VENDREDI 10 MARS 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1722
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Priorité à l'optimisation de la ressource



Photo : Réussir

// MISE À L'HERBE

Nous consacrons cette semaine un dossier à cette période traditionnellement délicate pour les élevages allaitants ou laitiers. Une période qui, à long terme, oblige à prendre en compte les effets du changement climatique et, plus immédiatement, pousse les éleveurs à mettre en place des stratégies d'optimisation de la ressource fourragère. De nombreuses pistes sont à explorer, qui imposent parfois de revoir en profondeur les organisations de travail. *Pages 14 à 17*

Encarts : Delta Force / De Bruin (sur certain cantons) ; Viard (sur certain cantons).



ACTUALITÉ P.10
Rencontres // Ces femmes qui font la fierté de nos territoires



PRODUCTIONS P.13
Chanvre // L'implantation conditionne 70 % de la réussite de la culture



Gaëlle Mobuchon

MAGAZINE P.31
JO Paris 2024 // Un Nivernais en lice pour la sélection

fendt.fr
FENDT



Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

AGCO
Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

POLARIS 570 AGRIPRO



(1) sous réserves de stock disponible.
* 2 ans + 2. Voir modalités en concession.
POLARIS
LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin-sur-Yonne - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE: LES ICAUNAIS ÉTAIENT BIEN LÀ

.05 SALON DE L'AGRICULTURE: TOUJOURS UN HONNEUR

.06 SALON DE L'AGRICULTURE: ENCORE UNE BELLE ÉDITION

.07 PRÉDATION: PROTECTION DES TROUPEAUX

.08 FDSEA 58: VÉRIFICATION IMPROMPTUE SUR LA PROVENANCE DES VIANDES

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.09 JOURNÉE BFC AU SALON DE L'AGRICULTURE: DU SOLEIL... DERRIÈRE LES NUAGES !

.10 JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES: CES FEMMES QUI VONT LA FIERTÉ DE NOS TERRITOIRES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 CAP PROTÉINES: UN ÉLEVAGE CAPRIN AUTONOME GRÂCE À DES FOURRAGES DE QUALITÉ

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 CHANVRE: L'IMPLANTATION CONDITIONNE 70 % DE LA RÉUSSITE DE LA CULTURE

DOSSIER // MISE À L'HERBE

.14 PÂTURAGE TOURNANT: UNE PRATIQUE QUI RÉCLAME DE FRANCHIR UN PAS

.16 ALLONGER LA DURÉE DE MISE À L'HERBE: L'AUTOMNE PLUTÔT QUE LE PRINTEMPS

.17 ASSURANCE RÉCOLTE: L'ÉVALUATION DE LA POUSSE AU CŒUR DE LA RÉFORME

.17 PRAIRIES: UN ASSISTANT DANS LA POCHE DE L'ÉLEVEUR

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.18 POUILLY-EN-AUXOIS: UNE AVENTURE INTERNATIONALE

.19 IMAGINE LA NIÈVRE: LANCEMENT DE LA SAISON 2

.20 FORMATION ET EMPLOI: UNE PREMIÈRE POUR LA NIÈVRE

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 JEUX OLYMPIQUES: DANS LES SILLONS DES PLUS GRANDS

.32 CINÉMA: LÉONARD DE VINCI REVIENT EN *STOP MOTION*



// LE DESSIN

// EN BREF

Néonicotinoïdes L'arrêt de la CJUE s'applique aussi à la pulvérisation, selon Bruxelles

La Commission européenne a confirmé, le 6 mars devant les eurodéputés de la commission de l'Environnement, que l'arrêt de la Cour de Justice de l'UE rendu le 19 janvier, concernant l'interdiction pour les États membres d'accorder des dérogations à l'utilisation d'insecticides néonicotinoïdes, s'applique non seulement aux semences de betterave enrobées mais aussi à la pulvérisation, ainsi qu'à d'autres cultures comme le maïs ou le colza. *« Nous avons demandé aux États membres qui avaient accordé des dérogations (avant la date de l'arrêt) de les retirer »*, a indiqué la directrice adjointe à la Santé Claire Bury.

La Commission européenne a aussi chargé l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) de mettre à jour sa procédure de suivi des dérogations pour la rendre plus stricte. Des lignes directrices en la matière devraient être publiées *« avant l'été »* après consultation des États membres. Plusieurs eurodéputés ont critiqué l'attitude de certains États membres – la Slovaquie et la Belgique en particulier – qui feraient pression sur la Commission européenne pour que celle-ci choisisse l'interprétation la moins restrictive possible de l'arrêt.

Salon de l'agriculture 615 000 visiteurs, retour à une fréquentation d'avant-Covid

Autour de la vache égérie Ovalie, d'une moissonneuse-batteuse ou de l'étal du poissonnier, 615 204 visiteurs, 40 000 professionnels et délégations françaises et internationales - et 3 500 journalistes accrédités - sont venus découvrir la diversité de la ferme France dans une ambiance bon enfant. Un *« bon salon »* pour son président Jean-Luc Poulain, qui renoue *« avec l'affluence des éditions d'avant le Covid »*, sans toutefois battre le record de 2014 (plus de 700 000 visiteurs). Samedi, une affluence record a contraint les organisateurs à fermer plus tôt les accès du salon, marqué aussi cette année par la présence accrue de groupes de jeunes gens avinés. *« Il ne s'agit pas d'empêcher mais de sécuriser. Notre salon est une fête populaire qui se doit de rester confortable »*, avaient souligné les organisateurs. Dès la matinée de cette avant-dernière journée, les allées du parc des expositions de la Porte de Versailles se sont densément remplies, rendant par endroits les déplacements difficiles. Le public, largement familial, est aussi composé de grappes de visiteurs alcoolisés, de plus en plus désinhibés à mesure que les heures de visite s'étirent, et que les futs de bière se vident, ont constaté les journalistes de l'AFP sur place. En milieu de semaine, Arnaud Lemoine, directeur du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca), propriétaire du Salon, avait appelé à préserver cette *« grande fête populaire »* des excès de l'alcool.

Alimentation Les Français plus inquiets des prix que de la sécheresse (LCA/Ifop)

À la question *« Qu'est-ce qui vous inquiète le plus pour l'avenir de l'alimentation ? »*, 41 % des Français citent d'abord la hausse des prix, quand 24 % pensent à la sécheresse. C'est l'un des enseignements d'un sondage[1] Ifop pour la Coopération agricole publié le 3 mars, à l'occasion du Salon de l'agriculture. Les autres sujets qui inquiètent les répondants sont dans l'ordre la baisse du nombre d'agriculteurs (15 %), *« l'incapacité de la France à nourrir sa population »* (15 %), ou encore la qualité des produits alimentaires (5 %).

Concernant la hausse des prix, 44 % des personnes interrogées estiment que les agriculteurs sont les premiers pénalisés. Seulement 11 % citent en premier les industries agroalimentaires, un niveau inférieur à la grande distribution (18 %) et proche des fournisseurs d'intrants agricoles (12 %). Autre chiffre invitant à relativiser la prépondérance de l'inquiétude des prix sur la sécheresse: 86 % des répondants estiment que le manque d'eau représente une menace *« importante »* pour la capacité de la France à nourrir sa population. Autant de résultats *« particulièrement alarmants »*, pour la Coopération agricole.

[1] Sondage réalisé en ligne du 28 février au 1er mars auprès de 1 004 personnes.

// EN IMAGE

Lycée La Brosse Un tracteur pédagogique est arrivé

Encore un nouvel équipement pour le lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Grâce au financement de la Région BFC, un tracteur pédagogique est arrivé le vendredi 24 février, sur le site de l'établissement. *« Celui-ci permettra aux élèves de multiplier les séances pédagogiques sur le terrain en complément des simulateurs de conduite arrivés en septembre »*, se réjouit le lycée.

De quoi préparer au mieux les futurs professionnels agricoles. Des essais seront proposés lors de la prochaine journée portes ouvertes de l'établissement, le samedi 18 mars, de 9 heures à 16 heures.

Christopher Levé



Crédit photo : Lycée agricole d'Auxerre La Brosse

Terres de Bourgogne

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction

mail: redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef:** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
• **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// AU SALON DE L'AGRICULTURE

Des agricultrices toujours en quête de reconnaissance

Dans le cadre du Salon de l'Agriculture, qui a fermé ses portes le 5 mars, une table ronde était organisée sur la place des femmes dans les exploitations agricoles et dans les organisations professionnelles. En parallèle, une agricultrice du Doubs vient d'être élue présidente de la Commission nationale des agricultrices.



Actuagri

Si les femmes ont gagné leur place au sein des exploitations agricoles et des organisations professionnelles, ce fut souvent de haute lutte et elles sont encore parfois confrontées à des résistances.

Même si leur statut avance quel que soit le métier exercé, les femmes cherchent à briser le plafond de verre et à être reconnues comme les égales à part entière des hommes. L'ensemble des intervenantes à cette table ronde organisée dans le cadre du Salon de l'Agriculture a insisté sur les difficultés qu'elles ont connues, il y a quelques années, à faire entendre leur voix, à faire valoir leurs droits, et à exercer le métier qu'elles souhaitaient. La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, concédait que de *« nombreux professeurs m'ont dissuadée de m'installer, m'encourageant à changer d'orientation car l'agriculture n'était pas un métier pour moi […] Et dans le milieu syndical, les femmes n'étaient pas toujours les bienvenues »*.

Ne plus avoir à s'effacer

Véronique Langlais, présidente du syndicat des bouchers de Paris, enfonçait le clou en revenant sur son élection : *« Pour la première fois depuis 149 ans, une femme était élue à la tête du syndicat […] j'ai eu un premier mandat très compliqué »*, attestait-elle avec des silences très évocateurs. L'ancienne présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA), Jacqueline Cottier, a évoqué le temps où les femmes étaient contraintes de s'effacer au profit des hommes. *« Les agricultrices ont souvent vécu un métier subi par le mariage »*, soulignait Christiane Lambert qui, cependant, sait gré aux hommes de *« reconnaître de plus en plus de qualités aux femmes dans leurs fonctions et responsabilités »*. Pourtant l'égalité auxquelles les femmes aspirent légitimement peine à se concrétiser et certaines aimeraient que la loi s'applique pleinement. *« J'étais contre le système des quotas parce que je le jugeais méprisant*, affirmait Anne-Claire Vial, présidente de l'Acta-Les Instituts techniques agricoles, *mais si on n'avait pas mis ces quotas en place, on n'en serait pas là »*. Elles sont en effet peu de femmes à exercer le mandat de présidente de Chambres d'agriculture. *« Elles le sont encore moins dans les outils économiques et la coopération agricole »*, poursuivait-elle.

De nouvelles générations plus engagées

« Dans le bureau des Chambres, la règle du tiers ne s'applique pas », s'agaçait Karen Serres, ancienne présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA). Conscientes de ce qu'elles doivent à leurs aînées sur les plans juridiques et sociaux, les jeunes générations paraissent plus enclines à vouloir s'engager et prendre des responsabilités. *« La philosophie de chef d'entreprise n'est pas une question de genre »*, expliquait Manon Pisani, jeune exploitante en production porcine dans le Tarn-et-Garonne et trésorière de JA. *« Il faut surtout oser et ne pas trop se poser de questions »*, ajoutait-elle, suivie en cela par Isabelle Rome, ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes. *« Quand on aime son métier, on le défend, quel que soit le genre »*, a-t-elle soutenu, insistant sur l'importance de la formation pour confirmer le choix initial du métier choisi. Elle a exhorté les femmes à *« exercer leurs professions par choix »*. Pour Karen Serres, il importait surtout de *« rester soi-même, dans sa féminité et ses émotions »*. D'ailleurs, l'émotion n'a jamais été exclusive de la raison et de la compétence.

Christophe Soulard

Une présidente de BFC pour la Commission nationale des agricultrices



FNSEA

La Commission nationale des agricultrices (CNA) de la FNSEA a élu Catherine Faivre-Pierret à sa présidence. Cette agricultrice en production laitière (Comté) dans le Doubs, à Villers-le-Lac, près de Morteau, remplace Jacqueline Cottier qui a décidé de passer la main après neuf années de mandat. Parmi les dossiers que Catherine Faivre-Pierret entend porter, figure notamment celui des gardes d'enfants.



// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Les Icaunais étaient bien là

La 59e édition du salon international de l'agriculture a eu lieu du samedi 25 février au dimanche 5 mars, à Paris. Des éleveurs, des producteurs, l'Yonne avait son lot d'agriculteurs pour représenter le département. Retour en images sur une journée au SIA.

Il y avait du monde. Vraiment beaucoup de monde cette année, pour la 59e édition du salon international de l'agriculture. Et ce n'est pas les producteurs de l'Yonne qui s'en sont plaints. « *On vend bien cette année* », se réjouit Vincent Fabrici, du domaine de la Tour, à Lignorelles.

« *On a déjà fait deux réapprovisionnements (lors de notre rencontre le jeudi 2 mars) en moins d'une semaine, là où on en avait fait qu'un sur l'ensemble du salon l'an dernier* », confie l'équipe de l'Amour est dans le lait, de l'Earl de la Jaunière, à Moulins-sur-Ouanne.

Pour Karine Abalti, cogérante de la brasserie La Vaugermaine à Saint-Cyr-les-Colons, qui participait à son premier SIA, le constat est le même : « *Il y avait beaucoup de visiteurs, c'était très festif et on a bien fonctionné. L'an prochain, on reviendra et probablement sur l'ensemble du salon (la brasserie était présente les trois premiers jours)* », assure-t-elle.

Des exposants contents et des producteurs et éleveurs récompensés lors du concours général agricole (résultats complets à retrouver lors de la prochaine édition de Terres de Bourgogne), il y avait des sourires sur les visages des Icaunais. Et c'est amplement mérité.

Christopher Levé



La 59e édition du salon international de l'agriculture a eu lieu du samedi 25 février au dimanche 5 mars, à Paris.



Jean-Louis Riotte, à gauche, et la Scea Riotte Schrapfer a quelques heures du concours Charolais.



Okanagan, mâle adulte de la Scea Riotte Schrapfer, a fini deuxième de sa catégorie M4 lors du concours Charolais.



Dominique Rouyer et ses escargots ont attiré les foules.



Les bières Maddam se sont bien vendues.



La boule de glace de l'Amour est dans le lait était visible de loin.



Une journée ensoleillée se marie toujours bien avec une bonne glace.



Habitué du salon, Vincent Fabrici était bel et bien encore présent cette année.

À quelques heures du concours Charolais

Quelques heures avant le concours de la race Charolaise, qui a débuté à 13 heures le jeudi 2 mars, nous sommes allés à la rencontre de Jean-Louis Riotte, de la Scea Riotte Schrapfer. L'exploitation présentait deux taureaux : Phoenix, un mâle de 3 ans et demi, de 1 520 kg, et Okanagan, un mâle adulte, de 1 725 kg. « *À quelques heures du concours, on se concentre sur nos animaux, de façon à les mettre dans les meilleures dispositions possibles pour l'épreuve. Depuis le matin, 5 heures, on les a lavés, on fait en sorte que le poil soit parfait, on les a fait boire et manger. Lors de la phase finale, on les brosse pour affiner les derniers détails* », indique Jean-Louis Riotte. Une préparation qui a porté ses fruits avec une troisième place pour le premier (dans la catégorie M3), et une deuxième place pour le second (dans la catégorie M4).

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Toujours un honneur

Le Salon International de l'Agriculture est terminé, mais les prix reçus et l'émotion partagée, eux, resteront dans les mémoires ; retour en image sur cette édition 2023.

Chloé Monget



Le public était nombreux à venir visiter le Salon International de l'Agriculture à Paris.



Tous les éleveurs bovins Charolais pour la Nièvre ont salué la solidarité et la cohésion entre eux durant l'événement.



Gaec Roubé-Fayet : *« Il a énormément de monde cette année ! Les citadins étaient majoritairement intéressés par les poids des animaux, car cela leur permet de se représenter les animaux qui ont des volumes parfois importants. C'est encore un plaisir de voir que les gens se déplacent et s'intéressent à nos métiers ».*



Rosanne Lemaitre : *« Même si le stress est monté en arrivant ici, cela reste un moment très enrichissant. Nous sommes entourés par les collègues qui sont super ! ».*



Éric, Valentin et Annick Compot : *« C'est très convivial et nous avons été très bien intégrés pour notre première fois ! Les citadins nous ont principalement demandé comment nous jugions les animaux, tout s'est bien passé ! ».*



Gaec Marion Michel et Mikaël, avec en photo ici Michel Marion : *« Nous venons uniquement le jour du concours, mais l'ambiance y est fantastique. De plus, cela nous donne l'occasion de rencontrer des collègues d'autres départements et de voir que nous rencontrons tous les mêmes problématiques ; on se sent moins seuls ».*



Michel Clément, 76 ans : *« Cela fait 24 ans que je viens au SIA, je commence donc à avoir l'habitude ! Mais c'est un moment singulier où l'on se confronte aux meilleurs de la sélection. Pour moi, représenter le Mouton Charollais est un véritable honneur car c'est, pour ma part, la meilleure race à viande offrant le rapport le plus intéressant entre le poids vif et le poids carcasse ».*



Gaec Savre : *« Quoi qu'il arrive au niveau du concours, cet événement est une belle expérience surtout avec la présentation des animaux cette année ! ».*



Gaec Deboux : *« Plus les années passent, plus les liens entre éleveurs sont conviviaux. Je trouve qu'il y a eu une véritable empathie du public pour notre métier cette année, qui s'est intéressé à nos pratiques sans nous attaquer ».*



Éric Lacombre : *« On tourne au café pour tenir le choc, car c'est très intense ! Mais il y a une très bonne ambiance entre tous ce qui réduit le stress ! ».*



Exploitation de Laure Rogemont, représentée par Stéphane Rogemont, 53 ans et Romain Rogemont, 18 ans : *« Cette participation nous permet de comparer nos animaux aux autres et de voir à quel niveau on se situe afin d'ajuster nos choix génétiques qui sont pour le moment principalement axés sur la conformation et les qualités maternelles ».*

Palmarès Ovins

Viande Femelles moins de 14 mois jeunes : Gaec Marion Michel et Mikaël - rang 4 (ex aequo pour deux animaux).
Jeunes béliers 1re section : Gaec Marion Michel et Mikaël – rang 8 ; Clément Michel - rang 9 ; Gaec Marion Michel et Mikaël – rang 10.
Jeunes béliers 3e section : Clément Michel - rang 3
Béliers adultes 1re section : Gaec Marion Michel et Mikaël - rang 6
Béliers adultes 2e section : Rogemont Laure - rang 7
Mâle Trophée Viande : Rogemont Laure - rang 3

Palmarès Bovins

Vaches suitées nées du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 : Praline (Gaec Roube-Fayet) – rang 1 et Prix de Championnat femelle.
Génisses nées du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 : Savane (Lacombre Éric) – rang 2 ; Sylvanie (Gaec Savre) - rang 4.
Vaches suitées nées du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 : Riamine (Sas la Ferme du Rompoue Deboux) – rang 4 ; Rosarium (Gaec Compot) – rang 5.
Mâles nés du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 : Redoutable (Lemaitre Rosanne) – rang 3.

// SALON DE L'AGRICULTURE

21

Encore une belle édition

Les Côte-d'oriens, comme à leur habitude, ont livré une très belle copie au Sia.

La Côte-d'Or était alignée dans différents concours au salon de l'agriculture. Ovins, bovins, équins : les représentants du 21 se sont distingués dans toutes les espèces, démontrant une fois encore la qualité de leur génétique.

AG



Le Gaec du moulin de Jonchery décroche le trophée viande Charollais pour sa toute première édition au salon. L'élevage de Diancey se classe également à la troisième place du challenge national racial. Pour l'anecdote, le prix de championnat antenais a été attribué à un animal de Saône-et-Loire né chez Jean-Marie, Baptiste et Francis Guyot.



Dolly d'Huilly sacrée ! La jument d'Édouard Beurton, qui fêtera ses 10 ans le 18 mars, réalise une saison parfaite après son titre à Semur, en septembre dernier. Longtemps deuxième sur les différents concours, ce superbe animal a très bien « mûri » et a enfin frappé dans l'oeil du jury.



Coup double pour le Gaec Poillot, de Thoisy-la-Berchère, avec deux prix de de championnat viande en Southdown ainsi qu'en Suffolk.



Quatre vaches, quatre podiums : quel salon pour les Simmental de Côte-d'Or ! Odyssée (Gaec Magniere), termine première et meilleure mamelle de section, meilleure mamelle adulte et championne adulte du concours. Jonque (EARL Richard Christophe) décroche une première place de section, le prix de la meilleure mamelle de section et le prix de la meilleure bouchère du concours. Le Gaec du Creux bleu signe quant à lui un deuxième prix de section avec Pornic.

Les podiums

Ovins. Charollais. Un deuxième prix, un troisième prix et le deuxième prix d'ensemble pour Sébastien Jeannin (Souhey). Un deuxième prix pour l'EARL du Champ de la Croix (Jouey). Trophée viande et troisième place au challenge national racial pour le Gaec du moulin de Jonchery (Diancey). **île de France**. EARL Deschamps Jean-François (Poiseul-la-Ville) : un deuxième prix et deux troisièmes prix. Alex Hemery (Bèze) : trois deuxièmes prix et un troisième prix. **Suffolk :** deux premiers prix le prix de championnat viande pour le Gaec Poillot. **Southdown :** deux premiers prix et le prix de championnat viande pour le Gaec Poillot. **Bovins. Brune, Concours Miss BGS.** Ramiane (Gaec des Ardelons, Semur-en-Auxois) : 1er prix de section. Rose (EARL Saint Roch, Pothières) : 2e prix de section. Récréation (Gaec Chevallier, Mauvilly) : 2e prix de section. **Charolais.** Ravissante (François Lucand) : 2e prix de section. **Équins. Traits Auxois**.1ère place : Dolly d'Huilly (Édouard Beurton), 3e place : Guess de Meursanges (Alexandra Bailly), 4e : Krispy des Cinq Freux (David Lucas), 5e place : Hongrie de Conforgien (Guillaume et Nicolas Picard). Étalon : premier prix de section pour Gréco du Mousseau (Aurélien Decaen). **Cob normand :** deuxième prix pour Aurélien Decaen.

Dans notre prochaine édition sera proposé un retour sur les étudiants côte-d'oriens présents au salon.

Ovins **La Côte-d'Or, terre de génétique**



Julien Pané, éleveur à Dampierre-en-Montagne, a remporté un premier prix en bélier et un deuxième prix en agnelle dans le concours Île-de-France. Le jeune Côte-d'orien, président du syndicat d'élevage ovin, dresse un bilan intéressant des éleveurs de son département : *« Les résultats sont encore d'un haut niveau cette année, mais cela n'est pas surprenant. La Côte-d'Or est une terre de génétique avec des éleveurs passionnés ! Le salon de l'agriculture est une vitrine pour nos élevages, il est toujours très intéressant de participer aux différents concours, ne serait-ce que pour se comparer aux autres, dans l'idée de se remettre en question et d'améliorer certaines choses dans son élevage, si besoin »*. Présenter des ovins à Paris est aussi pertinent d'un point de vue commercial. À ce titre, Julien Pané a noué des liens avec des acheteurs potentiels hongrois, tchèques, italiens et allemands lors de cette édition.

Rencontre **Un Côte-d'orien au salon**



Pascal Cornet, agriculteur à Gommeville au nord de Châtillon-sur-Seine, était présent au salon le 28 février à l'occasion de la journée Côte-d'Or : *« Je viens quelques fois ici, selon mes disponibilités. Cela fait toujours une sortie sympa à faire. Mon lieu favori ? Le hall 4, pour aller voir les nouvelles technologies en agriculture. Je me rends aussi dans le hall 1, celui des animaux, avec l'idée de croiser plusieurs collègues de mon département »*. Pascal Cornet s'était déplacé dans un autre but : *« je fais partie de l'association Franceagritwittos, qui réunit des agriculteurs et des personnes du para-agricole qui ont envie de communiquer et d'expliquer l'agriculture, dans toute sa diversité. Nous sommes près de 500 adhérents dans le pays, chacun communique à son niveau, selon ses moyens, notamment sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, nous nous réunissons autour d'un petit apéro au salon, c'est l'occasion de nous rencontrer et d'échanger sur ce que nous faisons. D'habitude, nous n'avons des liens que sur internet »*. Le Côte-d'orien partage sa vision de l'agriculture : *« communiquer dans notre métier est plus que conseillé… Nous ne l'avons sans doute pas assez fait dans le passé, nous avons pris un certain retard, c'est peut-être pour cela qu'encore trop de personnes ne savent plus ce qu'il se passe dans nos fermes. Franceagritwittos est une association parmi d'autres, les initiatives dans le domaine de la communication se multiplient dans le pays et c'est tant mieux selon moi. Il n'y a aucune concurrence entre nous, chacun à sa méthode, toutes les idées sont bonnes à prendre. Franceagritwittos intervient notamment dans les écoles et met une banque d'images à disposition une banque d'images à disposition de tous. Certains médias nationaux sollicitent aussi l'intervention de membres de notre association sur divers sujets »*.

// PRÉDATION

58

Protection des troupeaux

Suite à 12 attaques, en 2022, pour lesquelles la responsabilité du loup a été mise en cause, et à l'arrêté préfectoral des cerclages de 2023, la Chambre d'agriculture de la Nièvre rappelle le contexte, la marche à suivre en cas d'attaque et les dispositifs en place contre la prédation.

En 2022, les constats effectués par l'OFB suite à 29 attaques sur troupeaux domestiques dans la Nièvre ont conclu que le loup n'était pas écarté pour 12 d'entre elles. C'est 4 fois plus qu'en 2021. Le loup s'attaque en priorité aux petits animaux mais l'actualité récente dans notre région montre que les bovins ne sont pas épargnés.

Un ajustement obligatoire

L'élevage qui participe à l'entretien et au tissu économique de notre territoire est plus important que la présence de grands prédateurs qui nous est imposée. Face à cette menace, des moyens de protection des troupeaux existent tels que les chiens de protection et les clôtures électriques, moyens qui montrent par ailleurs leur efficacité face à d'autres intrusions perturbant le bien-être des animaux. Mais leur mise en place n'est pas sans poser de problèmes dans nos systèmes de production où ovins et bovins sont un maximum de temps au pâturage. À l'avenir, des mesures appropriées devront être envisagées pour permettre de baisser la pression de prédation si nous voulons conserver la tranquillité des élevages face à la présence durable du loup.

En cas d'attaque

Si l'éleveur suspecte une attaque, il faut qu'il informe, dans les meilleurs délais, la Préfecture au 03 86 60 70 80 en précisant : son identité et ses coordonnées, la localisation précise de l'attaque, la nature des indices recueillis. En attendant l'intervention des agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui établiront un constat sur place, il faudra dans la mesure du possible : localiser tous les cadavres, isoler les animaux blessés du troupeau, ne pas toucher aux indices sur le terrain, relever le numéro d'identification complet de chaque animal tué ou blessé. Une fois le constat effectué par les agents de l'OFB, si l'expertise du constat conclut que la responsabilité du loup n'est pas exclue pour l'attaque, la DDT est chargée d'accompagner les éleveurs dans la mise en place de l'indemnisation et des mesures de protection.



P.Massit/ ONCFS (Réseau Loup Lynx)

Loup en captivité.

En 2023

Un arrêté préfectoral récent définit les zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup pour 2023 (voir liste des communes concernées dans l'arrêté : https://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/a_cerclage.pdf). Les éleveurs dont les troupeaux pâturent en cercle 3 peuvent bénéficier d'aides à : l'achat et l'entretien de chiens de protection des troupeaux, l'accompagnement technique à la mise en place de chiens. Les éleveurs dont les troupeaux pâturent en cercle 2 peuvent bénéficier des mêmes aides que ceux en cercle 3, auxquelles s'ajoutent les aides à : l'investissement en matériels pour la réalisation de clôtures électrifiées, fixes ou mobiles et à l'analyse de vulnérabilité d'un élevage face au risque de prédation des troupeaux.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

// EN SAVOIR +

Pour en savoir plus ou pour demander l'aide en répondant à l'appel à projets qui est ouvert jusqu'au 31 juillet 2023, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la Préfecture de la Nièvre et suivre le chemin suivant : Politiques publiques > Environnement > Faune sauvage > Loup > Aide à la protection des troupeaux contre le loup (ou directement sur : https://www.nievre.gouv.fr/aide-a-la-protection-des-troupeaux-contre-le-loup-a5322.html). Si vous êtes intéressé pour participer à une formation sur l'intégration d'un chien de protection dans un troupeau, contacter Christophe Rainon, conseiller ovins à la Chambre d'agriculture de la Nièvre au 06 72 39 76 43.

// CONTRÔLES AGRICOLES

21

De la pédagogie avant tout

Pas toujours bien vécus, les contrôles des exploitations agricoles peuvent donner lieu à des tensions ou faire naître un sentiment d'injustice qui repose bien souvent sur de la méconnaissance. Afin de faire en sorte que les choses se passent mieux pour tout le monde, une journée pédagogique est organisée le 31 mars dans une exploitation de Côte-d'Or, en partenariat avec la FDSEA.

Tout agriculteur peut faire l'objet d'un contrôle par l'administration au cours de sa carrière. Afin de répondre aux interrogations que ce contrôle peut naturellement susciter, une journée pédagogique est organisée par la direction départementale des territoires de Côte-d'Or en partenariat avec la FDSEA 21, le vendredi 31 mars de 9 heures à 13 heures. Elle se tiendra sur l'EARL Franet Frères à Hauteville-lès-Dijon. Une invitation va être envoyée aux agriculteurs de Côte-d'Or, contenant l'adresse du site ainsi qu'un lien vers le formulaire d'inscription. Cette journée s'articulera autour de six ateliers qui seront animés par les différents corps de contrôle : Agence de services et de paiement (ASP), Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/Service régional de l'alimentation (Draaf/SRAL), Office français de la biodiversité (OFB) et Direction départementale des territoires (DDT). Chaque agriculteur pourra s'inscrire à trois ateliers d'une heure, en veillant bien à respecter ce choix ainsi que l'ordre d'enchaînement. Un temps d'échange est prévu dans chaque atelier, qui pourra accueillir environ 25 agriculteurs. Les six ateliers proposés seront dédiés aux thématiques suivantes :

- Atelier 1 : animal (DDPP/ASP)
- Atelier 2 : surfaces (ASP)
- Atelier 3 : santé des végétaux et produits phytopharmaceutiques (Draaf/SRAL)
- Atelier 4 : environnement (OFB-DDT/Service santé, protection animale et environnement, SPAE)
- Atelier 5 : eau/nitrates (DDT/Service environnement et risques, Ser)
- Atelier 6 : coordination des contrôles (DDT/Service économie agricole et environnement des exploitations, SEAEE)

Cette journée est ouverte sur inscription uniquement. La capacité d'accueil est limitée à 100 personnes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 mars. Une seconde journée pédagogique sera organisée en octobre.

D'après communiqué



Photo Réussir

Faire en sorte que les contrôles administratifs sur les exploitations agricoles soient mieux compris et mieux vécus, c'est tout l'objectif de cette journée pédagogique du 31 mars.



// FDSEA 58

58 Vérification impromptue sur la provenance des viandes

Le 21 février, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, a vérifié la provenance des viandes dans certains restaurants et GMS à Nevers et ses alentours.



Aurélie Prégermain et Romaric Gobillot ont fait le tour des enseignes afin de vérifier la provenance de la viande.

Afin de s'assurer que la qualité française promise par certaines enseignes était bien respectée, la FDSEA 58, sous l'initiative de Romaric Gobillot, président de la section bovine, s'est rendue dans quelques restaurants et GMS de Nevers et de ses environs, le 21 février. Romaric Gobillot souligne : *« dans un contexte où le gouvernement prône la souveraineté alimentaire mais aussi avec la découverte que certaines viandes en provenance des Pays-Bas étaient en fait issues du Mercosur - et donc ne respectant pas les cahiers des charges imposés par l'Union Européenne – il nous paraissait indispensable de vérifier tout cela sur place par une visite impromptue »*. Ainsi, accompagné par Aurélie Prégermain, animatrice de la section bovine, il s'est rendu dans divers enseignes (à Marzy : Mc Donald, Carrefour Marzy, Burger King, Holly's Diner, Buffalo Grill ; à Nevers : l'Agricole, Le Carnot, Le Lord ; à Varennes-Vauzelles : Intermarché).

Sur place

Si certains restaurateurs et distributeurs ont accepté de parler et de montrer les paquets (étiquetés) proposés à la vente (Carrefour Marzy, Buffalo Grill, Holly's Diner, Intermarché, Le Lord), d'autres n'ont pas souhaité le faire pour cause de procédure en désaccord avec la politique de la direction (Burger King, Le Carnot, L'Agricole ou Mc Donald – avec ce dernier un rendez-vous a été fixé prochainement avec le directeur d'achat). En effet, ils ont insisté sur le fait que ce type de visite devait être prévue et organisée par la direction de l'enseigne. Romaric Gobillot réagit : *« Il est regrettable que la transparence ne soit pas totale pour quelques-uns. Nous sommes là pour tenter d'apporter des solutions, car il est dommage de constater que sur une terre d'élevage la viande vendue vient d'ailleurs… La profession peut approvisionner ces enseignes, faut-il encore qu'elles en aient la volonté »*.

Point de vue

Sur ce point, Chafiq Mourif, directeur du Carrefour Marzy, rebondit : *« Bien évidemment, les connaisseurs sont prêts, eux, à mettre un certain prix pour les denrées, car ils ont conscience du travail qu'il y a derrière la production française. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas forcément légion. S'ajoute à cela une conjoncture incertaine pour tout le monde, forçant à nous adapter à la demande de la clientèle. De ce fait, nous proposons un panel de viandes diverses pour offrir des produits accessibles à toutes les bourses, et donc forcément avec des provenances différentes »*.

Un glas annoncé ?

Problème de conjoncture ou non Romaric Gobillot insiste : *« nous pouvons fournir les étals, sans problème, il faut simplement que la démarche soit contractualisée de l'éleveur au distributeur – comme il n'y a pas forcément toujours de cheville ; pour l'instant dans le département il est possible de contractualiser avec des éleveurs puis de faire abattre les animaux dans des abattoirs locaux »*. Conscient que cela complique les procédures d'achat, Romaric Gobillot regrette que cette solution d'approvisionnement local, bien que majoritairement appréciée par les revendeurs, n'aboutisse pas à des contrats : *« Il y a de l'envie, mais les moyens mis en œuvre ne suivent pas pour faire changer les choses. Si personne ne s'engage un minimum, le glas de l'élevage français sonnera »*. Il conclut : *« Il y a un gouffre entre les discours politiques et ce qui se passe sur le terrain, le tout au détriment de la filière française. Certes nous ne pouvons tout produire, mais ce qui existe déjà ici est en danger selon moi. Les normes européennes sont de plus en plus restrictives et contraignantes, compliquant le travail en France. Et, dans le même temps, des produits ne respectant pas ces normes – et donc forcément avec des prix plus attractifs – sont quand même autorisés à la vente sur nos territoires… il y a quelque chose qui ne va pas »*. Romaric Gobillot ne s'interdit pas de refaire des visites, comme celle du 21 février, dans un avenir proche.

Chloé Monget

// PERRIGNY-LÈS-DIJON

21 On recherche un maraîcher

Les maraîchers ou futurs maraîchers sont invités à manifester leur intérêt pour exploiter une partie du pôle maraîchage du Département à Perrigny-lès-Dijon.

Un professionnel du maraîchage (jeune agriculteur souhaitant s'installer ou exploitant souhaitant diversifier son activité) est recherché pour gérer une partie des parcelles acquises en 2017 par le Conseil départemental de Côte-d'Or à Perrigny-lès-Dijon. Un *« appel à manifestation d'intérêt »* est ainsi lancé : les personnes souhaitant postuler ont jusqu'au 20 mars pour se faire connaître (candidature à envoyer sur dgsd.padt.daepl.saar@cotedor.fr). Le porteur de projet doit être intéressé par la production de légumes biologiques et l'approvisionnement prioritaire de la restauration collective. Une fois en exercice, celui-ci sera libre de ses choix de plantations et d'implantation de ses cultures. Il devra cependant assurer une diversité de légumes à destination de la restauration collective et prévoir une partie de son assolement en lien avec la future légumerie. Il pourra, s'il le souhaite, mettre en place des investissements agricoles dont il restera propriétaire (serres, système d'irrigation…). Au-delà de leurs compétences techniques indispensables, les candidats devront faire preuve d'une forte motivation et être capables de présenter leur stratégie d'action (méthodologie, objectifs…) dans le cadre d'un projet multipartenarial. En effet, le pôle de maraîchage de Perrigny accueillera à terme un ensemble d'acteurs (chantier d'insertion, parcelle d'application pour les étudiants du BPREA…). Ce pôle aura également la vocation d'être un lieu d'échanges, d'expérimentations et d'innovations.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



// INFLUENZA AVIAIRE

58 Deux communes concernées

Suite à un cas sur deux oies bernaches du Canada à Yzeure (Allier), une zone de contrôle temporaire incluant des communes de la Nièvre est mise en place.



La zone de contrôle temporaire (ZCT) mise en place par le préfet de la Nièvre concerne les communes de Dornes et de Lucenay-les-Aix.

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été identifié le 20 février derbnier sur deux oies retrouvées mortes, à Yzeure (Allier). Une zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km autour du lieu de découverte a été définie et comprend des communes nivernaises. Afin de prévenir l'apparition de l'influenza aviaire dans les élevages, le préfet de la Nièvre a pris un arrêté délimitant la ZCT sur les communes de Dornes et de Lucenay-les-Aix.

À l'intérieur de ces zones, diverses mesures sont déployées afin de protéger les élevages de volailles d'une potentielle contamination par la faune sauvage, notamment un renforcement des mesures de biosécurité (mise à l'abri), une surveillance renforcée des élevages (analyses de laboratoires) et une adaptation des activités cynégétiques (appelants de gibier d'eau et gibier à plumes).

Toute mortalité d'oiseaux sauvages dans cette zone, sans cause évidente, doit être signalée à:

- la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre au numéro suivant : 03 86 36 93 16
- l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité au numéro suivant : 03 86 30 68 38

Note : Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez utilement vous référer au site : https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour- les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers

D'après communiqué

RÉGION

// JOURNÉE BFC AU SALON DE L'AGRICULTURE

Du soleil... derrière les nuages !

Le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, est revenu, lors de l'inauguration du stand BFC au Salon de l'Agriculture le 1er mars, sur les relations tendues de ces derniers mois avec la Région. De son côté, sa présidente, Marie-Guite Dufay, a mis en avant le soutien marqué de la collectivité, autorité de gestion des fonds Feader depuis le 1er janvier.



Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, est revenu sur les relations tendues avec la Région ces derniers mois pour la mise en place du PSN.

« Je voudrais vous remercier madame la présidente ! Comme quoi, ça peut arriver… » Le trait d'humour de Christian Decercle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) n'a pas fait ciller un zygomatique de Marie-Guite Dufay. Sa mine renfrognée trahissait vraisemblablement un bouillonnement intérieur. Le propos du président de la Chambre régionale d'agriculture évoquait ici l'exercice prospectif lancé à l'automne sur l'agriculture en 2040. Une initiative (qui a reçu plus de 3 000 réponses) avec la participation pleine et entière du Conseil régional. Une amabilité qui tranchait avec le ton et le propos tenus jusqu'ici, que les oreilles initiées à ce genre de raout institutionnel n'entendent pas tous les jours. Car si le président Decerle a d'emblée indiqué que *« le linge sale se lave en famille »*, il est vite apparu qu'il avait encore quelques griefs à signifier à sa voisine d'estrade. Comme sur le Plan stratégique national (PSN) pour lequel, si la Région a vu son enveloppe sensiblement augmentée, le président Decerle aurait apprécié *« que les choses se passent différemment avec la Région. En travaillant dès le départ ensemble, en co-construisant… Un tel niveau de tension dans nos relations fut regrettable. J'espère que cela ne se reproduira plus ! Tout cela appartient au passé. »*

Ne pas chercher à diviser l'unité agricole

À propos du loup ou d'une récente vidéo de L214 en Bourgogne, le président Decerle a, là aussi, exprimé sans ambages son désaccord avec la position de Marie-Guite Dufay. Autant de sujets sur lesquels la position du groupe politique majoritaire à la Région n'est pas toujours raccord au gré de la couleur des étiquettes. Avant d'adresser un avertissement à la présidente de Région : *« Vous avez devant vous une unité agricole. Plus forte que vous ne l'imaginez. Ne cherchez pas à la diviser ! Ça ne marchera pas ! Soyez respectueux de notre histoire, de nos valeurs… »* Une mouche passe ! Devant une assistance nourrie en grades et qualités, Marie-Guite Dufay désamorce d'emblée la tension ambiante. *« Merci monsieur le président pour ces mots. Des mots vifs et francs ! Mais c'est ainsi qu'on avance, en se disant les choses. Je suis une adepte du parler vrai ! »* Un peu plus tard, elle ira même jusqu'à remercier le président de la Chambre *« pour son action dans la négociation du Plan stratégique national (PSN). Un PSN où l'on a retenu une stratégie répondant au changement climatique, tant dans nos grilles de sélection que pour les appels à projets. On souhaite emmener tout le monde sans dogmatisme mais avec pragmatisme »*. Rappelons en quelques mots que depuis le 1er janvier, les Régions ont repris les compétences pour la gestion des aides non-surfaciques du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), en particulier toutes les aides aux investissements avec la Dotation jeune agriculteur (DJA), les aides pour les bâtiments, la diversification, le matériel ou les industries agroalimentaires. Autant de dispositifs qui étaient auparavant gérés par les DDT. À ce sujet, Marie-Guite Dufay indiquait qu'un premier appel à projets bâtiments JA sera lancé le 1er avril et un second ouvert mi-mai pour l'ensemble des mesures. *« Sur les 6 500 dossiers de la précédente programmation gérée par l'État et qui nous ont été transférés, croyez-moi : tous nos services sont pleinement mobilisés. On proposera un calendrier début avril »* annonçait-elle. Ces dossiers de la dernière programmation 2014-2022 concernent le paiement des acomptes et des soldes des différentes aides attribuées (DJA, bâtiments d'élevage, diversification…)

Trouver de nouvelles modalités

Globalement, la présidente de Région ne s'est pas cachée derrière son petit doigt ou n'a pas cherché à minimiser ses désaccords avec la profession agricole. Mais elle s'est attachée à démontrer les fruits sucrés des échanges. Comme sur la DJA. *« Il a fallu trouver de nouvelles modalités d'instruction des dossiers en respectant les aspirations des élus régionaux et des JA. Nous souhaitions prendre en considération la transition agroécologique, la création de valeur ajoutée, la dynamique collective ou encore la territorialité car s'installer dans la Nièvre n'est pas la même chose que le faire dans le Haut-Jura. Un accord a été trouvé. Un accord co-construit sur fond de respect mutuel ! Sur les dossiers en cours, je vous assure qu'ils ne seront pas pénalisés par les nouvelles règles au nom d'une transition moins brutale. »* La séquence a pris fin autour d'un buffet campagnard (forcément régional !) Comme la veille au soir lors de la soirée gourmande qui s'est déroulée à l'espace BFC du Hall 1. Sauf que là, les propos des deux présidents étaient volontairement plus consensuels. Deux salles, deux ambiances !

Ludovic Barbarossa

La marque régionale ne verra pas le jour

Juste et local en Bourgogne-Franche-Comté ! C'était le nom de la marque que le Conseil régional avait dévoilé lors du Salon de l'agriculture 2022. Un an plus tard, la présidente a annoncé, mercredi 1er mars, qu'elle ne verrait finalement pas le jour. *« C'est un grand regret. J'ai senti trop de réticences ! »* soufflait-elle. Une marque (pas spécifiquement réservée aux produits alimentaires mais élargie aussi l'artisanat) qui devait permettre de mieux rémunérer les producteurs et structurer les marchés locaux !

// SYNDICALISME

58 Un travail à poursuivre

Si pour les visiteurs le Salon de l'Agriculture est un moment de détente, pour certains professionnels c'est une occasion d'avoir des engagements politiques à l'image d'Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.

« Il y a beaucoup de public et de politiques réunis lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) » détaille Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, rencontré au SIA sur le stand d'Interbev. Pour lui, du côté du public, il y a eu *« une véritable empathie envers la profession durant l'événement, avec des gens de plus en plus compréhensifs face aux contraintes du métier »* et, du côté des politiques : *« les rencontres successives ont permis d'avoir des promesses qui seront menées à bien prochainement »*. Parmi elles, il a été évoqué, avec le ministre de l'Agriculture, un Plan de relance pour l'élevage. Emmanuel Bernard stipule : *« des séances de travail vont être organisées pour préciser tout cela, car pour le moment il y a encore des inconnues sur la cible de ce Plan. S'il s'agit de l'élevage dans son ensemble ou de la production bovine uniquement »*. Pour lui, cet engagement de l'État prouve une chose : *« tout le travail mené jusque-là pour faire prendre conscience aux Pouvoirs publics que notre souveraineté est en danger – via une baisse du cheptel - commence à porter ses fruits. Il fallait expliquer que la consommation n'est pas l'origine de tous les maux, car même si elle a évolué, la filière a su s'adapter. En effet, pour nous, la problématique réside dans le fait que le nombre d'animaux abattus baisse sans cesse et que pour y remédier, l'importation (notamment depuis le Mercosur) a été autorisée ; un pansement sur une fracture, à mon sens. Les acteurs politiques rencontrés durant le SIA ont compris qu'un soutien devait se faire pour maintenir les élevages en France et donc conserver notre souveraineté alimentaire »*.

Union Européenne

Ainsi, si Emmanuel Bernard considère que l'État français, via la voix du Président de la République, commence à prendre la mesure des enjeux, en proposant des engagements pour maintenir l'élevage en France, pour lui, le combat doit désormais se poursuivre au niveau Européen. *« La sphère européenne est manifestement anti-viande. On voit bien que les éleveurs et toute la filière ne sont pas les bienvenus. Il y a donc encore des points à expliquer pour que cela change. Nous devons donc être incisifs avec Bruxelles ! »*.

Chloé Monget



Lors du Salon de l'agriculture, Emmanuel Bernard était présent notamment sur le site professionnel d'Interbev.

// JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Ces femmes qui font la fierté de

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, qui a eu lieu le mercredi 8 mars, Terres de Bourgogne est allé à la rencontre de femmes qui mettent en valeur leurs métiers et notre territoire. Partez à la découverte du métier de gendarme, avec la gendarme Mélanie Pons, de la brigade de Chéroy, dans l'Yonne. Puis du métier d'éleveuse et de productrice de fromages de vache, avec Valentine Boutaut, à Moutiers-en-Puisaye, également dans l'Yonne. Portraits.

// GENDARMERIE

89 Une femme de terrain

Basée dans le nord du département de l'Yonne, à la brigade de Chéroy, la gendarme Mélanie Pons nous raconte son quotidien, de gendarme mais aussi de femme. Rencontre.

Pour ce premier portrait, direction Chéroy, tout au nord du département. C'est à la brigade de gendarmerie de la commune que nous retrouvons la gendarme Mélanie Pons. À 29 ans, cette jeune femme, originaire des Bouches-du-Rhône, a accepté de nous raconter son parcours et son quotidien de femme gendarme.

Pour elle, la gendarmerie est d'abord une histoire de famille. « *Mon père est gendarme, il est d'ailleurs à la retraite depuis un peu plus de deux semaines* », rit-elle. « *Mon beau-père est également gendarme, mon frère a été gendarme adjoint volontaire et est aujourd'hui dans la police municipale. J'ai grandi dans ce milieu* », sourit la gendarme.

Pourtant, au départ, elle s'oriente dans des études de psychologie. Avant de se tourner vers la gendarmerie. « *Je voulais voir si ce milieu que je connaissais déjà à travers ma famille pouvait me plaire au quotidien, ce qui est le cas* », se réjouit-elle.

Son histoire commence en octobre 2014, en devenant gendarme adjoint volontaire. Puis, en juin 2017, elle intègre l'école de gendarmerie située à Chateaulin (Finistère) et devient sous-officier.

À la sortie de l'école, elle a le choix entre la Lorraine et la Bourgogne pour son affectation. « *J'ai alors opté pour cette seconde option et j'ai été mutée à la brigade de Chéroy, dans l'Yonne. C'est une communauté de brigades avec celle de Saint-Valérien. On travaille ensemble au quotidien* », précise-t-elle.



La gendarme Mélanie Pons, de la brigade de Chéroy (Yonne).

Des missions variées

Si tout le monde connaît le métier de gendarme, connaissons-nous vraiment toutes les missions du quotidien ? Celles-ci sont multiples. « *Il y a des journées où on va être « planton », c'est-à-dire à l'accueil. On va accueillir le public, recueillir les plaintes, renseigner les gens. D'autres jours, on est ce que l'on appelle, « premier à marcher ». C'est le fait de gérer toutes les interventions. On peut aussi avoir des services de « police route ». C'est aussi bien faire de la prévention que de la répression lorsque cela est nécessaire* », liste la gendarme Mélanie Pons. « *On a aussi des missions, en extérieur, des « préventions de proximité », où durant ce temps (en général 4 heures), on essaye d'aller au contact de la population et des maires ou mairies. On fait aussi de la surveillance, on va au contact des commerçants* ».

Sans oublier le lien avec le monde agricole. « *Cela se fait, malheureusement, lorsqu'il y a des faits de vols de matériels ou de carburants sur une exploitation. Mais aussi pendant les patrouilles de jour comme de nuit, où on tourne au niveau des fermes et des lieux isolés pour voir s'il n'y a pas de choses suspectes. On va aussi au contact des agriculteurs pour les prévenir lorsqu'il y a des faits de vols, par exemple, dans leur secteur* ».

Le reflet de la société

Sur le terrain, être une femme gendarme n'est encore pas tous les jours une chose aisée. Voire être une femme tout court, pour certains. « *En externe, on peut voir qu'il y a encore certains hommes qui ont un problème avec la gent féminine en règle générale, ce n'est pas forcément lié au fait d'être une femme gendarme* », se désole la gendarme Mélanie Pons. « *Cela arrive parfois, lors d'intervention, mais on réagit de façon à ne pas envenimer la situation. On s'adapte* ».

Une situation bien différente en interne. « *Je ne sens pas vraiment de différence. Au sein de la gendarmerie, je suis une militaire avant tout* ».

Quand on est petit, le métier de gendarme fait souvent rêver. Alors, la gendarme Mélanie Pons a un petit conseil pour les jeunes femmes qui hésiteraient encore à se lancer. « *Il faut essayer* », sourit-elle. « *L'important avant de se lancer, c'est de se renseigner sur ce métier, qui est en fait composé d'un grand nombre de métiers. Gendarme, ce n'est pas seulement la personne que l'on croise dehors, en voiture. Il y a des gendarmes maritimes, des plongeurs, des maîtres-chiens, des scientifiques…* », explique-t-elle. « *L'avantage c'est qu'on peut commencer en étant gendarme adjoint volontaire. Cela permet de mettre un pied dans ce milieu, d'être sur le terrain, d'avoir une vraie vision du métier. Cela permet de voir si on est fait pour ça. Selon moi, il faut choisir son métier là où les inconvénients nous conviennent. Dans chaque métier, il y a des avantages et des inconvénients. Et si on accepte les inconvénients, alors le métier nous correspond très certainement* ».

Quant à ses projets personnels ? « *Aujourd'hui, je suis ce que l'on appelle « officier de police judiciaire ». Mon objectif, à terme, est de monter en grade. Aussi, j'aimerais être formée aux « auditions Mélanie ». C'est ce qui permet de faire des auditions de mineurs victimes, souvent d'infraction à caractère sexuel. Il faut une formation spécifique car pour les enfants, il y a une manière de faire, une façon de poser les questions qui n'est pas la même que pour les adultes* ».

Voilà de quoi en savoir un peu plus sur un métier qu'on connaît finalement si peu.

Christopher Levé

« Nous avons un partenariat privilégié avec le monde agricole »

Le Colonel Christophe Plourin, commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne, l'assure, à la gendarmerie, « *nous avons un partenariat privilégié avec le monde agricole. Depuis le début de l'année, on a relancé un cycle, en lien avec la Chambre d'agriculture, pour pouvoir élargir l'offre de prévention et de protection auprès des agriculteurs, sur plusieurs axes : le premier, sur les faits de vols de carburant ou de matériels agricoles, le but est de pouvoir profiter de la Chambre d'agriculture pour faire passer un certain nombre de messages, ce qui marche assez bien. Le second axe, c'est la diffusion de bonnes pratiques. Par exemple, comment sécuriser assez facilement son exploitation agricole face à ce type de délinquance. Ce sont des conseils souvent assez simples : verrouiller tous ses ouvrants, garer systématiquement ses engins agricoles, si possible dans des hangars fermés, avec le bouchon essence contre le mur, pour que la trappe d'accès au réservoir soit plus compliquée à atteindre et gêne les éventuels voleurs. On conseille aussi d'installer des systèmes d'éclairages à détection de mouvements. Ces simples gestes ont tendance à faire partir les voleurs. Aussi, pour les GPS agricoles, on conseille aux agriculteurs de les démonter chaque soir après avoir terminé la journée de travail, car ce sont des matériels prisés par les malfrats* ».

En complément la gendarmerie propose aux agriculteurs de participer à des réunions de sensibilisation, avec la Chambre d'agriculture, où un gendarme intervient pour donner les bons réflexes aux agriculteurs et où ils ont la possibilité de s'inscrire à un dispositif nommé « opération tranquillité entreprises, commerces et agriculteurs ». Cela leur permet d'être inscrits sur un registre et bénéficier de passages plus fréquents de gendarmes à proximité de leurs exploitations. Et si les agriculteurs le souhaitent, un gendarme peut se déplacer sur les exploitations pour leur donner des conseils de protection et de renforcement de la sécurité.

nos territoires

// ÉLEVAGE

89 Une passionnée à toute épreuve

À Moutiers-en-Puisaye, Valentine Boutaut a rejoint l'exploitation familiale il y a un peu plus de trois ans. Éleveuse de vaches à lait et productrice de fromages, elle jongle entre ses activités à la ferme et son rôle de maman. Ses journées sont chargées, mais sa force de caractère et sa passion font d'elle une femme inspirante de notre territoire. Rencontre.



Valentine Boutaut est une vraie passionnée.

Pour ce second portrait, rendez-vous à Moutiers-en-Puisaye. C'est sur l'exploitation de la famille Boutaut que nous rencontrons Valentine, la fille. À 26 ans, la jeune femme travaille aux côtés de son père, Yves Boutaut, depuis plus de trois ans, en juin 2019 exactement. Un peu moins d'un an après, le 7 mai 2020 précisément, Valentine Boutaut s'installe, avec son propre projet : la fromagerie. « *Je ne voulais pas seulement revenir sur la ferme familiale existante, créée il y a 40 ans (elle est la quatrième génération), je voulais venir avec mon idée* », confirme-t-elle.

Sur cette exploitation, se trouvent 90 vaches, qui produisent chaque année 800 000 litres de lait, envoyés à la laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel (dans la démarche C'est qui le patron ?!). Quant à la partie fromagerie, cela représente 35 000 litres de lait transformé, en 2022. « *Je propose une gamme assez large, pour toucher différents clients : restauration collective, restaurants et marchés. Les marchés ? C'est une passion pour moi. Cela me permet d'avoir ce relationnel que l'on n'a pas forcément lorsque l'on est dans nos fermes* ».

Alors, comment lui est venu ce projet de créer une fromagerie ? « *C'est parce que j'aime beaucoup la nourriture* », rit-elle. « *Le but était de pouvoir valoriser mon produit premier, qui est le lait, en fromage, je trouvais cela intéressant au niveau gastronomique. Aussi, je voulais apporter ma touche personnelle sur la ferme et ne pas seulement être la fille de papa. Je voulais avoir mon identité. Je respecte totalement ce que mon père a bâti, mais en arrivant sur la ferme, je voulais qu'on me reconnaisse en tant que Valentine et non la fille d'Yves Boutaut* ».

L'organisation, la clé de la réussite

En dehors de la ferme, Valentine Boutaut est aussi une jeune maman, d'une petite fille d'un an et demi, « *qui me suit partout* », sourit-elle. Agricultrice et maman ? C'est très loin d'être incompatible. Cela demande simplement un peu (beaucoup ?) d'organisation. « *Tous les jours, je me lève à 5 heures. À 5 h 30 je suis avec les vaches. À 7 h 30 – 7 h 45, il faut que j'aie fini de traire, avant de retourner à la maison* », indique-t-elle. « *Je m'occupe de quelques tâches ménagères, ensuite, je réveille ma fille entre 8 heures et 8 h 15. Je fais le biberon, je joue avec elle et je la dépose chez la nounou à 9 heures. Puis je vais en fromagerie jusqu'à 12 h 30 – 13 heures. L'après-midi ? Je suis à nouveau avec les vaches. Je fais la surveillance dans les champs, la reproduction (insémination et échographie ; elle était inséminatrice avant de s'installer). L'après-midi, je veux être dehors* », rit-elle.

Sa fille, elle, retrouve sa maman auprès des vaches vers 17 heures. « *Elle fait la traite avec moi durant un moment* », s'amuse Valentine Boutaut, « *puis elle rentre avec son père ou ma mère. Moi, je poursuis mon travail jusqu'à 19 h 30 minimum, souvent jusqu'à 20 h 30 – 21 heures* ».

La clé pour réussir à conjuguer tout cela ? « *Être passionnée* », assure-t-elle. « *Comme je le dis souvent, en tant qu'agricultrice, je suis à mi-temps : je travaille 12 heures par jour* », rit Valentine Boutaut.

Une vraie force de caractère

Mais au-delà de sa passion, c'est sa force de caractère qui la caractérise. Car être une jeune femme dans un milieu où les hommes sont encore majoritaires, n'est pas toujours facile. « *Certains nous jugent, nous, les femmes* », constate Valentine Boutaut. « *Ils ont peut-être plus confiance en nous qu'avant, on est un peu plus acceptées. Mais encore aujourd'hui, il faut toujours faire plus, toujours prouver que l'on est capable. Moi, j'ai la chance d'être bien entourée, je suis énormément soutenue par mon père. Il m'a souvent relevé face à la dureté des critiques. Mais, être agricultrice, c'est aussi savoir traverser des crises, des moments difficiles. Il faut être convaincue que si on fait ce travail-là, c'est parce qu'on l'aime* ».

Si elle devait s'adresser aux jeunes femmes qui veulent s'installer, son message serait clair : « *il ne faut pas lâcher, affirmer son caractère. J'ai souvent entendu des gens qui essayaient de me déstabiliser, voire de me rabaisser. Mais il ne faut pas se dégonfler et montrer qu'on est sûre de ce qu'on fait et qu'on a notre place. Il faut parfois accepter des remarques difficiles. Il faut être forte* ».

Même si le chemin n'a pas toujours été simple, aujourd'hui, Valentine Boutaut assure être heureuse, et ne changerait pour rien au monde son métier. Car comme elle le dit elle-même, « *oui, je me lève tous les jours à 5 heures du matin, mais si je ne voyais pas mes vaches, je serais malheureuse* ».

Christopher Levé



La fromagerie, c'est le projet de Valentine Boutaut. Une manière de valoriser son produit : le lait.



L'éleveuse ne compte pas ses heures, entre la fromagerie, le temps passé avec les vaches et son autre travail : celui de maman.

Éviter les risques grâce au DUER

Valentine Boutaut a récemment suivi la formation « rédiger son DUER » faite par la FDSEA de l'Yonne. Un document important selon elle, pour éviter les dangers potentiels sur une exploitation. « *À la fromagerie, lorsque ma salariée est arrivée, on a fait un tour global pour lui montrer les potentiels dangers, les choses à savoir. Par exemple, le sol peut vite être glissant à certains endroits, donc il faut être vigilant pour ne pas tomber. Le risque zéro n'existe pas, on peut se couper avec le matériel, c'est un peu comme à la maison. Il faut connaître les potentiels dangers et faire attention, en veillant à respecter certaines consignes, comme ne pas transporter plusieurs plaques de fromages à la fois. Car si on glisse, c'est toute une production qui est jetée à la poubelle* », affirme-t-elle.

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Un nouvel évènement

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une nouvelle manifestation : une vente en ferme de printemps.

C'est parti depuis le 1er février ! Et la vente en ferme de printemps de la Fédération charolaise de Côte-d'Or n'est pas près de s'arrêter, comme le décrit Laurent Choubley, le président de l'association : *« nous la prolongerons certainement jusqu'en mai, et peut-être même au-delà. Cet événement remplace exceptionnellement nos journées commerciales du printemps qui ne duraient que quelques jours. Cette fois-ci, les visiteurs ont un laps de temps beaucoup plus large pour nous rendre visite, voire revenir chez nous après réflexion, pour trouver le reproducteur qui leur convient »*.

Treize sélectionneurs participent à cette première édition (voir liste ci-dessous) : sur simple appel téléphonique, un rendez-vous peut être fixé pour programmer une visite d'un élevage et une présentation des charolais disponibles.

« Pour les personnes intéressées, le catalogue de la vente est téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, dans la rubrique actualités », poursuit Laurent Choubley, en ajoutant que bon nombre d'animaux de qualité sont disponibles : *« les adhérents de la fédération répondront à toute demande pour satisfaire la clientèle, sachant qu'il y a encore un certain nombre d'éleveurs qui ne sont pas servis en reproducteurs »*.



Le catalogue est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture, rubrique actualités.

AG

Contact : secrétariat de la Chambre d'agriculture à Créancey, au 03 80 90 68 80.

Treize élevages participants

- EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard, 06 87 43 40 33)
- EARL Guenot Nicolas (Alligny-en-Morvan, 06 31 23 56 01)
- EARL Virely Charles (Écutigny, 06 75 78 55 96)
- Gaec Choubley (La Motte-Ternant, 06 76 65 35 98)
- Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27)
- Gaec de Pergeot (Châtellenot, 06 24 69 61 13)
- Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93)
- Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 06 68 67 74 41)
- Gaec Menetrier Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35)
- Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11)
- Jacques et Françoise Manière (Courcelles-lès-Semur, 06 87 17 70 58)
- SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57)
- SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86)

// CAP PROTÉINES

Un élevage caprin autonome grâce à des fourrages de qualité

Pour nourrir ses 200 chèvres, Christophe Favard, éleveur basé dans la Vienne, compte sur ses prairies multi-espèces, le séchage en grange, le pâturage et le méteil.



Crédit Cap protéines

Christophe Favard : ***« Je me suis vite rendu compte qu'il n'était pas cohérent de produire des céréales, de les vendre et, en parallèle, d'acheter des aliments à l'extérieur pour mes chèvres. J'ai décidé de consacrer plus de surfaces aux prairies et de remplacer l'orge produite et vendue par du méteil ».***

Sur son exploitation caprine bio de 60 hectares, Christophe Favard a un objectif : *« nourrir mes chèvres avec mes terres et vice et versa »*. L'éleveur de la Vienne a mis en place différentes pratiques qui lui permettent d'être autonome en protéines à 95 %. Il a commencé par l'implantation de prairies multi-espèces de légumineuses. Il a essayé plusieurs mélanges avant de trouver l'association de luzerne, trèfle violet, trèfle blanc et sainfoin qui allie appétence et couverture des sols. Cette herbe de qualité est fauchée et séchée en vrac. Le fourrage peut être récolté précocement, avec les feuilles des légumineuses bien conservées, et a donc une meilleure valeur nutritive. Christophe Favard est aussi moins dépendant de la météo au moment de la fauche. L'outil de séchage a été agrandi en 2020. La capacité de stockage est de 200 tonnes de matière sèche. Les chèvres sortent au pâturage de mars à juillet puis à l'automne.

Du méteil grain pour compléter

« Je gère mon pâturage avec un fil avant et un fil arrière, explique l'éleveur. *Cela me facilite le suivi de la pousse de l'herbe. »* Depuis 2017, du méteil grain complète la ration. L'association est composée de triticale, pois, féverole et avoine. Les légumineuses ont la capacité de fixer l'azote atmosphérique et de le restituer au sol. Les céréales servent de tuteur aux légumineuses et limitent la verse. La culture d'un méteil demande peu de travail et d'intrants : *« Un passage de houe et un de herse étrille suffisent »*. Le méteil est semé mi-novembre et récolté mi-juillet avec un rendement de 3,5 à 4,5 tonnes de matières sèche par hectare. Cette association permet d'obtenir un aliment équilibré, source d'énergie et de protéines, à 16 % de MAT. *« L'apport protéique est comparable à un aliment acheté de type chèvre laitière et le méteil a un très bon rapport qualité prix. »* En 2021, il n'a dépensé que 55 €/1 000 litres pour acheter des aliments et son revenu est quasiment équivalent à trois Smic.

Damien Hardy

PUBLI-INFORMATION

Précision Planting : le semis en retrofit

Entrepreneur et agriculteur à Logelheim en Alsace, Jean-Michel Syda a totalement rééquipé son semoir John Deere. Latitude GPS a installé la technologie de Précision Planting. La précision paye. Ce « retrofit » du semoir a permis de gagner plus de 10 qx/ha de maïs.

L'émergence est au cœur des objectifs de Jean-Michel Syda pour ses semis de maïs. *« Je veux que 95 % de mon maïs lève dans les 24 heures. Des retards au-delà de 24 heures représentent 4 quintaux en moins et même 9 quintaux au bout de 48 heures »*, insiste l'agriculteur et entrepreneur agricole. Pour y parvenir, Jean-Michel Syda est attentif à de multiples critères lors du semis : pression au sol, taux de matière organique, profondeur de la graine, taux d'humidité du sol et placement de l'engrais liquide. *« Pour paramétrer le placement de la graine et exprimer tout son potentiel, je m'appuie sur la technologie et les capteurs Précision Planting. »*



Jean-Michel Syda : « la technologie Precision Planting est rentable. Les gains de rendements sont à aller chercher au semis ». DR

LE « RETROFIT » D'UN SEMOIR JOHN DEERE DE 1995

Acheté en 1995, le semoir avait déjà subi un premier « retrofit » dès 1998 puis, un second, en 2020. En s'appuyant sur l'expertise de Latitude GPS, l'entrepreneur a totalement rééquipé son outil, avec les solutions à la carte de Precision Planting.

Avis d'expert

Un diagnostic pour une solution à la carte

Vincent Fromond, responsable commercial grand Est Latitude GPS



« Le semoir de Jean-Michel est équipé de manière très complète. Tous les éléments Precision Planting sont dissociables. Chez Latitude GPS, nous réalisons un diagnostic du semoir pour identifier les gains potentiels. Fermeture, ouverture du sillon, distribution, rappui : nous identifions les solutions les plus rentables. Enfin, nos techniciens accompagnent l'agriculteur jusqu'à la mise en route. »

Scannez ce QR code pour regarder la vidéo

// CHANVRE

L'implantation conditionne 70 % de la réussite de la culture

L'implantation du chanvre est une étape clé de la culture. Le point avec Terres Inovia.

L'implantation du chanvre est une étape clé qui conditionne 70 % de la réussite de la culture. Le chanvre est une espèce à cycle court, toute rupture de croissance doit être évitée une fois le semis réalisé.

Viser une bonne structure pour assurer une levée rapide

Malgré un système racinaire pivotant et de fortes capacités de compensation, le chanvre est très sensible à tous défauts de structure de sol. La préparation de sol doit favoriser :

- en profondeur, un enracinement de qualité pour permettre au pivot d'extraire l'eau et les éléments minéraux,
- en surface un lit de semences fin, aéré et suffisamment réchauffé pour garantir une levée rapide et homogène.

Pour éviter les tassements du sol préjudiciables au système racinaire, il est préférable d'utiliser des trains d'outils afin de limiter le nombre de passages sur la parcelle et/ou des équipements de types roues jumelées ou pneus basse pression. Si le chanvre ne couvre pas le sol 15 à 20 jours après la levée à cause de problème de structure ou d'éléments ralentissant sa croissance, les adventices peuvent rapidement prendre le dessus. Le chanvre est également très sensible à l'hydromorphie en début de cycle. La présence de semelles de labour ou de zones compactées qui ne permet pas une bonne circulation de l'eau, voire une stagnation, génère une asphyxie racinaire extrêmement préjudiciable à l'implantation du chanvre.

Un faux semis pour optimiser le lit de semences

Après le labour on peut reprendre le sol avec le passage d'un outil à dents pour ameublir la terre, favoriser la pénétration des futures racines, faciliter le réchauffement du lit de semences et éviter le dessèchement du sol. Cela aura également l'avantage de faire lever les adventices qui seront ensuite détruites de préférence par voie mécanique.

Semer dans de bonnes conditions

La levée du chanvre qui intervient 4 à 10 jours après le semis représente la phase la plus délicate de la culture. Pendant cette période, le chanvre, très sensible aux conditions de sol, doit avoir une levée rapide et homogène. Pour cela un semis régulier à une profondeur de 2 à 3 cm dans un sol bien structuré, parfaitement ressuyé et réchauffé (10 – 12 °C) est primordial. Le semis va se faire en ligne avec un semoir à céréales classique à socs, de 9 à 17 cm d'écartement (privilégier les faibles écartements qui diminuent le nombre de plantes sur la ligne de semis et donc la concurrence entre plantes qui génère des pieds morts).

En année normale, et selon les régions de production, les semis se réalisent de fin mars à début mai. En conditions difficiles, il est possible de retarder le semis jusqu'à début juin mais le rendement en paille risque d'en être diminué. La densité de semis doit être comprise entre 45 et 50 kg/ha pour atteindre le meilleur compromis entre le rendement paille et le rendement chènevis. Il y a une exception avec la variété EARLINA 8FC qui est exclusivement destinée à la graine. Pour que cette variété exprime son rendement la densité de semis doit se situer entre 25 et 30 kg/ha maximum.

Une fois le semis effectué, un roulage peut être nécessaire afin de favoriser la germination des graines, niveler le sol et ainsi assurer de bonnes conditions de récolte.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia



Terres Inovia

Chanvre en zone hydromorphe

Une réglementation qui évolue

Depuis le 1er janvier 2023, en ce qui concerne la culture, la plante de chanvre doit avoir une teneur en THC qui n'est pas supérieure à 0,3 % afin d'être en cohérence avec les règles relevant de la Politique Agricole Commune. Ainsi tous les produits issus du chanvre et mis sur le marché doivent avoir une teneur en THC qui ne soit pas supérieure à 0,3 %.

Par décision du conseil d'État du 29 décembre 2022, la commercialisation des fleurs et des feuilles brutes est autorisée. Il n'est plus obligatoire de conclure un contrat entre producteur et acheteur concernant les fleurs et les feuilles de chanvre.

Seules les semences certifiées peuvent être utilisées.

La vente de plants et la pratique du bouturage sont interdites.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des décisions du Conseil d'État du 29 décembre 2022 à l'adresse suivante :

https://www.drogues.gouv.fr/decision-du-conseil-detat-du-29-decembre-2022

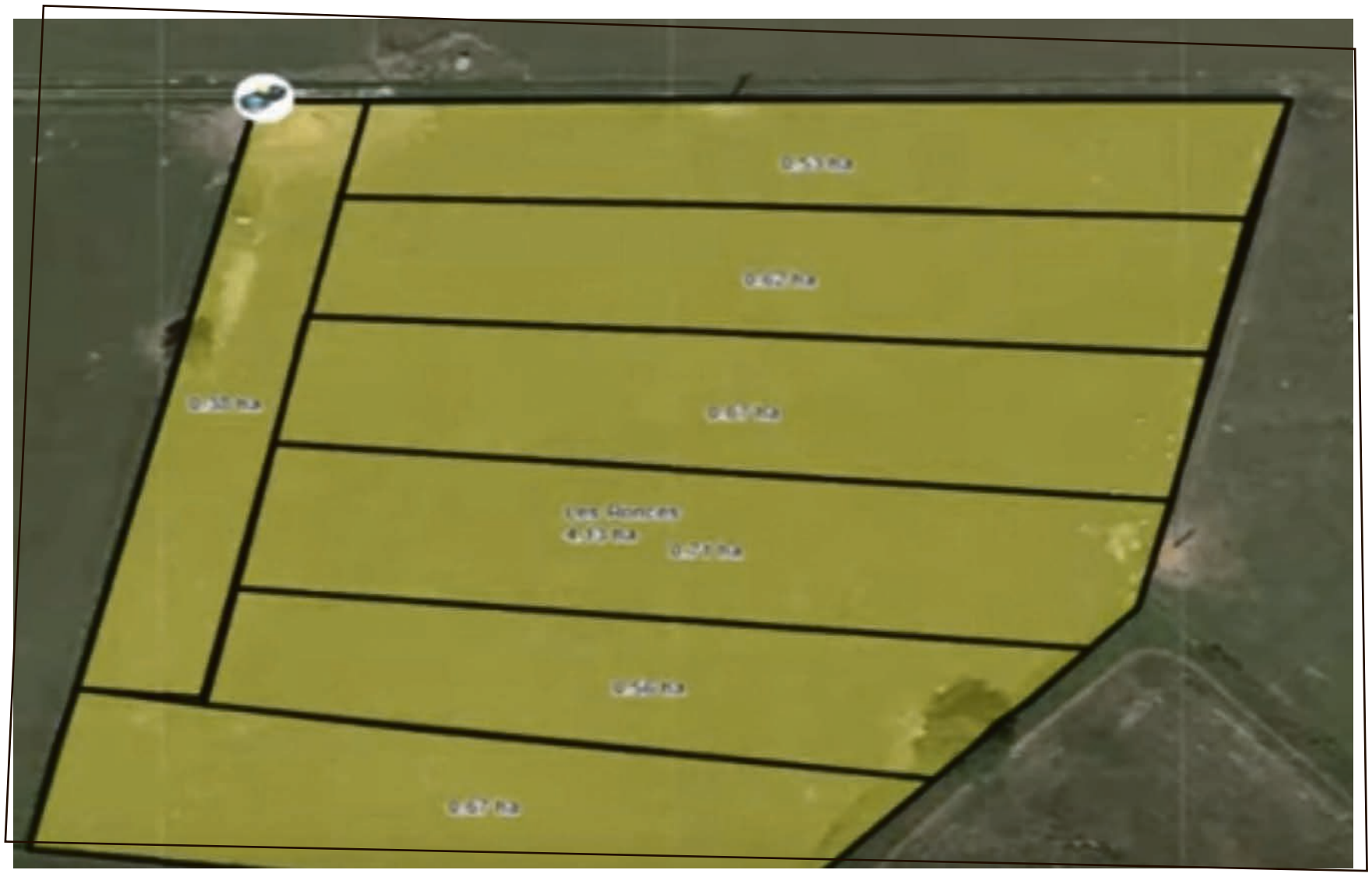
Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr



// PÂTURAGE TOURNANT

Une pratique qui réclame de franchir un pas

Parmi les techniques permettant d'optimiser la ressource en herbe, le pâturage tournant est aujourd'hui beaucoup invoqué. Intéressant sur le papier, elle réclame néanmoins de la part de l'éleveur une organisation de travail différente.



Exemple de division de parcelle pour du pâturage tournant.

Dans l'optique de renforcer l'autonomie fourragère des élevages, la pratique du pâturage tournant est aujourd'hui souvent mise en avant. De fait, elle présente de nombreux intérêts mais implique aussi des contraintes à prendre en compte. Sans constituer une formule magique, il peut être intéressant de l'appréhender, en ayant bien conscience de tout ce qu'elle suppose. En Côte-d'Or, force est de constater que cette pratique est encore assez peu développée auprès des éleveurs allaitants alors que les éleveurs laitiers s'y mettent plus. En allaitant, la tendance est plutôt à une simplification des systèmes, avec moins de bovins sur des surfaces identiques, ce qui revient à une désintensification du système fourrager. Il faut reconnaître que, pour des éleveurs dont la charge de travail est déjà très conséquente, mettre en place un pâturage tournant peut – dans un premier temps — alourdir encore cette charge. Cela réclame, en effet, d'adapter ses clôtures, les points d'eau… Des contraintes qui sont aussi des freins. Toutefois, cette contrainte il faut aussi la relativiser, comme le souligne Matthieu Javelle, conseiller bovins viande, fourrages et contrôle de performance à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« C'est un fait : le démarrage d'une pratique de pâturage tournant réclame de revoir son organisation de travail. Le plus difficile, au départ, c'est d'habituer les bovins au changement de parcelle. Parfois, cela peut réclamer un peu de temps en termes de manipulation d'animaux, mais une fois que les aménagements nécessaires ont été mis en place et que les bêtes ont pris l'habitude de changer de parcelle, on peut, au contraire, gagner du temps, parce que les animaux seront devenus plus faciles à manipuler ».*

DESHY'21
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE DÉSHYDRATATION DE LA HAUTE-SEINE
AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE
GMP+
RD 954 - 21450 baigneux-les-Juifs - 03 80 96 53 69 - baigneux.deshy@gmail.com - www.deshydratation-21.fr
VENTE D'ALIMENTS POUR ANIMAUX - PRODUITS NATURELS DÉSHYDRATÉS
SÉCHAGE À LA SCIURE DE BOIS
Luzerne en bottes et en granulés (conventionnelle ou bio), maïs, plante entière, (conventionnelle ou bio), sainfoin bio, issus de céréales, paille (en granulés et défibrés)
Bottes de luzerne
Luzerne en granulés
Plant entier de maïs en granulés
Bottes de paille défibrée
Livraison en soufflerie - vrac / big bag / sac

SAS COMATEC Distribution
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration et devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »
patura
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52
jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

MISE À L'HERBE



Des vidéos, consultables sur le site de la Chambre régionale d'agriculture de BFC permettent de découvrir des témoignages d'éleveurs de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire pratiquant le pâturage tournant.

Faire connaître la pratique sous tous les angles

Si l'on parvient à surmonter ces contraintes de départ, le pâturage tournant gagnerait à être développé. D'ailleurs, dans ce cadre et en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC), les services de la Chambre de Côte-d'Or ont travaillé afin de mettre cette pratique en avant. Des vidéos, qui traitent plus largement de l'engraissement à l'herbe, et dans ce cadre, du pâturage tournant, ont été réalisées en ce sens. Elles sont consultables par le biais de ce lien : .
https://www.youtube.com/@chambre-regionaledagricultu6321
On y trouve des témoignages d'éleveurs de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire qui expliquent ce qu'ils ont mis en place, et pour quelles raisons. Ils évoquent leur intérêt mais aussi leurs contraintes. *« Vue l'évolution des coûts en termes d'achat d'aliments,* souligne Matthieu Javelle, *l'engraissement des animaux à l'herbe, avec des pratiques d'optimisation, présente tout de même un grand intérêt. Nous voulions présenter des témoignages de gens déjà impliqués, afin de montrer ce qui est possible ».* Au-delà des vidéos, la Chambre va poursuivre ce travail au travers d'un webinaire destiné à toutes les personnes intéressées et qui permettra aussi aux conseillers de présenter en détail les résultats des exploitations pratiquant le pâturage tournant.

Enfin, ce travail de fond sera complété par l'organisation de portes ouvertes sur ces mêmes exploitations.

Berty Robert

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Rendez-vous **Abreuvement au pré, quantité et qualité : quelles solutions ?**

Le GDS de Côte-d'Or invite les éleveurs lundi 20 mars pour une demi-journée d'échanges en présence du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA), à la Salle René Thomas à Venarey-les Laumes.

Au programme : accueil à partir de 13 h 45, présentation du SMBVA et de ses missions, échanges autour des solutions alternatives d'abreuvement du bétail et l'accompagnement aux projets. Cette demi-journée est ouverte à tous les adhérents du GDS.

La plaquette d'information est disponible sur l'application du GDS, sur le site internet www.gdsbfc.org et dans les boîtes mail des adhérents. Inscriptions au 03 80 68 67 30 (Françoise Roulleau).

AG

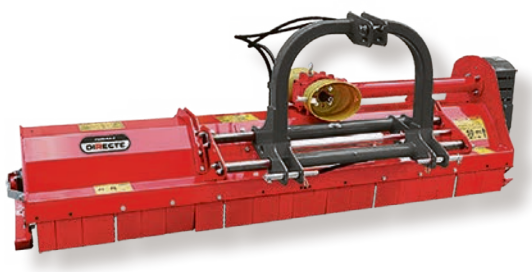
Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone





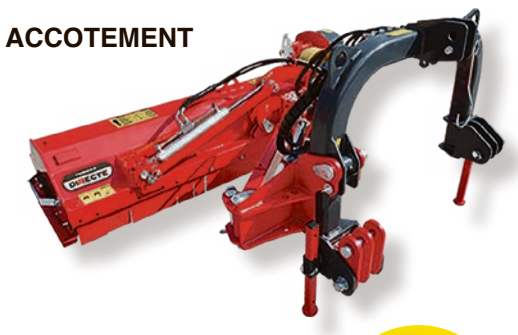
feder
force coopérative
Conseils
et large choix
Rue de l'Oze
21150 Venarey-les-Laumes
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
Laurent Duval 06 86 93 24 36
Jean-Paul Clerget 06 80 34 11 73

Promodis
Pro, Proche, Promodis
SPÉCIAL ENTRETIEN
jusqu'au 15 avril 2023
BROYEURS DISPONIBLES
AXE HORIZONTAL



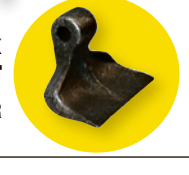
Réf. B 220 H
4 320€
Prix HT Règlement comptant
Réf. B 250 H
4 855€
Prix HT Règlement comptant
Réf. B 270 H
5 090€
Prix HT Règlement comptant

ACCOTEMENT



Réf. BD 160
6695€
Prix HT Règlement comptant
Réf. BD 190
6985€
Prix HT Règlement comptant

UN JEU DE MARTEAUX
OFFERT
POUR TOUT ACHAT D'UN BROYEUR



Groupe Méthivier
Joigny 03 86 91 79 09
Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06
www.groupe-methivier.com

// ALLONGER LA DURÉE DE MISE À L'HERBE

L'automne plutôt que le printemps

Dans une logique d'accroissement de l'autonomie fourragère des élevages bovins allaitants, destinée à contrecarrer les effets de la hausse du coût des aliments, l'allongement de la période de présence en pré est une option. Elle semble moins risquée si l'on fait le choix de retarder la rentrée en stabulation à la fin de l'automne, plutôt qu'une sortie plus précoce au printemps.



Si la tendance à l'allongement de la durée de présence au pré se vérifie, elle semble moins risquée si on l'appréhende sous l'angle d'une rentrée plus tardive en stabulation à l'automne, que par une sortie plus précoce au printemps. Dans les deux cas, les conditions météo de ces dernières années ont permis une bonne optimisation de la ressource fourragère.

La valorisation de l'herbe, les agriculteurs la recherche par tous les moyens, tant l'augmentation des charges peut mettre en péril l'amélioration économique liée à une relative bonne tenue des prix de la viande. Réduire les achats d'aliment et accroître son autonomie fourragère est donc une piste regardée avec attention. Cela peut notamment se traduire par un allongement de la période où les bêtes restent à l'herbe, soit en jouant les prolongations à l'automne, ou en ressortant les bovins de manière plus précoce au tout début du printemps. Des leviers sur lesquels on peut jouer, mais qui réclament aussi de revoir sa manière de travailler. Matthieu Javelle, conseiller bovins viande, fourrages et contrôle de performance à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, constate quelques évolutions dans ce domaine. Les éleveurs peuvent avoir tendance à aller chercher un peu plus de valorisation de l'herbe, notamment, en automne. *« En 2022*, remarque-t-il, *jusqu'au mois de décembre, on a eu des quantités d'herbe relativement intéressantes à valoriser. Les gens ont tendance à optimiser au mieux sur cette période »*. Pour la mise à l'herbe au printemps, même s'il peut être tentant d'avancer la date de sortie des animaux au pré, les choses ne sont pas si simples.

La crainte du froid tardif

Ces dernières années, en Côte-d'Or, des froids tardifs ont pu relativiser, dans certaines zones, le démarrage d'une herbe plus précoce que ce qui était observé historiquement. Le gain de temps de mise à l'herbe s'observe donc plus sur la fin de saison (à l'automne) que sur le redémarrage printanier. *« Il faut prendre en compte le fait*, poursuit Matthieu Javelle, *qu'au printemps, certains éleveurs peuvent avoir une certaine réticence à lâcher les animaux plus tôt, craignant ces froids tardifs, voire des périodes humides. Pour 2023, ce n'est pour l'instant pas le cas. On a eu un début d'année plutôt doux et puis on se trouve à présent dans du froid sec donc, de toute façon, les feux sont moins au vert pour lâcher. Mais si on regarde les années précédentes, notamment 2022, avec février et mars qui ont été très doux, on aurait pu réengager une mise à l'herbe mais, en avril, on a eu une période de froid, avec des gelées… Ce sont des cas de figure qui s'observent assez régulièrement chez nous et qui relativisent cette possibilité d'allongement de la présence au pré en tablant sur le printemps »*. Au-delà de la météo, cette question de la mise à l'herbe plus ou moins précoce dépend aussi des animaux eux-mêmes. Les jeunes, les génisses seront plus faciles à lâcher tôt, et moins sensibles aux conditions météo, *« en revanche*, souligne le conseiller, *pour le tandem « vache + veau », un lâcher trop précoce peut être plus délicat à gérer. Le changement de nourriture, de la stabulation au pré peut être une période très sensible pour les veaux. Il y a une transition alimentaire à effectuer. Il ne faut pas oublier, non plus, que, sur les veaux, les éleveurs ont des protocoles vaccinaux à respecter avant de les lâcher au pré »*. Se conformer à ces protocoles implique un temps incompressible qui empêche une mise à l'herbe trop précoce.

Berty Robert



C'est pour les veaux que la sortie en pré réclame le plus d'attention : il leur faut passer par une phase de transition alimentaire délicate.

"NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO."

NOUVELLE ASSURANCE PRAIRIES : ANTICIPEZ LA FIN DU RÉGIME DES CALAMITÉS AGRICOLES.



Faire le choix de s'assurer, c'est la garantie de compenser le manque de pousse d'herbe en cas de sinistre climatique.
Avec la nouvelle Assurance Prairies, les contrats sont désormais subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise*.

Le saviez-vous ?
Profitez d'un diagnostic gratuit de votre exploitation sur assurance-prairies.fr ou en contactant un conseiller.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
*Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances.
Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co
Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Février 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// ASSURANCE RÉCOLTE

L'évaluation de la pousse au cœur de la réforme

La réforme de l'assurance récolte ambitionne, en particulier, de conduire les éleveurs à s'assurer. Mais il faut pouvoir évaluer de manière précise les éventuelles pertes en ressource fourragère.



L'assurance multirisque climatique fonctionne selon des règles très incitatives, notamment envers les éleveurs.

François Schmitt, le président de Groupama Grand-Est le précisait dans une interview qu'il nous avait accordée en octobre 2022 : l'un des grands enjeux de la réforme de l'assurance multirisque climatique (MRC) entrée en vigueur le 1er janvier, était d'amener plus d'éleveurs à s'assurer. La difficulté étant qu'évaluer la perte de production sur une prairie, en raison d'une sécheresse, par exemple, est plus compliqué que pour un champ de blé. Le seul moyen d'évaluation existant aujourd'hui est basé sur l'Indice de production des prairies (IPP) ou indice « Airbus » parce qu'il est mesuré par un satellite conçu par l'avionneur européen. Un indice qui fait parfois débat, c'est la raison pour laquelle François Schmitt précisait qu'« *aux observations satellitaires, on ajoute des observations de stations de Météo-France sur les températures* ». Il évoquait aussi la mise en place d'un réseau de fermes tests, sur tout le territoire, grâce auquel on pourrait lier les mesures scientifiques sur le terrain et la lecture de l'indice IPP. Le satellite Airbus doit mesurer le rendement en herbe entre février et novembre. L'outil sera capable de mesurer parcelle par parcelle, sans doute avec une marge d'erreur mais qui s'annonce en forte diminution par rapport à ce qui existait jusqu'à présent. Le Fonds de solidarité national (FSN) mis en place par l'État apportera une meilleure lisibilité :

- la culture n'aura pas besoin d'être située dans une commune déclarée sinistrée par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) et le seuil d'intervention sera commun pour toutes les cultures d'une même filière
- l'évaluation des pertes via l'indice de pousse de l'herbe permettra de réaliser les évaluations et les indemnisations plus rapidement.

Subventionnement augmenté

Pour les éleveurs il y aura nécessité de trouver le bon réglage entre besoin en alimentation de l'exploitation et coût du contrat d'assurance. L'assurance devient un outil stratégique de pilotage de l'entreprise. Pour les non-assurés, l'État n'interviendra pas avant 30 % de pertes alors que pour les assurés, ce niveau d'intervention pourra être réduit à 20 % de franchise. Avec le FSN, en cas de pertes supérieures à 30 %, les éleveurs assurés pourront prétendre à une indemnisation pouvant atteindre 100 %. Il faut aussi garder à l'esprit que le subventionnement de l'assurance récolte passe, avec la réforme, à 70 %, et ceci dès 20 % de franchise. On est donc sur un système clairement incitatif. Groupama Grand-Est rappelle d'ailleurs que depuis 2003, les épisodes de sécheresse se sont accélérés entraînant d'importantes pertes de production d'herbe. 2022 a été particulièrement difficile pour la filière élevage. La sécheresse et plusieurs épisodes de canicule ont brûlé les prairies mais également impacté les rendements de maïs fourrage obligeant les éleveurs à recourir à leurs stocks prématurément ou à acheter de l'aliment complémentaire. Une situation qui a contraint certains exploitants agricoles à vendre une partie de leurs animaux faute de pouvoir les nourrir à cause du manque du fourrage. Dorénavant, en cas d'aléa climatique venant réduire le volume d'herbe produit par les prairies, tous les éleveurs et polyculteurs-éleveurs peuvent bénéficier du nouveau régime d'indemnisation :

- Si vous faites le choix de vous assurer, en cas de pertes de volume d'herbe par rapport à votre production de référence supérieure à la franchise choisie (20 ou 25 %), alors l'assurance se déclenche automatiquement.
- Pour un non-assuré, en cas de pertes supérieures à 30 %, seulement 45 % des pertes au-delà de ce seuil seront indemnisées en 2023, 40 % en 2024, et 35 % en 2025.

Berty Robert

// PRAIRIES

Un assistant dans la poche de l'éleveur

HappyGrass est une application smartphone et web pour aider les éleveurs à valoriser au mieux l'herbe des prairies et faire pâturer efficacement les bovins.

L'herbe est une vraie culture qui peut apporter une ration équilibrée aux bovins. Pour la gérer au mieux, l'outil d'aide à la décision HappyGrass accompagne les éleveurs et les conseillers comme un véritable assistant prairie. L'application smartphone ou sa version web rassemble un bouquet de petits programmes qui s'appuient sur les données météo locales, des référentiels éprouvés et les données de la recherche. Depuis le choix des espèces à semer jusqu'à l'optimisation de la date de fauche, l'outil numérique guide et alerte l'éleveur sur tous les aspects de la conduite de la culture de l'herbe. « *Le calendrier de pâturage numérique permet d'enregistrer où sont les animaux et quand ont été réalisées les fauches* », explique Antoine Leborgne, responsable commercial d'HappyGrass. En enregistrant les hauteurs d'herbe mesurées, le logiciel calcule la pousse de l'herbe et les jours d'avance et propose des circuits de pâturage selon des scénarios de pousse plus ou moins optimistes.



Unsplash/HappyGrass

Issu de la fusion de Grassman et de Pâturnet, Happygrass est piloté par quatre organismes de conseils en élevage, deux semenciers et l'Institut de l'élevage.

Véritable optimisation

« *Ça me calcule le nombre de jours d'avance sur les paddocks et permet d'anticiper s'il faut débrayer des parcelles à la fauche ou remettre des parcelles s'il n'y a pas assez d'herbe,* constate Nicolas Marguet, éleveur dans le Doubs et utilisateur d'HappyGrass depuis quatre ans. *Avant, il me fallait 15 à 16 hectares de pâturage au printemps pour les laitières et, maintenant, pour le même nombre de vaches, j'arrive à descendre en dessous de 13 hectares. C'est quasiment un gain de 3 hectares que l'on peut faucher en plus. Donc, en autonomie fourragère, c'est le top.* » Le volet parcelle aide à optimiser le parcellaire en proposant de redessiner le parcours, d'ajouter des chemins, des clôtures ou des points d'eau et en chiffrant l'investissement. L'assistant prairie est commercialisé à 55 euros par an (avec une gratuité la première année grâce à un financement du Cniel) dans sa version découverte et 200 euros par an dans sa version complète. Plus d'un millier de conseillers et éleveurs l'utilisent régulièrement en France et au Canada. « *Tous les éleveurs pâturent mais l'idée est maintenant de pâturer efficacement,* appuie Antoine Leborgne. *HappyGrass facilite l'enregistrement et conforte les choix des éleveurs déjà aguerris.* »

Damien Hardy, Institut de l'élevage

www.cap-proteines-elevage.fr



// POUILLY-EN-AUXOIS

21

Une aventure internationale

Vingt jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan partent à l'étranger à la fin du mois. Les destinations : des exploitations agricoles en Italie, Belgique et Estonie.



Les classes de première bac pro agro-équipement et CGEA préparent un projet de mobilité qui s'annonce très enrichissant.

De plus en plus de Maisons familiales rurales sollicitent Erasmus +, un programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. La MFR Auxois sud Morvan, basée à Pouilly-en-Auxois, s'intéresse à ce type de projet depuis plusieurs années, mais covid oblige, l'aventure n'a réellement commencé qu'au printemps 2021. Les classes de Bac pro agroéquipement et CGEA préparent aujourd'hui leurs valises pour vivre une belle expérience de mobilité, du 27 mars au 15 avril. *« Douze de nos jeunes partent trois semaines en Italie, quatre vont en Belgique et quatre autres s'envolent pour l'Estonie. L'an passé, toujours grâce à Erasmus, huit apprentis s'étaient rendus dans une ferme italienne »*, indique Delphine Montoya, formatrice à la MFR.

Ouverture d'esprit

Nadine Jeannin, directrice de l'établissement, est à l'initiative de cette mobilité : *« Toute l'équipe de la MFR m'a suivie dans la démarche. Sans eux, cela n'aurait pas été possible car la charge administrative et organisationnelle de ces projets est très importante. Je suis moi-même passée par ces expériences à l'étranger, j'en connais les plus-values. Découvrir et se confronter à d'autres pratiques et modèles agricoles ne peut être qu'enrichissant pour nos apprenants. La mobilité procure également une ouverture d'esprit très utile pour nos jeunes qui, à l'âge de 16 ou 17 ans, n'ont jamais franchi nos frontières. En tant qu'établissement d'enseignement agricole, nous préparons nos jeunes à leur future vie professionnelle mais aussi à leur future vie citoyenne. À ce titre, apprendre à se déplacer, communiquer dans une langue étrangère et évoluer dans un monde différent leur permet de gagner en autonomie ainsi qu'en maturité »*.

Ce n'est qu'un début

La MFR ASM ne compte pas s'arrêter là et développe ses relations à l'étranger depuis un petit moment déjà, comme l'explique la directrice : *« nous accueillons depuis plusieurs mois une jeune Espagnole qui nous aide à tisser des liens dans son pays, en vue de nouveaux partenariats. Ces prochaines semaines, nous recevrons une Italienne et une référente estonienne dans cette même volonté. Nos échanges concernent également nos autres classes, nos BTS peuvent désormais prétendre à des bourses pour vivre une expérience à l'étranger. Il est bon de rappeler que les financements sont pris en charge à 100 % par Erasmus et les actions de financement organisées avec les jeunes, c'est donc très intéressant, il n'y a rien à débourser. Notre équipe pédagogique est également concernée, chaque groupe d'apprentis sera accompagné par deux personnes vers chaque destination »*.

Dès l'an prochain, la maison familiale prévoit d'élargir son dispositif en proposant des mobilités aux maîtres d'apprentissage, à différents professionnels travaillant avec l'établissement ainsi qu'aux partenaires de la MFR.

AG

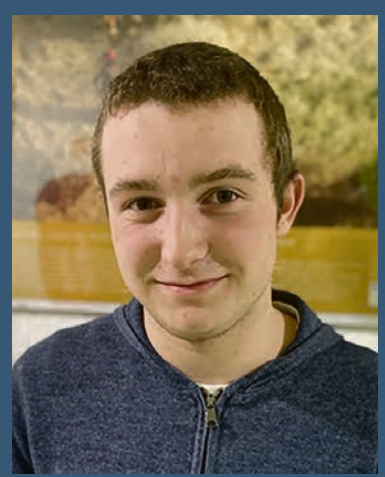
« Il faut en profiter »



Baptiste Colson, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, est le maître d'apprentissage d'Aymeric Tournier. L'agriculteur de Moloy voit d'un très bon œil la mobilité de son apprenti : *« Je ne peux que l'encourager à vivre cette aventure ! Offrir la possibilité à des jeunes d'aller voir autre chose, de s'ouvrir à d'autres modèles agricoles est génial. Humainement parlant, cette mobilité sera certainement très riche. Dans mon cas, j'étais parti un mois aux Pays-Bas quand j'étais en BTS. J'étais ensuite parti travailler six mois en Australie, avant mon installation. J'avais beaucoup appris, notamment dans l'optimisation des charges de mécanisation. Tout n'est bien sûr pas à prendre : dans le domaine environnemental, je n'avais pas ramené grand-chose, car nous sommes déjà à la pointe en France ! Partir à l'étranger dès 16 ans est très bien : cela peut donner envie de repartir quelque part avant l'installation. Il faut en profiter car une fois dans la ferme, il sera trop tard »*.

« Une grande première »

Aymeric Tournier, 16 ans, s'envolera pour l'Estonie avec trois de ses camarades de classe : *« Pour ma part, je serai en binôme avec Corentin Clément, de Marmagne. Nous allons travailler dans une exploitation laitière qui compte 160 vaches en race Red Holstein. Nous sommes très contents de partir, ce sera une grande première pour nous, à tous les niveaux. Le travail va se faire dans un environnement totalement différent au nôtre, je pense qu'il y a beaucoup de choses à découvrir. Parler en anglais avec nos interlocuteurs sera aussi une grande aventure ! Nous serons hébergés dans un lycée agricole à une dizaine de kilomètres de l'exploitation, d'autres étudiants en agriculture seront présents. Nous allons partir avec notre matériel, cotte de travail et bottes. Cette mobilité comptera pour le bac, avec une épreuve facultative dans laquelle seront intégrées une note et une appréciation de notre maître de stage que nous rencontrons là-bas »*.



// COSNE-SUR-LOIRE

58

Des portes ouvertes, nouvelle formule

Le Legta et le CFPPA de Cosne organisent une porte ouverte le 18 mars. Ainsi, outre la présentation des filières (collège, lycée) et des formations (apprentissages et adultes), des animations sont prévues ; une nouveauté 2023.



Legta de Cosne

Toute l'équipe du Legta et du CFPPA sera là pour répondre aux questions.

« Nous voulions faire un événement agréable, cohérent et ouvert à tous » souligne Philippe de Brito, directeur du Legta de Cosne à l'occasion de la porte ouverte prévue le 18 mars, de 9 heures à 17 heures (66 rue Jean Monet à Cosne-sur-Loire). Il ajoute : *« En plus de la mise en avant des filières (viti-agri à partir de la 4e) et des formations pour adultes, nous prévoyons des nouveautés »*.

Parmi ces dernières, un marché de huit artisans locaux accueillera les visiteurs avec des cosmétiques bios, du rhum arrangé, un producteur d'escargots, un sculpteur sur bois, etc. En sus, du matériel agricole et viticole sera présenté par les professionnels du secteur et un pareur viendra effectuer une démonstration. L'association des élèves aura aussi son stand. Pour certains d'entre eux, la promotion de leur établissement est d'ailleurs indispensable.

Se faire connaître

« C'est important de rencontrer les futures générations d'élèves afin qu'ils se sentent moins seuls à leur arrivée » détaille Cassandra, 13 ans, en 4e « enseignement agricole » et de Laurick, 13 ans, dans la même section d'ajouter : *« montrer la cohésion entre les différents niveaux peut attirer les élèves, et les rassurer pour la suite de leur cursus. Cela nous tient à cœur, car nous avons bénéficié de cette convivialité »*. Outre l'ambiance, c'est aussi l'enseignement que les jeunes apprécient, comme ils le pointent : *« Les cours sont très pratiques et les effectifs réduits des classes (environ 15 élèves) offrent un suivi très efficace par les professeurs ; un plus indéniable »*. Laurick conclut : *« Venir à la porte ouverte ou faire un mini-stage permet de se faire sa propre idée sur le lieu. Et spécifiquement, les formations du collège permettent de voir si les filières viti ou agri nous correspondent tout en nous laissant la possibilité de changer pour le lycée »*. Que ce soit pour Cassandra ou Laurick, leur profession est déjà choisie (éleveuse équine et agriculteur), pour les indécis, le rendez-vous est donné le 18 mars de 9 heures à 17 heures à Cosne.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 26 67 67.

// IMAGINE LA NIÈVRE

58 Lancement de la saison 2

Le 22 février, le Conseil départemental organisait une réunion citoyenne pour le lancement de la seconde année d'Imagine la Nièvre.

En 2022, le Conseil départemental a proposé aux Nivernais de participer, via des réunions citoyennes et de travail, d'imaginer les actions à mettre en place pour l'avenir de la Nièvre (voir TDB n° 1667 et 1689). À l'issue, 30 engagements ont été pris par le Conseil départemental (1). *« Nous avons souhaité poursuivre ces consultations publiques, tout en mettant en place un observatoire citoyen pour vérifier si les engagements sont tenus »* souligne Fabien Bazin, président du Conseil départemental, lors du lancement de la deuxième saison d'Imagine la Nièvre, le 22 février, à Sermoise-sur-Loire.

Si comme lors des réunions précédentes, la santé, la jeunesse ou encore les transports ont été mis en avant par les interventions successives des citoyens, un point spécifique est ressorti des prises de paroles. En effet, l'emploi des personnes handicapées a été évoqué par Damien et Jean-Paul.

Si le premier a une vingtaine d'années et le second environ soixante ans, tous deux ont exprimé leur désillusion. *« Si les patrons ne nous laissent jamais notre chance, on ne peut pas faire grand-chose. Même si nous sommes handicapés, les jeunes sont l'avenir et c'est nous qui allons porter la France, à condition de nous en donner l'opportunité. Laissez-nous vous montrer de quoi on est capable ! »* insiste Damien. De son côté, Jean-Paul pointe une situation dans l'impasse. *« Cela fait dix ans que je n'ai plus de travail. Travailleur quinquagénaire et handicapé, on m'oriente d'organismes en organismes (d'insertion et de formations). Chacun se défile car il semble qu'il n'y ait aucune solution. J'ai envoyé une quantité innombrable de CV, et jusque-là cela n'a rien donné. Je me demande encore pourquoi le protocole Territoire zéro chômeur (https://www.tzcld.fr/) n'est pas mis en place à Nevers ou encore pourquoi il n'existe pas un emploi civique pour les séniors… j'ai perdu espoir d'avoir des réponses ou des avancées…Je n'attends plus rien des Pouvoirs publics en la matière ».*

Face à ces détresses, Fabien Bazin a réagi. *« Nous essayerons de travailler sur ces points afin de trouver des solutions».*

Grande attente

Cet événement a aussi été le moment de mettre en lumière la grande attente des Nivernais sur ces promesses. Damien conclut ces interventions : *« nous attendons de voir si ces promesses ne sont que des paroles ou s'il y a vraiment des actes »*. Fabien Bazin rebondit : *« nous avons conscience de la grande attente des citoyens et prenons l'engagement de faire ce que l'on dit. Nous débutons la saison 2, soyez certains qu'il y aura des saisons 3, 4 et 5… Nous sommes engagés dans un feuilleton démocratique».*

De nouvelles réunions sont prévues, ciblées sur la jeunesse : le 14 mars à Cosne-sur-Loire, le 27 mars à Château-Chinon, le 3 avril à Decize, le 2 mai à Nevers, le 9 mai à Clamecy.

Chloé Monget

(1) Plus d'infos sur https://nievre.fr/wp-content/uploads/2022/06/engagements-Imagine-la-Nie%CC%80vre.pdf

// IMPÔTS LOCAUX 2023

89 Le mot d'Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs



Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne.

« La période de l'établissement des budgets communaux et intercommunaux approche avec ses bonnes nouvelles et ses moins bonnes. Nous avons appris que les bases d'imposition du foncier bâti et du foncier non bâti augmentent de 7,1 % en 2023, soit plus que l'inflation (environ 5 %).

La section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne est consciente que les communes et les intercommunalités n'ont pas beaucoup de marges de manœuvre en cette période difficile. Mais elle veut attirer l'attention des élus sur le fait que l'augmentation des budgets ne doit pas se faire sur le dos des contribuables, en particulier des propriétaires de foncier non bâti, qui n'ont pas ou peu d'exigences envers leurs collectivités.
Nous demandons donc que les taux restent stables et voire, lorsque cela est possible, qu'ils baissent afin de ne pas décourager les propriétaires fonciers.
À l'heure de la transition écologique, il serait d'ailleurs paradoxal d'alourdir la pression fiscale sur les espaces agricoles et naturels qui ont vertu de capter et stocker le carbone dans le sol. De plus, l'activité agricole est importante dans nos communes, elle est parfois la seule, il ne faut donc pas l'étrangler.
Nous souhaitons donc que les élus prennent conscience que l'augmentation de la fiscalité ne doit pas être la seule solution à la résolution des problèmes de nos collectivités ».

Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne.

// FORMATION ET EMPLOI

58 Une première pour la Nièvre

Le 22 février, à Decize, dans le cadre de «Mes évènements emploi», une formation était proposée par l'Anefa de la Nièvre et Pôle Emploi. Une première qui marque le début d'un partenariat.



De gauche à droite : Romain Verneyre, Magalie Bernard, Victor Tardivon, Camille Fassier, juriste en droit social, Nathalie Mathez, directrice de l'agence Pôle Emploi Decize.

Pôle Emploi et l'Anefa se sont associés, pour la première fois dans la Nièvre, afin de proposer une formation dédiée au milieu agricole, le 22 février à Decize. Romain Verneyre, conseiller placements au sein de Pôle Emploi Decize Château-Chinon, indique : « *Fanette Merabet, cheffe de fil du secteur agricole pour notre organisme, a impulsé ce partenariat au niveau de la région Bourgogne-Franche-Compté, et il nous paraissait pertinent de le mettre en application dans notre territoire rural* ». Pour rappel, cette formation s'inscrivait dans la semaine des Métiers de l'agriculture, organisée chaque année par l'Anefa. Nathalie Mathez, directrice de l'agence Pôle Emploi Decize, pointe : « *Cette formation marque le début d'un renouveau, nous en espérons beaucoup, tout comme les inscrits. Le secteur agricole est porteur d'emplois et fait partie des métiers en tension, source d'offres d'emplois non pourvues en lien à un manque d'attractivité et de qualification* ».

Avancer

Magalie Bernard, animatrice du service de remplacement et de l'Anefa dans la Nièvre, précise : « *ce partenariat va nous permettre d'ouvrir nos métiers à un public plus large. Cela nous paraissait logique au vu de la situation actuelle de l'emploi dans le secteur agricole, qui peine à recruter. Il est nécessaire de savoir nous réinventer pour avancer, et cette association entre l'Anefa et Pôle emploi est la preuve de cette volonté* ». Outre cette nouveauté, une autre était lancée durant la formation. En effet, en plus de l'accueil physique au sein de l'agence de Pôle Emploi à Decize, une connexion en visioconférence était mise à disposition des inscrits. Romain Verneyre stipule : « *Ce nouvel outil existe depuis peu sur la plateforme « mes événements emploi », et offre une alternative aux personnes ne pouvant se déplacer ou étant trop loin du site de Decize* ». Il complète : « *c'est un grand pas en avant, et nous espérons réutiliser ce système afin de toucher un public plus important* ».

Pour le métier

Venu sur place, Victor Tardivon, 28 ans, en recherche d'emploi depuis environ 1 an insiste : « *J'ai eu beaucoup de mal à m'inscrire à Pôle Emploi, sûrement par fierté. Mais, je ne regrette pas car cela m'a permis d'accéder à cette formation aujourd'hui. De plus, ce n'est pas parce que je suis inscrit à Pôle Emploi, que je ne fais rien* ». Aidant ses parents sur la ferme familiale depuis la fin de son contrat d'aide familiale, il martèle : « *il faut changer le regard que l'on peut avoir sur Pôle Emploi, et je suis persuadé que l'alliance avec l'Anefa permettra de mettre en place des événements plus pertinents pour nous agriculteurs* ». Durant la rencontre à Decize, une période d'immersion en entreprise pour la transformation alimentaire lui a été proposée : « *je suis ravi et très curieux de commencer car je pense que cela pourra me donner des idées pour ma future installation* ». Si pour le moment aucune date n'a été arrêtée pour une deuxième édition de cette formation du 22 février, Magalie Bernard et Romain Verneyre insistent : « *nous espérons poursuivre ces actions communes* ». Magalie Bernard ajoute : « *nous avons déjà pensé à faire des points emplois pour les saisonniers axés pour les vignes, pour les sapins de Noël ou encore pour la période des foins. Il y a une véritable demande du secteur pour ces moments clés ; notre mission est donc d'aider les professionnels à trouver des solutions adaptées* ».

Chloé Monget

// FDSEA 58

58 Les anciens exploitants se réunissent

La section des anciens exploitants (SDAE 58) s'est réunie le 23 février, à Luzy, pour son assemblée générale. Pour l'occasion, Maître Jacob, notaire à la retraite, a évoqué les différentes possibilités de transmission.

Le 23 février, la section des anciens exploitants (SDAE 58) tenait son assemblée générale, présidée par Yves Delfolie, président, Philippe Rault et André Morle, vice-présidents, en présence d'Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 et Jocelyne Guérin, maire de Luzy. Pour débuter, Yves Delfolie est revenu sur le rapport d'activité 2022 présentant les actions de l'année.

Au national

Yves Delfolie a présenté la nouvelle animatrice de la section, Catherine Dupont (voir TDB n° 1699 p.6), avant d'exprimer sa joie face aux avancées obtenues pour les minimas de pensions agricoles en précisant les engagements de la section du réseau FNSEA : « *faire progresser le montant des retraites agricoles actuelles, aligner les conditions d'accès minimum de retraite de base sur celle du régime général, forfaitiser la bonification pour enfant, réformer les règles d'attribution des pensions de réversion, préserver le pouvoir d'achat des retraites agricoles avec le rétablissement de la ½ part fiscale pour les veuves et veufs, le relèvement des seuils de revenus imposables à la CSG, RDS et CASA de 5 % par an pendant 5 ans en contestant la taxation de 17,20 % des revenus fonciers des retraités agricoles et en demandant la déduction des revenus de la cotisation à l'assurance complémentaire santé* ».

Dans la Nièvre

Malgré cela, et l'engagement des pouvoirs publics (Département notamment), il regrette que « *vieillir en milieu rural soit de plus en plus compliqué avec une dématérialisation et une déshumanisation des services et ce même si l'ouverture des Maisons France Services est une bonne initiative* ». Il a également rappelé l'importance de la carte moisson et de l'adhésion à la section : « *Ce réseau nous permet de porter collectivement des sujets de première importance et d'obtenir des avancées. Sans ce combat collectif, nous ne pouvons arriver à tout cela* ».

Parmi les futurs combats, Yves Delfolie pointe une prochaine rencontre entre la section nationale et Groupama pour renégocier les avantages accordés aux adhérents – rencontre qui fait suite à un échange entre les représentants Groupama de la Nièvre et la SDAE 58, le 20 septembre 2022. Pour la suite du rapport, Yves Delfolie s'est félicité de l'organisation, par la SDAE 58 du conseil délocalisé de la section régionale, à Murlin avec une visite de l'entreprise Charlois. Il est ensuite revenu sur le voyage en Andalousie puis à annoncé le prochain dans le Jura : « *moins loin et moins cher pour permettre à tous de profiter de ces excursions* ». En sus, un autre est prévu en Crète pour 2023 – programme des visites encore non défini.



Outre Maître Jacob, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, et Jocelyne Guérin, maire de Luzy, ont pris la parole.

Thème spécifique

Après le rapport d'activité et les questions diverses, Maître Jacob, notaire à la retraite, était invité à présenter les transmissions possibles, en mettant en lumière quelques exemples. Ainsi, il a évoqué la transmission subie (en cas de décès) et la transmission préparée en déclinant les diverses nuances qui les composent (civiles, fiscales, donations, droit au logement, usufruit, nue propriété, etc.). Il insiste : « *il y a autant de transmissions possibles que de cas. De ce fait, le seul conseil avisé est de se renseigner auprès de son notaire avant de faire quoi que ce soit* » en ajoutant : « *je préconise de préparer sa transmission au plus tôt, quitte à l'ajuster au fur et à mesure afin d'éviter les contentieux pour les successeurs* ». La rencontre s'est clôturée sur un repas convivial.

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Apprendre à rédiger son DUER

• 13 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Fertilisation P, K, MG, Chaulage et oligo sur céréales

• Le 16 mars

Restaurant la clairière à Francheville

Hector Mussillon, CA21 Tél. 03 80 91 06 76 hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Apprenez à régler vos outils de désherbage mécanique au champ

• Le 23 mars

Restaurant la clairière à Francheville

Hector Mussillon, CA21 Tél. 03 80 91 06 76 hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Démarrer en biodynamie sur son domaine

• 22 et 23 mars à Beaune

Marie Monique, CA21 - 03 80 68 66 66 marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Contractualiser avec son premier acheteur en élevage bovin allaitant

• 29 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 Tél. 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Minéraux, vitamines, flores, kéfir, argile… Quelles solutions alternatives naturelles adaptées à mes ruminants?

• 4 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 Tél. 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Je suis référent Bien-être animal : en quoi cela consiste-t-il ?

• Le 14 mars (1 jour + 2 heures de module à distance)

Depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Formation obligatoire pour les détenteurs de volailles et de porcs. (Lieu : Nevers)

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

// Certiphyto ou QCM Certiphyto

• Le 23 mars à Nevers ou le 20 mars QCM à 14h à Moulins-Engilbert

La formation Renouvellement Certiphyto obtenir son certificat Densa : Cette formation vise à vous accompagner (agriculteur(trice)s, salarié(e) s) dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumises à Agrément. Vous pouvez également renouveler votre certificat en passant un test QCM officiel pour la catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément ».

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Centre de formation -03 86 93 40 34

YONNE

// Réussir mon installation en société

• Vendredi 17 mars

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

// Formation initiale Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 12, 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

// Maîtriser les chiffres clés de mon projet (formation de 3 jours)

• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Agroforesterie : Un arbre, ça s'entretient

• Mercredi 22 mars à Chaignay

Les 4 saisons de l'agroforestrie, organisées par la Chambre d'agriculture en partenariat avec le Conseil départemental, reviennent en Côte-d'Or. Le rendez-vous est cette fois-ci donné le mercredi 22 mars 9 h 30 à 12 heures à Chaignay, au sein de l'EARL de la Croisotte. Les échanges s'intéresseront au fonctionnement de l'arbre, aux grands principes de taille et à la gestion durable de la haie. Des partages d'expérience animeront cette demi-journée. Pascal Tatigny, l'exploitant agricole qui recevra les visiteurs et les intervenants de cette demi-journée, est lui-même demandeur d'informations dans le domaine : *« Nous sommes avant tout agriculteurs, pas forestiers ! Alors toutes les informations sur les techniques de taille seront les bienvenues »*. Christophe Dima, gérant d'une pépinière à Beire-le-Châtel, proposera une démonstration de taille, notamment sur une haie champêtre.

sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr geraldine.ducellier@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Rédiger son DUER

• Vendredi 17 mars

De 9 h à 17 h, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Désherbage de colza et impact sur la qualité de l'eau

• Jeudi 16 mars

De 14 heures à 16 heures, à Louesme.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Itinéraires pour des colzas robustes

• Mardi 21 mars

De 9 h 30 à 12 heures, à Vertilly (Perce-Neige).

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

RÉGION

// S'installer en lait de plaine

• Lundi 20 mars

Dans le cadre du projet Cap'Lait mis en place pour travailler sur l'efficience des systèmes d'élevages laitiers conventionnels de la région Bourgogne-Franche-Comté, un webinaire est organisé sur la thématique des dynamiques d'installation en lait de plaine. De 13h30 à 15 heures les participants pourront échanger sur le thème : *« S'installer en lait de plaine, ça en vaut la peine »*. Au programme : un état des lieux des installations sur la région depuis 5 ans, les résultats d'une enquête auprès des nouveaux éleveurs, l'analyse de l'impact des installations sur les résultats économiques, et des témoignages d'installations récentes dans la région. Un espace chat sera ouvert tout au long du webinaire pour que les participants puissent poser des questions sur les différentes présentations.

Inscription : https://idele.clickmeeting.com/caplait-installation/register

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 520 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	350-400	3,92	4,09	4,06	
	U	200-250	3,91	3,92	3,92	0,15
		250-300	3,80	3,96	3,85	0,08
		300-350	3,71	3,79	3,77	0,01
		350-400	3,61	3,80	3,75	0,08
		400-450	3,51	3,72	3,59	0,01
		450-500	3,42	3,51	3,47	-0,02
	R	400-450	3,48	3,56	3,51	0,06
		450-500	3,29	3,51	3,43	
F	U	200-250	3,42	3,42	3,42	
		250-300	3,39	3,43	3,41	
		300-350	3,30	3,35	3,34	0,02
		350-400	3,25	3,32	3,28	0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,31	3,36	3,33	0,02
F	U	400-450	3,09	3,23	3,19	0,06
		450 et +	3,09	3,17	3,11	-0,02
	R	400-450	3,01	3,04	3,03	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 184 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,49	3,94	3,67	0,22
		5 à 10 ans	3,25	3,66	3,44	0,16
		+ 10 ans	3,21	3,29	3,25	
	U	24 à 36 mois	2,95	3,48	3,13	0,00
		- 5 ans	2,87	3,16	3,03	-0,02
		5 à 10 ans	2,87	3,16	3,00	0,02
		+ 10 ans	2,69	2,88	2,77	-0,02
	R	24 à 36 mois	2,79	2,96	2,89	
		5 à 10 ans	2,59	2,87	2,80	-0,02
		+ 10 ans	2,54	2,67	2,60	-0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 772 - Taux de vente : 96 %
Broutards, taurillons : Transactions très rapides dans un contexte où l'offre limitée s'oppose à des besoins très importants pour l'exportation mais aussi pour la mise en place en France. Aucun invendu et tarifs fermes à haussiers.
Laitonnes : Le marché italien permet d'absorber rapidement les sujets bien préparés de 300 kgs et plus, tandis que le marché français aussure l'écoulement des plus légères à repousser.
Génisses 2 ans : Peu d'offre mais forte demande pour l'engraissement ou la reproduction.
Vaches, génisses 30 mois : Peu d'offre, mais les acheteurs sont tout de même présents. La qualité est très hétérogène avec quelques sujets médiocres malgré les premières sorties des femelles herbagères. Les cours sont reconduits. Peu d'invendu, vente rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/03/2023

Broutards	**(240 - 365 kg)**	**930 - 1350**	**3,46 - 4,11**
Broutards	**(375 - 460 kg)**	**1340 - 1610**	**3,40 - 3,59**
Laitonnes	**(230 - 305 kg)**	**610 - 1000**	**2,66 - 3,45**
Laitonnes	**(315 - 390 kg)**	**1000 - 1240**	**3,02 - 3,28**
Génisses 24 - 36 mois	**(395 - 810 kg)**	**1330 - 2310**	**2,86 - 3,57**
Vaches		**1440 - 2630**	
DIVERS :			
Broutards limousins et croisés	**(250 - 350 kg)**	**950 - 1340**	**3,48 - 3,82**
Broutards limousins et croisés	**(380 - 455 kg)**	**1390 - 1670**	**3,51 - 4,10**
Laitonnes limousines et croisées	**(270 - 340 kg)**	**820 - 1160**	**3,05 - 3,44**

Vente très active en broutards à des tarifs en progression. Seulement 1 lot invendu. La demande est toujours présente en limousins et blonds d'Aquitaine.
En laitonnes les tarifs sont plus discutés en lourdes. Tarifs stables en légères. Peu de relève.
Commerce actif en vaches, fermeté des tarifs.
NB : Prochain marché Limousins, croisés Limousins, Salers, Blonds d'Aquitaine et Aubracs lundi 3 avril 2023. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une meilleure organisation.
Bovins gras : 11
Vaches de viande **5,38 à 5,50 € kg de viande.**
Vente globale, cours plus soutenus.Meilleure demande, aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/02/2023

Effectif : 33

Agneaux gras	**140 - 150**	**(3,06 - 3,41)**

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.17	4,17	4,17	
		de 38 à 44 kg	4,15	4,40	4,25	=
		de 44 à 50 kg	3,66	3,76	3,70	-0,30
		+de 50 kg	2,85	3,40	3,11	
	R	de 44 à 50 kg	3,59	3,70	3,61	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,43	-0,01
	R	+ de 60 kg	1,23	1,35	1,28	-0.06

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,16	4,41	4,26	-0,02
		+ de 44 kg	3,87	4,48	4,21	
	R	de 32 à 38 kg	4,35	4,35	4,35	
		de 38 à 44 kg	4,13	4,41	4,25	+ 0,26

OBSERVATIONS

Effectif global : 254 - Taux de vente : 100 % Vente rapide et totale. L'offre en agneaux comme en brebis reste limitée mais normale pour la saison. L'acheteur commerciale reste régulier avec des tarifs fermes favorisés principalement par l'offre restreinte

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.60	3.93	3.66	
		400-450	3.41	3.62	3.61	
F	U	300-350	3.16	3.27	3.22	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2.67	2.72	2.70	
F	U	24 à 36mois	2.90	3.10	3.05	
		- de 5 ans	2.82	3.08	2.96	
		5 à 10 ans	2.78	2.95	2.88	
		+ 10 ans	2.71	2.79	2.77	
	R	- de 5 ans	2.61	2.84	2.71	

OBSERVATIONS

Effectif global : 155 - Taux de vente : 100 %
Broutards : offre peu abondante et cours haussier dans les broutards de 350 à 400 kg. Cours reconduits dans les broutards de plus de 400 kg. Marché dynamique vente totale.
Laitonnes : cours reconduits, trés peu d'offres.
Vaches, génisses : les acheteurs sont présent et la demande semble toujours en place, plus précisément sur des animaux prêt à mettre à l'herbe dans les prochains jours. Cours reconduits à haussiers. Vente rapide.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 176 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.31	4.39	4.35	
		+ de 44 kg	3.91	4.46	4.28	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.65	2.10	1.88	0.13
	R	- de 60 kg	1.14	1.48	1.26	0.38

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 140 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		32	79	50	-6.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 60 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	79	87	81	

OBSERVATIONS

Effectif global : 263 - Taux de vente : 96 % **Agneaux :** cours reconduits dans toutes les catégories.Le manque de volume se fait ressentir. **Brebis :** très peu d'apports avec une qualité d'animaux nettement inférieure à la semaine passée.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Mars 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande soutenue en jeunes bovins et en vaches laitières. Perspectives dynamiques sur les vaches allaitantes en prévision des beaux jours!

Bovins maigres : Avec une offre toujours aussi réduite, les cours sont très facilement reconduits.

POLITIQUES

Lors de sa visite au Salon de l'Agriculture, le Président Macron a réaffirmé la position française : pas d'accord avec le Mercosur sans clauses miroir.
Alors que le processus de ratification se poursuit à Bruxelles, la FNB pose donc ces 2 questions :
Quelles clauses la France demande-t-elle à intégrer à l'accord ?
Et comment agit-elle pour conserver son droit de véto ?

SANITAIRE

À la suite de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2022, un rapport a été remis ce 22 février par les chambres d'agriculture, la FNSEA, GDS France, l'Ordre national des vétérinaires, la SNGTV et la SNVEL. Le but est de maintenir le maillage vétérinaire en capitalisant sur les travaux de l'AMI et en mettant en place une surveillance active des tensions sur le maillage vétérinaire. Les signataires plaident pour la création d'une gouvernance de 3 structures (comité de pilotage national, réseau d'appui et de veille départemental et cellules opérationnelles territoriales).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les négociations annuelles entre les supermarchés et les industriels ont pris fin mercredi. 24h avant la clôture des négociations, seuls 70% des industriels avaient signé leurs contrats avec tous leurs clients distributeurs selon l'Ania. Les tensions ont porté majoritairement sur la sanctuarisation des prix des matières premières agricoles (MPA), et la prise en compte de l'augmentation des coûts de production rendue obligatoire par EGA2. Christiane Lambert a dénoncé les agissements d'«un certain nombre de distributeurs, qui contestent l'augmentation des charges». Il apparaît en effet que seuls 87% des augmentations de la MPA et des charges ont été prises en compte dans ces négociations commerciales.

FOCUS

A l'occasion d'une soirée de présentation du PACTE sociétal d'INTERBEV au Salon de l'agriculture, ont été diffusées 13 vidéos sur les différents travaux menés au cours de l'année sur les différents acteurs de la filière. Côté élevage bovin, vous trouverez des vidéos de présentation sur la contractualisation en label rouge et en élevage de veau et une présentation de Boviwell et de Cap2ER. Vous trouverez les différentes vidéos sur ce lien : https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/pacte-engagement-societal/

REGION

A l'occasion du Salon de l'Agriculture, la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) dont la FNB est membre, a publié une nouvelle version du livre blanc « Le renouvellement des actifs en élevage bovin, ovin et caprin ». Disponible sur le site internet 'devenir éleveur', il présente les 27 propositions clefs à ces secteurs, pour faire face au défi démographique à venir sur les 10 prochaines années! Ces propositions sont aussi le socle des leviers à présenter au national et en région sur le sujet du Pacte-Loi d'Orientation Agricole (PLOA)!

FAIT DE LA SEMAINE

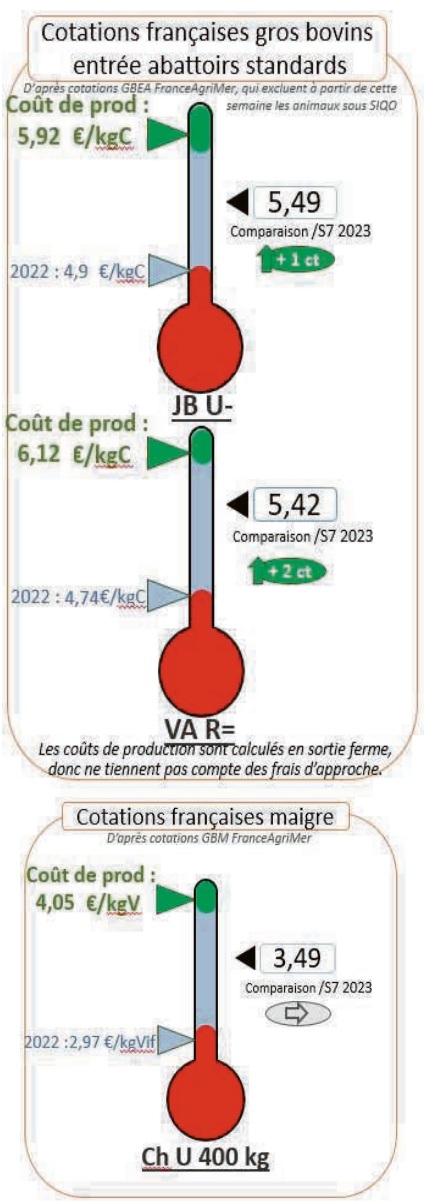
**Le Salon de l'Agriculture 2023 a été animé par 615 000 visiteurs, mais côté professionnel, ce sont aussi de nombreux rendez-vous avec des acteurs de la filière et des décideurs politiques.
Ce fut l'occasion pour la FNB de rediscuter de la baisse de production et de son impact sur l'approvisionnement français, en lien avec la prise en compte des coûts de production des éleveurs, mais aussi d'alerter la proposition de réglementation sur les émissions industrielles, et sur les risques d'un accord avec le Mercosur !**

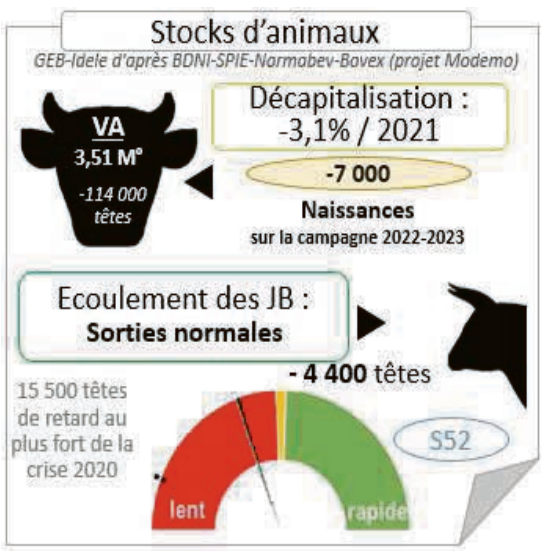
CHIFFRE DE LA SEMAINE

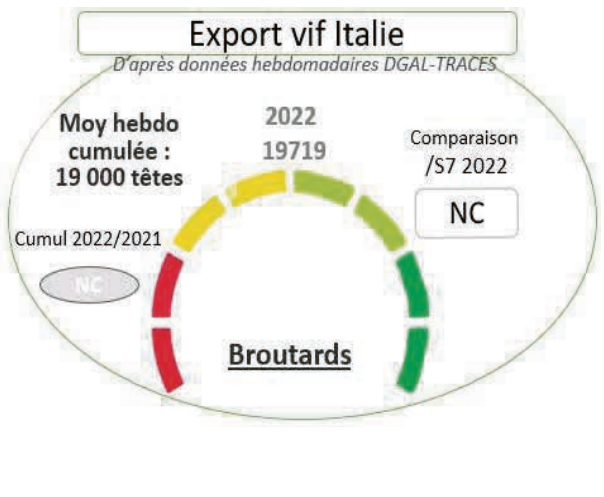
10 M€

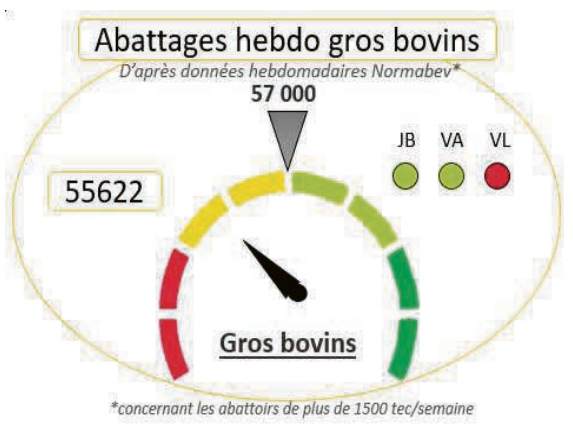
C'est le montant d'aide d'urgence annoncé par E.Borne lors du Salon de l'agriculture pour contrer la crise de l'agriculture biologique. Ces aides seront à destination des exploitants qui sont le plus à risque de se déconvertir. Le montant annoncé est largement en dessous des attentes de la filière (a titre indicatif, on compte sur la filière bovin viande uniquement plus de 70M€ de pertes sur les abattages 2021).

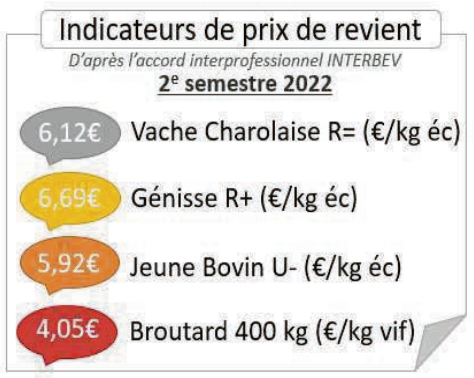
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 10
du 6 au 12 mars 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance reste favorable aux vendeurs : les volumes de qualité sont insuffisants pour couvrir la demande, les achats sont rapides à des cours très fermes. Pour les lots plus ordinaires, la demande est plus prudente même si les ventes sont quasi totales, et cela joue sur les tarifs. Les mâles vaccinés sont activement recherchés pour les débouchés export. En femelles, le commerce est stable, les cours sont un peu plus discutés.

Gros bovins maigres : Les besoins grandissent chaque semaine, pour préparer la mise à l'herbe, mais les volumes restent modérés et donc insuffisants. La qualité est plus hétérogène cette semaine mais la quasi-totalité des animaux trouvent preneur dans une bonne ambiance. Les tarifs sont fermes voire haussiers.

Boucherie : Les volumes restent modérés face à une demande plus active et des acheteurs qui peinent à couvrir leurs besoins. Les transactions sont fluides et rapides, les tarifs marquent de nouvelles hausses dans toutes les catégories. Les sujets allaitants d'entrée de gamme et les vaches mixtes sont activement recherchés. Les cours des réformes laitières augmentent également après plusieurs semaines de plafonnement.

Veaux : Les ventes gagnent encore en fluidité cette semaine, à la faveur d'apports toujours modestes. Les besoins sont réguliers, les cours sont globalement reconduits en allaitants tandis qu'ils progressent encore sur plusieurs places en types croisés et laitiers. En veaux gras, l'offre reste moyenne mais les cours sont stables.

Ovins : En agneaux, la demande est toujours calme et de saison, mais la modestie de l'offre permet de maintenir des cours à un niveau attractif. En agnelets, les sorties sont encore régulières et s'échangent à des tarifs stables. En brebis, le tassement de la demande se poursuit entrainant un repli des cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Travail du sol

26 - Vends caisses fruits, balle ronde RP200-Walger, semoir Nodet 7rgs PNU II, pulve Hardi 800L(pièces).
✆ 06 08 76 06 57

26 - 1 charrue Gregoire et Besson RB 47 4 corps + 1, an 2009; 1 déchaumeur Labbe Rotiel Combix STP 3.30 M, an 2016 cause retraite.
✆ 06 81 94 36 90

38 - Vends cultivateur rallongé 14 queues de cochons de 25, 350 euros - Charrue bisoc hydraulique 400 euros - Vigneronne 4 corps 300 euros.
✆ 06 89 61 06 78

58 - Vends tasse avant Autod 4 m., billes Gourdin, bon état, prix : 1 200 euros HT (0903)
✆ 06 75 42 31 98

Récolte

07 - Vends mini roundballer M50 Abbriata peu servi 07 petites balles rondes 15 kg année 2014 6000€
✆ 06 83 01 54 23

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Vends 2 pneu Goodyear 800 65 32 montés sur jante 10 trous sur MB TX66 2000 euros les 2.
✆ 06 09 40 74 87

26 - Vends presse HD BB940A New Holland crop cutter, andaineur Eurotop 380N, moulin à farine Skiold.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Recherche coupe repliable pour moissonneuse et cueilleur à maïs 5 ou 6 rangs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

74 - Cause retraite vend presse BR Case RBx463, faneuse Pott91AZ, dble andaineur K Verneland 9071 S, bon état.
✆ 04 50 01 45 01

Traitement

88 - Pulvé caruelle 4000 l, 24 m régulation électronique cuve rinçage toute option TBE 5250.
✆ 06 07 77 98 38

Epandage

26 - Cherche épandeur à fumier vigneron, pref. Roche-Deves en BE. Laisser message.
✆ 06 69 28 65 05
ou 04 75 53 64 22

38 - Vends épandeur engrais Vicon 600 l bon état agitateur fendu 300 euros.
✆ 06 82 49 89 22

Irrigation

26 - Vends enrouleur Rainstar Bauer T61 90 390 Mod 2020 servi 2 saisons 19900 euros HT.
✆ 06 51 38 76 24

38 - Vends groupe irrigation Fusillet pompe Rovatti 60 m3 moteur Same 75 cv 6500 h 3200 euros à débattre.
✆ 06 08 27 80 63

74 - Vends goutte à goutte Kulker goutteur (40) 50 c le mètre, arceaux 5 mètres large 14 euros.
✆ 06 71 05 26 09

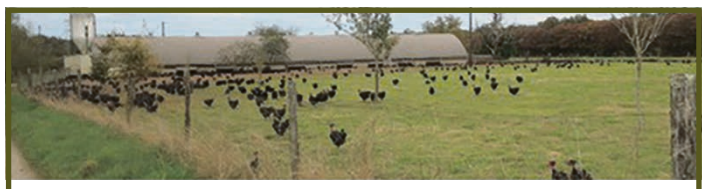
Cave

67 - Vends groupe d'embouteillage Fiamat 1800S et Etiqueteuse Albagnac AS12 pour étiquettes autocollantes.
✆ 06 81 91 38 05

Manutention

01 - Vds lève bottes 3 points 2 dents. Avec vérin de levage et d'inclinaison. Marque Gyrax. Année 2003. Parfait état. Prix 800 euros à débattre. 01270 Coligny.
✆ 06 43 09 13 80

Divers



Vous souhaitez vous installer ?
Voici une belle opportunité en Saône & Loire.

- Atelier **poulets Label de Bourgogne** avec parcours et bâtiment de 400 m² créé en 1987.
- Atelier **lapins naisseur engraisseur** : 2 bâtiments de 310 et 890 m², datant de 1986 et 1997, en conduite classique (tout plein tout vide).
- **Cultures : 54 ha** (maïs/blé/colza en irrigation avec évolution possible).
- **2 UTH**.
- **Maison d'habitation** sur le site (125 m²) et ses dépendances.

Contact : Janick & Jean Biberon
06 81 35 38 56 - jjbibgandons@gmail.com

Lap Alliance — SANDERS Nourrir nous engage AURORE

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

46 - Achète corn pickers Bourgoin 2,3,4 rangs, Mercedes MB TRAC, tracteur Massey 4 roues.
✆ 07 84 88 74 09

01 - Vends louve Marchand tbé P6000 + mamette + pièces + monte bottes 7 m + moulin à farine + bidon huile collection.
✆ 06 81 87 23 36

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0808)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0804)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Cherche alambic à bain marie, crémeuse, couveuse, ancien four à pain déplaçable.
✆ 06 30 88 23 26

26 - Vends poêle à bois buche 50 Supra cause double emploi, à débattre, bon état.
✆ 04 75 47 50 30



38 - Vends piquets châtaigniers 1 choix fendus fendeuses 2,1 mètres.
✆ 06 75 11 57 59

38 - Vends semoir Vicon 400l 350 euros - Charrue 1/4 de tour 250 euros - Diable monte charge électrique 300 euros.
✆ 06 89 61 06 78

38 - Vends pneus 14/9/24 industriel TBE 500 euros les 2 + pneus 18/4/15/26 Dunlop BE.
✆ 06 75 04 60 70

38 - A céder places de marché à St Priest (69) marché du mardi.
✆ 06 80 43 18 51

38 - Achat une ponette + achat un tracteur Mc Cormick IH 137 ou 135 ou 2019 + achat une benne 3 points.
✆ 06 87 84 57 39

38 - Vends cardan grand angle tube ovale état neuf - Pirouette 4 toupies et faucheuse à doigts mobile à réviser.
✆ 06 64 91 61 51

42 - Vends broyeur de haie Ferri TM 45, vis à grain 9m.
✆ 09 80 69 71 46 HR

43 - Vends plateau Gordon 6 m 1 essieu mixer- tonne à lisier Pichon 2 essieux 8000 l comp neuf.
✆ 06 77 18 11 75

57 - Vends pailleuse traînée Lucas Castormix 180, goulotte orientable, bon état et visible au travail ; broyeur mélangeur Toy 1.150 l ; scie à os, 380 V.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends boisseau chargement 28 m3, 2 trappes de vidange avec toit, 2 herses plates 5 et 6 m. (1001).
✆ 03 86 37 82 26 HR

63 - Vends piquets chêne 2,50 euros hors taxe + foin sec enrubanné.
✆ 04 73 21 50 06

67 - Vends 400 arceaux 2,5m pour mini-tunnel, 2 balances Digi pour vente directe, charriots pour caisses 40x60, chisel Bonnel 2,5 m, chisel Huard 3 m, vibroculteur Quivogne 3,5m, semoir mais 4 rangs Matermacc.
✆ 03 88 86 96 34

69 - Vends cause cessation : 1 dessileuse Lucas - 1 lève sac - 1 dessileuse Jeulin - 1Tracteur 130 cv - 1 salle de traite 2*4 - 1 salle de traite 2*4 décro etc... - Divers matériels d'élevage - Diverses fournitures (piquet, fils...).
✆ 06 32 11 72 55 (HR)

69 - Vends arceau de sécurité repliable pour Massey Fergusson série 130 - 140 - 145 - Jamais monté - Prix : 250 euros.
✆ 06 13 52 27 12

70 - Cuma vend presse HD NH BB9050 an 2011, TBE, format 80 x 70, 68000 bottes cause renouvellement. Entretien réalisé en concession sur factures 32000 euros négociable.
✆ 06 28 83 35 33
ou 06 10 32 02 87

73 - Vends foin enrubanné + pirouette Kuhn 8 toupies + 1 porte d'entrée chêne, état neuf.
✆ 04 79 28 70 79

Elevage

01 - Vends 2 DAL avec 100 colliers ; silo aliment 13 m3 ; vis d'alimentation 20 m.
✆ 06 78 18 18 51

26 - Vends presse Maschio année 2014chambre fixe. 2602 bottes rondes . 11 000 euros HT
✆ 06 95 49 5 032

38 - Vends pipe-line TBE complet - Gyrobroyeur récent - Herse 4,5m hydrau - Vêleuse Viking neuf - Bétaillère 6 p.
✆ 06 33 98 33 36

74 - Vends salle de traite chèvre 12 postes manus pulsation, électro lavage, auto-pompe refoulement, suivi optitraite. Prix 2000 euros.
✆ 06 10 62 46 55

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends voiture Xsara Citroën 1997, 23000 km, CT ok, 1500 euros.
✆ 07 50 35 27 88
ou 04 75 41 33 15

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

84 - Vends camion Saviem SG4, tribenne, 1971, PTEC 5 950 kg, 6 pneus neufs, 100 000 km, CT OK, bon état de marche.
✆ 06 07 28 08 21

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

38 - Prestation de fauche en 3 m ou 8 m 30 pour ensilage foin 50 euros de l'hectare.
✆ 06 78 78 95 27

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends enrubannage prairie, 2e coupe, très bonne qualité, bottes rondes 120x135.
✆ 06 14 96 23 01

69 - Vends ensilage herbe très bonne qualité Luz + Trèfle 70 T. + ensilage maïs qualité moy.
✆ 06 13 15 40 85

71 - Vends enrubannage Luz/graminées, ray-grass, prix déstockage 65 €/t, départ, 60 % MS.
✆ 06 16 91 31 82

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

Fourrage

01 - Vends foin BR 2021 bonne qualité prix 100 euros/T.
✆ 06 81 05 53 56

01 - Vends foin balles rondes récolte 2022.
✆ 06 28 35 81 95

21 - Vends foin de pré, trèfle, luzerne 2021, stocké à l'abri sur palettes, bottes rondes, à prendre sur place, 100 à120 euros la tonne (1003)
✆ 06 83 59 60 13

21 - Vends luzerne Bio désydratée en vrac, 300 euros/T, foin luzerne Bio BR, 140 euros/T, - foin de pré 90 euros/T, - paille 70 euros/T (1002).
✆ 03 80 90 74 07

38 - Vends fourrage paille luzerne livraison assurée.
✆ 04 76 64 21 97
06 89 74 24 97

43 - Vends gros volume d'enrubannage d'herbe Livraison assurée.
✆ 06 11 37 50 64

69 - Vends foin 2021 et 2022 balles rondes ou rectangulaire de 300 ou 500 kg, bonne qualité et luzerne 2ème coupe. Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

71 - Vends foin en balle ronde de diamètre de 1,50 m et 1,80 m environ, 100 bottes, Saône-et-Loire.
✆ 06 37 76 78 24

88 - Foin regain possibilité de livraison botte carrée 90/120
✆ 06 09 39 14 91

Propriété

69 - Vends 1 ha 70 de Macon blanc + cru du Beaujolais Chiroubles et Julienas (0905)
✆ 06 10 43 35 81

73 - Recherche exploitation min. 60 ha, location, vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Terrain

38 - Je recherche corps de ferme, ensemble immobilier, terrains constructible sur la Haute-Savoie et la Savoie. Tout budget.
✆ 06 84 47 73 64

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

26 - En Rhône alpes recherche ferme avec ou sans terrain.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

69 - Vigne libre 3 ha sur Gleizé- Jarnioux.
✆ 06 80 73 62 27

71 - Loue ferme élev. avec grand bât. moderne, ensemble regroupé 99 ha libre.
✆ 03 85 56 32 96

Immobilier

13 - A vendre mas à restaurer 150 m2 habitable, 150 m2 de dépendances à la campagne sur 1 160 m2 de terrain, proche tous commerces et autoroute.
✆ 06 08 43 09 16

Autres

26 - Cède emplacement marché alimentaire cause retraite, Drôme sud, légumes, fruits, œufs fermiers. Bon rapport.
✆ 06 28 78 80 32

88 - Gîte à la ferme cadre calme verdoyant entre Epinal-Gerardmer 6 pers. 330 euros/semaine.
✆ 06 19 75 34 83

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

Emploi

Offre

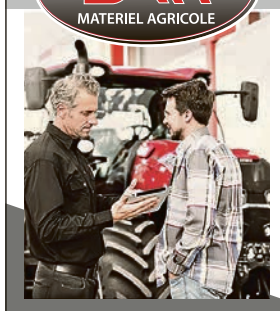
18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'emploi partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail àeffectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24



PETITES ANNONCES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

38 - ETA recherche saisonnier pour conduite de matériel.
✆ 06 72 15 40 26

58 - Exploitation agricole 250 ha de céréales et 250 vaches charolaises inscrites HBC, cherche employé ayant de la régueur et motivé pour tous travaux sur l'exploitation. Salaire en fonction des capacités. Pour tous renseignements : guenot.gerard58@gmail.com (0706).
✆ 06 70 34 71 84

71 - Rech. gardien H/F ou couple à l'année, proximité Toulon-sur-Arroux, logt 3 pièces, tt confort wifi + parcelle de jardin potager + privé. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, 59 rue du 19 mars 1962, CS70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant la :
✆ réf 815

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN AVENIR — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA**, **BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

71 - L'entreprise Hydrogéotechnique recherche une(e) mécanicien(ne) confirmé(e) ainsi qu'un(e) alternant(e) pour son agence de Fontaines (71). Tâches confiées : réparations et travaux de maintenance sur des engins de chantier/engins de forage. Réalisation des diagnostics et identifications des pannes et des anomalies. Vous justifiez d'une expérience réussie sur des postes équivalents, dans le milieu agricole ou le domaine des travaux publics. Pour intervenir sur les chantiers, vous devrez disposer du permis B.
✆ 06 45 69 23 95

Mariage

89 - Femme 47 ans africaine recherche homme pour relation sérieuse (0904)
✆ 07 51 11 21 75
à partir de 16 h et le WE

Animaux

Bovin

01 - Vends repro Charolais HBC, 1 de 36 mois, 1 de 26 mois et 1 de 14 mois, vêlage facile, TGS, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

Recherche couple de jardinier gardiens, pour travaux d'entretien parc et ménagers ; propriété au nord de l'Yonne. Temps complet pour le poste de jardinier et temps partiel pour le poste de l'employée de maison. CDI. Logement entièrement rénové mis à disposition dans l'enceinte.
Envoyer CV et lettre de motivation manuscrite avec références à :
SADEC AKELYS
2, impasse Saint-Vincent - 89100 Saint-Denis-lès-Sens

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

Terres de Bourgogne recrute

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208).
✆ 06 28 02 04 05

15 - Vends 25 à 30 vaches Salers Bio pleines ou vêlées. Garanties sanitaires, très dociles. Liv assurée.
✆ 06 79 14 75 51

15 - Prendrais 20 bovins adultes en pension ind. surveillée du 01/05 au 30/10.
✆ 06 75 35 43 31
ou 04 71 48 07 96

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62



21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 2 taureaux de 16 mois hivernés au pré, - Index FN de 103 à 108, + taureau adulte 5 ans, fils de Chabal, FN 99, ISEVR 118, IVEMAT 118. Parisot Bruno et Vincent- 21210 La Motte Ternant (0901)
✆ 06 15 28 77 63

26 - Vends taureaux 15 mois Limousin HBL ou non, bonne origine, sanitaire ok.
✆ 06 20 33 10 49

42 - Vends taureaux charolais issus IA, père Ocelot, Onedream, 16-18 mois. EARL Elevage Plasse 42630 Regny
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407).
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origines IA, vêlage facile, SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0502).
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602).
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707).
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (0805).
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC + génisses de 2 ans repro. GAEC Deboux - Niault - 58110 Chougny (0801)
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC. Gaec Dufraigne MCV 71190 La Tagnière
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - Vends bons taureaux de 2 ans HBC, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC vend veaux 15 mois, taureaux 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 6ans + vaches pleines ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret, Océan, Newman P), TGS, livraison. Devillard J-C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

73 - Propose pension mai à juillet 23, 10/12 VA + veaux ou env. 20 génisses bio ou conv, animaux manipulés souvent.
✆ 06 89 25 08 68

74 - Vends 4 vaches suitées charolaises.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAECCadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

38 - Eybens vends lapins reproducteurs fauve de Bourgogne non présent à la Beaucroissant.
✆ 06 40 50 81 80

Chien

38 - Vends 2 chiots Border Collie mâles non LOF 9 semaines n° mère 250269606564887 dispo 250 euros/chiot.
✆ 07 50 50 03 06

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AU FAITE 21
Société par actions simplifiée
au capital de 102500 euros
Siège social : 17 Bis Rue Paul Langevin,
21300 CHENOVE
403 046 154 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 6 Mars2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société AU FAITE 21 a décidé de transférer le siège social du 17 Bis Rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE au 3 Impasse Edouard Belin 21300 CHENOVE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23006941

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL DOMAINE MICHEL CLAIR
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 31 556,943 €
Siège Social : 2 rue de Lavau -
21590 SANTENAY
420 194 938 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26/01/2023, la collectivité des associés a :
- décidé de transférer le siège social du 2 rue de Lavau – 21590 SANTENAY au 1 chemin du Meix Rosé – 21190 CORPEAU, à compter du 26/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- augmenté le capital social d'une somme de 10,557 € par élévation de la valeur nominale des parts sociales pour le porter à 31 567,50 € par compensation avec des créances liquides et exigibles,
- augmenté le capital social d'une somme de 30 195 € pour le porter à 61 762,50 € par création de 1 980 parts sociales nouvelles, et de modifier en conséquence les statuts,
- nommé en qualité de cogérant M. Jean-Marc PANDRAUD, demeurant 10 Museum Way - Apt 1822 - Cambridge - MA 02141 - ETATS-UNIS, pour une durée indéterminée à compter du même jour. Pour avis.

AL23006951

AVIS DE MODIFICATION

CHROMECA
Société par actions simplifiée
au capital de 134 000 €
1b Rue du Point du Jour -
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
765 201 058 RCS DIJON

Par décisions de l'Associée unique en date du21.11.2022, il a été décidé de :
- transférer le siège social au 3 Rue Jean Constant Milleret – Esplanade de France, 42000 SAINT-ETIENNE,à compter du 21.11.2022,
- Nommer en qualité de nouveau Président de la Société, la Société FINANCIERE DU CHROMAGE Société par actions simplifiée au capital de 165 000 € ayant son siège social au3 Rue Jean Constant Milleret – Esplanade deFrance – 42000 SAINT-ETIENNE immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro750 738 544, en remplacement de la société FD FINANCE, à compter du 21.11.2022
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SAINT-ETIENNE.

AL23006954

SCI DES ACACIAS

Aux termes d'une délibération du 27 février 2023, la collectivité des associés de la société SCI DES ACACIAS, SCI au capital de 154 €, dont le siège social est à PLOMBIERES LES DIJON (21370) - 6 avenue du Parc, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 432 601 110, a transféré le siège social à SOMBERNON (21540) - Route de Remilly, à compter de ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL23006956

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GUY AMIOT ET FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 115 200 euros
Siège social : 4 rue du Grand Puits -
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
444 671 788 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20/12/2022, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes à compter du 20/12/2022:
- la location de tout bien immobilier, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mis à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle …,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, et de modifier en conséquence l'article OBJET SOCIAL des statuts.
- de proroger de 99 années la durée de la Société, à compter du 09/01/2023, et de modifier en conséquence l'article DUREE des statuts. Pour avis

AL23006958

TELLUS AVOCATS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CORDEN PHARMA CHENOVE

CORDEN PHARMA CHENOVE
SAS au capital de 8 587 500 euros
Siège social : 47 rue de Longvic, 21300 Chenôve
RCS de Dijon n°421 181 819
Le 28 février 2023, par PV d'AGE du 10.02.2023, l'Assemblée Générale de la société a nommé Président M. James LERESCHE demeurant 12C Chemin Edouard Tavan, CH-1206 Genève, Suisse, en remplacement de M. Yves MICHON, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23006964

TELLUS AVOCATS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CORDEN PHARMA FRANCE HOLDING

CORDEN PHARMA FRANCE HOLDING
SAS au capital de 5 030 000 euros
Siège social : 47 rue de Longvic, 21300 Chenôve
RCS de Dijon, n°819 823 527
Le 28 février 2023, par AGE du 10.02.2023, l'Assemblée Générale a nommé Président M.James LERESCHE demeurant 12C Chemin Edouard Tavan, CH-1206, Genève, Suisse, en remplacement de M. Yves MICHON, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23006965

TELLUS AVOCATS

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PINOT NOIR

PINOT NOIR
SAS au capital de 1 euros
Siège social : 47 rue de Longvic, 21300 Chenôve
RCS de Dijon, n° 914 661 426
Le 28 février 2023, par une AGE du 10.02.2023, l'Assemblée Générale a nommé Directeur Général M. James LERESCHE demeurant 12C Chemin Edouard Tavan, CH-1206, Genève, Suisse, en remplacement de M. Yves MICHON, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23006966

SCI DE LA FONTAINE

Société civile immobilière au capital de 200 €
Siège social : 9 rue de la Fontaine
21560 ARC-SUR-TILLE
RCS DIJON N°443 894 290

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une consultation écrite des associés du 23/02/2023, il a été décidé de ne pas remplacer Mme Sandrine BREDILLET née COUVAL après sa démission de ses fonctions de co-gérante au 28/02/2023 inclus. Monsieur David BREDILLET reste seul gérant. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23006981

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL POILLOT BOYER
au capital de 300 000 euros
siège social : 21320 VANDENESSE EN AUXOIS
423 994 185 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 09/02/2023, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 425 025 euros.Pour avis, La gérance.

AL23006987

AVIS DE TRANSFORMATION

MANSARDIS
Ancienne forme sociale :
Société à responsabilité limitée
Nouvelle forme sociale :
société par actions simplifiée
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 1 Rue Albert et André Claudot
21000 DIJON
RCS DIJON 339 997 884

Aux termes du PV de l'AGE du 9 février 2023, il a été décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : société par actions simplifiée
Capital :
Ancienne mention : 15 244,90 euros divisé en 100 parts sociales
Nouvelle mention : 15 244,90 euros divisé en 100 actions
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.
PRESIDENCE DE LA SOCIÉTÉ :
Ancienne mention : Gérant : Monsieur Jean-Pierre TOUX demeurant 32 bis rue de la Colombière à DIJON (21000)
Nouvelle mention : Président : Monsieur Jean-Pierre TOUX demeurant 32 bis rue de la Colombière à DIJON (21000)
Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23007005

Exco Socodec

NOMINATION DE CO-GÉRANT

87 BOULEVARD DE TROYES
Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue en Clairvot
21850 SAINT APOLLINAIRE
810 860 973 RCS DIJON

Par décision du 12/12/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société BODEV, SARL au capital social de 4.000.000 euros, dont le siège social est situé au 1, rue En Clairvot - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 498.261.684, représentée par M. Pascal DEVROE co-gérant, à compter de ce jour et pour une durée illimitée. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL23007009

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE de la SCI NATION, capital 500 euros, siège social 50B rue de Corcelles 71530 Champforgeuil, RCS Chalon-sur-Saône 802 162 891, a décidé le 2 janvier 2023 de transférer à compter du 1er janvier 2023 le siège social à l'adresse suivante : 1 allée du 11 septembre 1944 21490 Brognon. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mentions portées au RCS de Dijon pour immatriculation. Radiation du RCS de Chalon-sur-Saône.

AL23007011

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE de la SCI TRANSVAAL, capital 100 euros, siège social 50B rue de Corcelles 71530 Champforgeuil, RCS Chalon-sur-Saône 807 597 919, a décidé le 2 janvier 2023 de transférer à compter du 1er janvier 2023 le siège social à l'adresse suivante : 1 allée du 11 septembre 1944 21490 Brognon. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mentions portées au RCS de Dijon pour immatriculation. Radiation du RCS de Chalon-sur-Saône.

AL23007012

Exco Socodec

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TERRE DES ARTS CHEVIGNY
Société civile de construction vente
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue en Clairvot -
21850 SAINT APOLLINAIRE
803 990 258 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 21/11/2022, la société BODEV, SARL au capital social de 4.000.000 euros, dont le siège social est situé au 1, rue En Clairvot - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 498.261.684, représentée par M. Pascal DEVROE co-gérant, a été nommée co-gérante, à compter de ce jour et pour une durée illimitée. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, Pour avis, La Gérance.

AL23007014

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

VINEXT
Société par actions simplifiée
au capital de 4 936 060 euros
Siège social
4 route des Grands Crus
21220 MOREY ST DENIS
807 895 990 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 2 janvier 2023, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de négociation, commission, agent commercial et courtage en vins, produits vitivinicoles et généralement tous produits agroalimentaires ; aux activités de conseil aux entreprises, en matière financière, commerciale, administrative,..; à la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières ; à compter rétroactivement du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL23007024

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DE MOUSSEAU
Mousseau - 58380 LUCENAY-LES-AIX
Au capital social de 18 520 euros
RCS NEVERS - N°440 503 134

Par délibérations d'AGE du 15 février 2023, M. François. HENIN, demeurant 54 rue Jacquard - 78140. VELIZY-VILLACOUBLAY, est nommé cogérant de la société à compter du 15 février 2023.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL23007027

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI A.E.
au capital de 10 000 euros
Siège social
8 avenue Jean Bertin
21000 DIJON
529 517 526 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 21/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 10 Rue Paul Lippe - 21000 DIJON à compter du 21/02/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007028

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU 3 COM - MEDIAS
au capital de 5 000 euros
Siège social
231 rue Saint-Honoré
75001 PARIS 20
534 168 851 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 231 rue Saint-Honoré -75001 PARIS 20 au 12 Parvis de l'UNESCO - CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE - 21000 DIJON, et de modifier l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 534168 851 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
Gérance : Madame Emilie TOMASSO demeurant 18 rue Moreau - 21120 GEMEAUX.
Pour avis La Gérance

AL23007032

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE VERANDIER BEAUNE
SAS au capital de 20 000 euros
Siège social
ZA Le Bosquetrue de la Lisière
67580 MERTZWILLER
RCS STRASBOURG n°914 948 914

Suivant décision en date du 22 février 2023, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social fixé initialement à ZA Le Bosquet, rue de la Lisière à 67580 MERTZWILLER à 20 Avenue du Lac, Galerie Guigone de Salins à 21200 BEAUNE, à compter du 1er mars 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Nom et adresse du Président : Philippe PLAT, 16 rue desCerisiers à 67170 HOCHSTETT.
La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23007036

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEPIT FINANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 106 714,30 euros
Ancien Siège social :
1 Rue Albert et André Claudot -
21000 DIJON
Nouveau Siège social :
32 B Rue de la Colombière -
21000 DIJON
RCS DIJON 414 264 838

Aux termes du PV de l'AGE du 28 février 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 1 Rue Albert et André Claudot à DIJON (21000) au 32 B Rue de la Colombière à DIJON (21000) à compter du 28 février 2023., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007069

// GÉRANCE

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE FUSION

REPRO SERVICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 400 BD CHARLES DE GAULLE
21160 MARSANNAY-LA-COTE
017 251 141 RCS DIJON

La société REPRO SERVICE a établi en date du 16.01.2023 un projet de fusion établi par acte SSP avec la société GF SERVICE, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 400 Boulevard Charles de Gaulle à MARSANNAY LA COTE (21160), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 608 884 RCS DIJON.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 21 et 22.01.2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2022.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société S.2.E IMPRESSIONS, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés GF SERVICE et REPRO SERVICE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société REPRO SERVICE, la société GF SERVICE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er janvier 2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société REPRO SERVICE et considérées comme accomplies par la société REPRO SERVICE depuis le 1er janvier 2022.
Pour avis La Gérance

AL23006977

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 09/12/2022 concernant SC OL INVEST. Il fallait lire : 1 allée du 11 septembre 1944 21490 BROGNON

AL23006990

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/03/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POMMARD : Libre - Landes en AOC BOURGOGNE COTE D'OR, BOURGOGNE, BOURGOGNE HCDB, COTEAUX BOURGUIGNONS, Urbanisme : RNU.
49 a 56 ca
- En chiveau: BL-118-142 - En mont buisson: BN-175 - Le bas des rouards: BS-124-127 - Les blanches: BM-102-104
POMMARD : Loué - Maintien du fermier
Terre partiellement en AOC BOURGOGNE COTE D'OR, COTEAUX BOURGUIGNONS, Urbanisme : RNU
2 ha 20 a 50 ca
- Champs pourris: AW-27-92-93 - Les nazarettes: AW-152 - Les saunieres: ZA-7
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/03/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007044

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

GF SERVICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 400 Boulevard Charles de Gaulle
21160 MARSANNAY LA COTE
753 608 884 RCS DIJON

La société GF SERVICE a établi par acte SSP du 16.01.23 un projet de fusion avec la société REPRO SERVICE, société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 400 Boulevard Charles de Gaulle 21160 MARSANNAY LA COTE, immatriculée au RCS sous le numéro 017 251 141 RCS DIJON.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 21 et 22.01.2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 01.01.2022.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société S.2.E IMPRESSIONS étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés GF SERVICE et REPRO SERVICE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce, la société GF SERVICE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis La Gérance

AL23006975

Exco Socodec

CLÔTURE DE LIQUIDATION

M T INSTALLATION
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 16 rue Neuve Prolongée -
21250 POUILLY SUR SAONE
Siège de liquidation : 16 rue Neuve Prolongée -
21250 POUILLY SUR SAONE
487 863 896 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 15/02/2023 à POUILLY SUR SAONE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel QUINONERO, demeurant 16 rue Neuve Prolongée - 21250 POUILLY SUR SAONE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation en date du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23006756

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI HD 34 en liquidation
au capital social de 182.938,82 Euros
Siège de liquidation :
34 rue du Faubourg Perpreuil -
21200 BEAUNE
SIREN 400 889 523 R.C.S. Dijon

Le 14/01/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 14/01/2023. La société sera radiée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23006880

AVIS DE DISSOLUTION

FERRARI SARL
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 98 rue Emile Gruet
21130 AUXONNE
Siège de liquidation :
9 rue de la Paix
21130 AUXONNE
RCS DIJON 510 232 028

Par AGE du 30.06.2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.06.2022 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Enrico FERRARI, demeurant 9 rue de la Paix 21130 AUXONNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de Dijon.
Le siège de la liquidation est fixé 9 rue de la Paix 21130 AUXONNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis

AL23006974

AVIS DE PUBLICITÉ

FERRARI SARL
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 98 rue Emile Gruet
21130 AUXONNE
Siège de liquidation : 9 rue de la Paix
21130 AUXONNE
RCS DIJON 510 232 028

Par AGE du 31.01.2023, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Enrico FERRARI demeurant 9 rue de la Paix 21130 Auxonne, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidations en date du 31.01.2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de Dijon.
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis,

AL23006982

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LIONEL VALCAUDA
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
Z.A. LES CHAMPS LINS -
21190 MEURSAULT
384 605 358 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 2 février 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Lionel VALCAUDA de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

AL23006984

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE DISSOLUTION

SA S.2.E IMPRESSIONS
Société anonyme
au capital de 160 000 euros
Siège social : 400 Boulevard Charles de Gaulle
21160 MARSANNAY LA COTE
353 172 141 RCS DIJON

La société SA S.2.E IMPRESSIONS a établi par acte SSP en date du 17.01.23 un projet de fusion avec la société SBP 2, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 3 Rue de l'Eglise Le Château 18210 BANNEGON, immatriculée au RCS sous le numéro 914 723 531 RCS BOURGES.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 21 et 22.01.2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 01.01.2022.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société SBP 2 étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société SA S.2.E IMPRESSIONS depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société SA S.2.E IMPRESSIONS s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis Le Président

AL23006988

DISSOLUTION

BILLAUT BERNARD
SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Avenue Recteur Bouchard
21640 GILLY LES CITEAUX
379 395 429 RCS DIJON

L'AGE du 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Bernard BILLAUT, demeurant Avenue Recteur Bouchard, 21640 GILLY LES CITEAUX, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés Avenue Recteur Bouchard, 21640 GILLY LES CITEAUX.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23007042

DISSOLUTION

L'OREE DES VIGNES
SARL en liquidation
au capital de 81 000 euros
Siège social : 6 Route d'Epernay
21640 GILLY LES CITEAUX
445 051 303 RCS DIJON

L'AGE du 16 février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Agnès BILLAUT, demeurant 41 avenue Recteur Marcel Bouchard, 21640 GILLY LES CITEAUX, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de corres-

ANNONCES LÉGALES

pondance sont fixés 41 avenue Recteur Marcel Bouchard, 21640 GILLY LES CITEAUX.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23007045

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

BACCARA
SCI en liquidation au capital de 1 000 €.
Siège social et de liquidation :
FENAY 21600
1 rue du Tilleul Domois
800 277 410 RCS DIJON.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Nathalie ROLLAND, demeurant 1 rue du Tilleul 21600 FENAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du Tilleul Domois 21600 FENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL23007047

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI NICOLAS ROLIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 243918 euros.
Siège social : 33 Cours GENERAL DE GAULLE, 21000 DIJON.
378500979 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 27 février 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27 février 2023. Monsieur Emmanuel RASSIAT, demeurant 18 rue du Closeau 21110 ROUVRES-EN-PLAINE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.Le liquidateur

AL23007059

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MC2B
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 40 000 euros
Siège : 22 Rue Carnot - 21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 22 Rue Carnot - 21200 BEAUNE
RCS DIJON 808 327 209

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Hélène COULON, demeurant 3 Chemin des Chardons à CRISSEY (71530), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 22 Rue Carnot 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007066

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLIGNY-LES-BEAUNE du 20 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : DG CHAMONIX
Siège social : 1 Route de Pommard - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Cyrille GUITON, demeurant 1 Route de Pommard - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE, et Monsieur Marc DOUSSOT, demeurant 4 Impasse du Château – LABORDE AU CHATEAU - 21200 MEURSANGES assurent la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006950

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27 février 2023, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée à associé unique
DENOMINATION : AVENIR
CAPITAL : 70.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 15 rue Albert Rémy – 21370 PLOMBIERES LES DIJON
OBJET :
- La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant dans tout secteur d'activité économique notamment commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières.
Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes. La société a également pour objet de réaliser directement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières,
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des statuts, soit à la majorité de 50 % des voix plus une des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENTE :
Madame Esther SUREST MARVANE, demeurant 15 rue Albert Rémy – 21370 PLOMBIERES LES DIJON
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL23006957

MAISON DE SANTE DE CHATILLON SUR SEINE
Société civile interprofessionnelle de soins ambulatoires
au capital variable
au plancher de 300 euros
Siège social
6 RUE CLAUDE PETIET
21400 CHATILLON SUR SEINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Châtillon sur Seine du 3 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile interprofessionnelle de soins ambulatoires.
Dénomination sociale : MAISON DE SANTE DE CHATILLON SUR SEINE.
Siège social : 6 RUE CLAUDE PETIET, 21400 CHATILLON SUR SEINE.
Objet social : Conformément aux dispositions des articles L. 4041-2 et R. 4041-1 du Code de la santé publique, la Société a pour objet :
L'exercice en commun, par ses associés, d'activités - de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la Société ou entre la Société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin,
- d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L. 1161-1 du Code de la santé publique,
- de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L. 4011-1 du Code de la santé publique,.
La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés,
et plus généralement, toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, sans altérer le caractère civil et professionnel de celui-ci.
Durée de la Société : 99 ans .
Capital social : variable au plancher de 300 euros,. constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
Madame SOLENE FOURNET, médecin généraliste, demeurant 46 RUE. DU DR ROBERT, 21400 CHATILLON SUR SEINE est nommée en. qualité de co-gérante de la Société pour une durée de 2 exercices venant à expiration à l'issue de l'AGO sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
Madame CORINNE GRUET GUYOT, podologue, demeurant 15 RUE DU DR ROBERT, 21400 CHATILLON SUR SEINE est nommée en qualité de co-gérante de la Société pour une durée de 2 exercices. venant à expiration à l'issue de l'AGO sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
Monsieur PAUL NORIS, infirmier, demeurant 3 RUE DU DR. REGNAULT, 21400 CHATILLON SUR SEINE est nommé en qualité de co-gérant de la Société pour une durée de 2 exercices venant à expiration à l'issue de l'AGO sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis. dans tous les cas.
Immatriculation de la Société au R.C.S de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL23007029

AVIS DE CONSTITUTION

COACHING SINGULIER SAS unipersonnelle au capital de 1 500 €. Siège social : 46 Avenue Carnot, 21120 IS SUR TILLE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IS SUR TILLE du 01/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : COACHING SINGULIER. Siège : 46 Avenue Carnot, 21120 IS SUR TILLE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 500 € Objet : Coaching professionnel, personnel, individuel, collectif, développement personnel, développement de compétences, conseils et formation en coaching, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Alain DEBIERE, demeurant 46 Avenue Carnot, 21120 IS SUR TILLE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23007043

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 février 2023 à NOLAY (21340), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de portefeuille
Dénomination sociale : LECLERCQ-MONTUELLE
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte – 21340 NOLAY
Objet social : - l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières ; - la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; - l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; - tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir ; - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Monsieur Victor LECLERCQ, demeurant 40 rue du Faubourg Bretonnière, 21200 BEAUNE ; et Madame Charlotte MONTUELLE, demeurant 40 rue du Faubourg Bretonnière, 21200 BEAUNE,Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
La Gérance

AL23007046

CONCIERGERIE BEAUNOISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Gaston et Louis Chevrolet -
21200 VIGNOLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGNOLES du 3 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CONCIERGERIE BEAUNOISE
Siège social : 12 rue Gaston et Louis Chevrolet - 21200 VIGNOLES
Objet social :
- Conciergerie privée et exploitation d'un fond de conciergerie privée ;
- Gestion, entretien courant et promotion de biens immobiliers en location saisonnière meublée avec ou sans fourniture de prestations complémentaires telles que l'accueil, la fourniture de petit déjeuner, de linge de maison, le nettoyage des locaux loués… ;
- Organisation de séjours touristiques (à l'exclusion des activités d'agence de voyage), mise en relation avec des professionnels (chauffeurs privés, wine tour…) ;
- Production et organisation de tout type d'événements (à l'exclusion des spectacles ou des manifestations sportives) à destination des particuliers et des entreprises, mise en relation avec des professionnels liés à l'évènementiel ;
- Conseils et prestations de mise en valeur de biens immobiliers sans réalisation de travaux (à l'exclusion des activités réglementées ou nécessitant une qualification) et mise en relation avec des professionnels et des associations qualifiés ;
- L'acquisition, cession à titre exceptionnel et propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole ;
- La mise en valeur, l'administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Karima DUPRE demeurant 19 impasse des Mûriers – 21200 BEAUNE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23007055

NIÈVRE

// MODIFICATION

AUGMENTATION DE CAPITAL, TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET GÉRANCE

SCEA DE TACHELY
Tachely 58140 GACOGNE
Au capital social de 201 000 euros
RCS NEVERS - N°428 565 071

Par procès-verbal d'AGE du 1er février 2023, il a été procédé à la nomination à la gérance de M. GAGNEPAIN-JEANGUYOT Thomas, demeurant Lavault - 58140 GACOGNE, au transfert du siège à Lavault - 58140 GACOGNE et à l'augmentation du capital social de 96 100 euros pour le porter à 297 100 euros. Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL23006773

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC DE BERGER
Domaine Berger -
58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY
RCS NEVERS - N° 448 692 533

Par délibérations d'AGE du 16 février 2023, le siège social a été transféré à Limousin - 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY au 31 décembre 2022. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis. La gérance

AL23006947

DURÉE (PROROGATION)

Dénomination : GAEC GUENOT.
Forme : SC au capital de 170670 euros.
Siège social : 58190 Vignol.
332537042 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 février 2023, les associés ont décidé de porter la durée de la société à 80 ans.
Par conséquent, la durée du groupement agricole d'exploitation en commun GAEC GUENOT, est prorogée jusqu'au 29 mai 2103.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23006955

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot,
58300 Decize

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI EMMA
immatriculée au RCS de NEVERS
sous le numéro 500 564 356

Le 21/02/2023, par assemblée générale ordinaire de cette société ayant pour gérant Monsieur Stéphane CALMES demeurant CHAMPVERT (58300), 10 rue Louis Perreimond il a été décidé de transférer le siège social au 85 rue des Prêtres à YENNES (73170), à compter du 21/02/2023
En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERRY
Pour avis.

AL23006969

MODIFICATION DU CAPITAL

L3AP
Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 € porté à 606 000 €
Siège social : 2, rue des Docks
58000 NEVERS
919 400 200 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 16/02/2023 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
- ancienne mention : 6 000 €
- nouvelle mention : 606 000 €

AL23006980

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL CARRE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège social : La Forêt - 58310 BOUHY
452 550 569 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 04/02/2023, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour :
- de nommer Mme Marina CARRE dt à BOUHY (58) – 6, La Forêt aux fonctions de gérante de la société en remplacement de M. Jean-Marc CARRE démissionnaire ;
- de modifier l'objet social en supprimant les activités de réparation d'électroménager et d'achat, vente de gaz et en ajoutant les activités suivantes : travaux de carrelage - entretien de chaudières – ramonage - démoussage de toitures - travaux d'isolation intérieure - revêtement murs et sols - aménagement de combles ;
- de modifier en conséquence les articles 2 et 10 des statuts.

AL23006991

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SASARLE
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : La Verdrelle
58500 RIX
RCS NEVERS 789 860 723

Au terme des décisions de l'Associée unique du 23 février 2023, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :
ANCIENNES MENTIONS
Objet social sommairement indiqué : L'activité de holding, la souscription, l'acquisition la gestion, la vente et la détention de tous titres et droits mobiliers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés.
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 23.02.2023
Objet social modifié : L'achat, vente, la location, la gestion et l'administration de biens immobiliers à usage commercial et/ou d'habitation et terrains nus ;
- La location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués ;
- La location nue ou meublée d'appartements et de maisons ;
- L'activité de marchand de biens et la promotion immobilière au sens des articles 1831-1 et suivants du Code civil ;
Pour insertion,
Le Président,

AL23006993

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL EUROPUB
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 5 rue Thomas Edison - ZI Les Chamonds
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 398 796 RCS NEVERS

Nature, date de la décision et date d'effet : AGE du 10/02/2023, le même jour.
Objet : Transfert de siège social.
Ancienne mention : 5 rue Thomas Edison - ZI Les Chamonds 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Nouvelle mention : 14 B rue Elsa Triolet 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour Avis.

AL23007017

MODIFICATIONS

SODISER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 224.000 euros
Siège social : VARENNES VAUZELLES (Nièvre)
2 bis, Rue Jacques Monod
RCS NEVERS : 300 520 467

REDUCTION DE CAPITAL - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ENSOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
DECISION du 30/12/2022 DATE D'EFFET : 01/01/2023
ANCIENNES MENTIONS : Capital social : 224.000 euros. **Forme :** Société à Responsabilité Limitée. **Gérant :** - Monsieur Bruno PLASSAIS demeurant à AMILLY (Loiret) - 678 rue des Fautes Feuilles
NOUVELLES MENTIONS : Capital social: 67.200 euros. **Forme :** Société par Actions Simplifiée. **Président :** Monsieur Jean-Luc PACAUD demeurant à MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) -227 route de Saint Jean
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreuses, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des actions, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

AL23007068

MODIFICATION DU CAPITAL

SCM COLBERT DES MEDECINS SPECIALISTES
Société Civile de Moyens
au capital de 900 euros
Siège social : 7, avenue Colbert
58 000 NEVERS
837 680 040 RCS NEVERS

Décision de l'AGE du 19.05.2021 :
Ancienne mention : Capital : 900 euros
Nouvelle mention : Capital : 1 000 euros
Pour Avis.

AL23007071

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800) le 24 février 2023,enregistré à NEVERS le 03 mars 2023 dossier 202300004748 Référence 2023N101, Mr Jacques Alain Joseph VERGER (né le 07/02/1960), et Mme Nathalie Evelyne BONDOUX(née le 09/06/1968), demeurant à CORBIGNY 58800 - 7 vieille route de Clamecy,
Ont vendu à :
Mr Aurélien LAUNAY (né le 03/01/1995), demeurant à CHITRY LES MINES 58800 – 9 rue du Crot du Lac,
Un fonds artisanal de Couverture – Zinguerie et Charpente, exploité à CORBIGNY 58800 - 7Vieille Route de Clamecy.
Moyennant le prix de : QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (86 000,00 €), s'appliquant aux éléments corporels pour 40 000,00€ et incorporels pour 46 000,00€.
Prise de jouissance au 1er mars 2023.
Oppositions reçues par acte extrajudiciaire en l'office notarial de CORBIGNY, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL23007062

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de AVRIL-SUR-LOIRE: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
14 ha 71 a 60 ca
- Les noiries: B-58(J)-58(K)-59-60
Cmne de NOLAY: ZONE RNU
12 ha 85 a 00 ca
- Les tanieres: AM-1-2-4-5(J)-5(K) - Les touts hauts: AM-49
Cmne de RUAGES: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
Avec bâtiments habitation et exploitation
31 ha 51 a 91 ca
- La brosse: A-93(*)-94-95-96-97(*)-98 - Les champs cornaux: A-108 - Les champs derriere: ZB-12 - Les champs du roi: A-99(*)-100-102-104-105 ZA-76
31 ha 47 a 00 ca
- Bois lenty: B-693[2] - La grande pommeraie: A-399-400-401 - Les champs derriere: ZB-11 - Les champs du roi: A-103(*) - Les chaumes parent: ZB-3(*)
Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE: ZONE RNU
Biens exploités par un exploitant agricole
49 ha 72 a 15 ca
- Champ cornu: C-200(*)-203-215-233[202] - Champs bonnet: E-246[113](*) - Champs copain: E-97-102(*)-103-235[98] - Champs marion: C-178-179-180-265[177] - Du moulin au loup: C-321[202](J)[F1]-322[202]-323[202] (avec bâtiments) - La prairie: C-92 - La tuilerie: C-248[193]-249[193] - La verne: E-248[115] - La vignonerie: C-182-183-184-185-186-187-188-189-247[189]-266[182]-267[182]-268[188]-269[189] - Les grandes bracies: E-104-106-107-108-109-245[105](*) 39 a 15 ca
Avec bâtiment d'habitation
- Du moulin au loup: C-321[202](K)[F1]
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER : ZONE NC
67 ha 28 a 82 ca
- 'Champs des crots': D- 798- 799- 800- 801-802 - 'La croix d or': D- 808- 809(A)- 811- 813-820- 1541[814]- 1543[815]- 1545[816] - 'La plante': D- 614- 1525[630]- 1551[615] - 'La vieille maison': D- 803- 804- 805- 806- 807 - 'Le panama': D- 1115[609] - 'Les prouses': D-1529[828]- 1530[828]- 1532[829] - 'Pignier': D- 822- 824- 825- 826
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/03/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007048

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 05 juillet 2014,
Madame Andrée Fernande Marie Louise LAFORET, veuve CHAPPE,retraitée, demeurant à NEVERS (58) 7/9 rue des Francs Bourgeois Résidence Marion de Givry. Née à NEVERS, le 27octobre 1930. Décédée à NEVERS, le 7 janvier 2023, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 21 février 2023, dont la copie authentique a été reçue par le TJ de NEVERS le 23 février2023.
Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé,dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL23007067

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL MARTIN
SARL Unipersonnelle en liquidation
au capital de 150.450 €
Siège de liquidation : Les Coutrons
58500 BILLY SUR OISY
328 244 462 RCS NEVERS

Au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le 14 février 2023 le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Thierry MARTIN de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, T. MARTIN

AL23006940

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 27/02/2023, le Tribunal de Commerce de NEVERS a prononcé la faillite personnelle pour une durée de dix ans à l'égard de :
Monsieur David MARTIN
Dirigeant de la SARL FREQUENCE FORME
33, R DES RENARDATS
58000 NEVERS
RCS NEVERS : 491 888 202

AL23006949

SCI ERNEST RENAN

Forme : SCI.
Capital social : 68602 euros.
Siège social : 1 Rue Ernest Renan, 58000 NEVERS.
399521160 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Irène GUYON, demeurant 2 avenue Colbert - 58000 NEVERS a été nommé liquidatrice. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL23006944

DISSOLUTION

SCI 26 COLBERT
Forme : SCI.
Capital social : 1500 euros.
Siège social : Le Message, 58000 CHALLUY.
537 915 175 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Olivier BERNARD, demeurant Le Message 58000 CHALLUY a été nommé liquidateur.

AL23006948

DISSOLUTION

VATAN PERE ET FILS

SARL au capital de 7 500 euros
La Galette 58500 CLAMECY
478 511 231 RCS NEVERS

AGE du 15.02.2023 : Dissolution anticipée de la Société portant cessation d'activité au 28 Février 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur : M. Sébastien VATAN, dt 22 Rue de l'Ecole - MOULOT 58500 CLAMECY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au. RCS.

AL23007033

DISSOLUTION

SCI COUTURE-LACAILLE

SCI
SCI au capital de 100 €
Siège social : 20 avenue saint jean
58800 CORBIGNY (58800)
811 692 516 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 28/02/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 28/02/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Sylvie COUTURE demeurant 1 les oiseaux, 18260 BARLIEU avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 20 avenue saint jean 58800 CORBIGNY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL23007040

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI PASTEUR.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 100 euros.
Siège social : LES PETITS BILLIEUS, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE.
437509078 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 7 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 décembre 2022.
Monsieur Alain BEAULIEU, demeurant LES PETITS BILLIENS 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Le Liquidateur

AL23007050

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI PASTEUR.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 100 euros.
Siège social : LES PETITS BILLIEUS, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE.
437509078 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 1 janvier 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Alain BEAULIEU demeurant LES PETITS BILLIENS, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du NEVERS.
Le liquidateur

AL23007052

DISSOLUTION

SCI JADE

Société civile
au capital de 1 600 euros
Siège social : 77/79 rue Waldeck-Rousseau
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
522 504 539 RCS NEVERS

Le 30/01/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Daniel MAYER demeurant 7 rue du Stade, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 7 rue du Stade, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23007060

AVIS

ALOW

SAS au capital de 40 000 euros,
1 RUE DES SABLES,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
909 165 441 RCS NEVERS

AGE du 07.02.2023 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur : M. Adrien LORNE dt Chez M. et Mme MOTTE, 26 Route de la Ferté 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Fin des fonctions des mandataires sociaux. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Le Président

AL23007072

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la SCEA DU JUSSILOT prenant effet le 29 janvier 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : SOCIETE CIVILE d'EXPLOITATION AGRICOLE
OBJET : activités de production agricole
DENOMINATION SOCIALE : SCEA DU JUSSILOT
SIEGE SOCIAL : 6 rue du Jussilot - Château du Bois 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
GERANTS : Mrs BAILLY Eric et Valentin demeurant 6 rue du Jussilot - Château du Bois 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
CAPITAL SOCIAL : 120 000 euros par apport de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Accord unanime de tous les associés, sauf pour la reprise de gestion de parts de communauté par Madame Sandrine BAILLY, née LEPLAT
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de Nevers Pour avis, Les fondateurs

AL23006801

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : HDM Capital : 2000€ Siège social : 21 boulevard de la Republique 58120 Chateau Chinon. Objet: Le bucheronnage, façonnage, abattage ,élagage et débroussaillage de bois. Durée : 50 ans. Gérant : Mme Delphine, Ayfer Kocabey, 17 rue Louis Pergaud 58000 Nevers. RCS : Nevers

AL23006938

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 16 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AMBITION ENERGY
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 5.000 €
Siège social : 630 rue Gabriel Péri – 58600 GARCHIZY
Objet : La commercialisation d'appareils de traitement de l'air : climatiseurs, pompes à chaleur et tous équipements s'y rapportant.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Présidente : Mme Lucie PERROTON demeurant 78 B route de Corcelles – 58180 MARZY.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit d'actions quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective des associés à la majorité des voix en capital.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente, Lucie PERROTON

AL23006939

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/02/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE RÉMI ET PAPA
Sigle : SCI R&P
Objet social : La Société a pour objet : l'acquisition de tous terrains, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;l'acquisition, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;l'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers ;l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes ;et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère exclusivement civil de la société.
Siège social : 1 avenue du Général De GAULLE, 58000 NEVERS
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Gérance : Monsieur BOUARD Philippe, demeurant 1, avenue du Général De GAULLE, 58000 NEVERS
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou descendants de l'associé cédant. Elles ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de tous les associés. A cet effet, toute cession, alors même qu'elle aurait lieu par voie d'apport en société, de fusion, de scission, de confusion de patrimoines, ou qu'elle ne porterait que sur la nu propriété ou l'usufruit, est soumise aux règles suivantes : L'associé qui veut céder ses parts en informe la Société et chacun des associés par lettre recommandée AR, en indiquant les prénoms, nom, profession, domicile et nationalité du cessionnaire proposé, ainsi que le prix et le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée. Dans les 30 jours de cette notification, chacun des associés fera connaître au cédant sa décision par lettre recommandée AR. La décision prise n'a pas à être motivée. Si la cession est agréée, elle doit être régularisée dans les 2 mois qui suivent l'expiration du délai prévu ci-avant ; à défaut de régularisation dans ce délai, le cessionnaire doit, à nouveau, être soumis à l'agrément des associés dans les conditions sus-indiquées. Si l'agrément est refusé et à défaut de renonciation du cédant à son projet, les dispositions des articles 1862 et 1863 du Code civil s'appliquent. En cas de décès d'un associé, ses héritiers, ses légataires deviennent de plein droit associés sans qu'il soit besoin d'agrément.

AL23006942

AVIS DE CONSTITUTION

SAS DU TILLEUL
Société par actions simplifiée
au capital de 10000 euros
Siège social : Tilleul -
58120 SAINT-LEGER-DE-FOUGERET
En cours d'immatriculation RCS NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-LEGER-DE-FOUGERET du 13/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DU TILLEUL
Siège : Tilleul - 58120 SAINT-LEGER-DE-FOUGERET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Activité de production d'électricité photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception descessions aux associés, sont soumises à l'agrément de lacollectivité des associés.
Président : Jean-Luc FLORY demeurant Tilleul à SAINT-LEGER-DE-FOUGERET (58120)
Directeur général : Baptiste FLORY demeurant Tilleul à SAINT-LEGER-DE-FOUGERET (58120)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. POUR AVIS. Le Président

AL23006945

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/02/23, avec effet au 01/01/23, il a été constitué une SARL dénommée :
SANZ CONSTRUCTIONS GENERAL DU BTP
Objet social : La maitrise d'½uvre, ordonnancement et pilotage de toutes constructions d'immeubles individuels ou collectifs à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte et promotion immobilière, neuve ou rénovation.
Siège social : Lieudit « Les Champs du Latin » Avenue du 85ème de ligne 58200 COSNE SUR LOIRE
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Christian SANZ, né le 09/03/71 à PARIS 4ème (75), demeurant 1, La Fontaine du Bois à POISEUX (58130)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23006946

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 22/02/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
PIZZA SERVICE
Siège Social : 18 Rue Edouard Vaillant 58160 IMPHY
Capital : 69 €
Activités principales : Restauration de type rapide et vente de boisson non alcoolisée
Durée : 99 ans
Président : M. ABICHOU Maroanne 3 Rue Mai 68 58160 IMPHY
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23006960

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01.03.2023 constitution de la SAS :
ENTREPRISE LE HER
Nom commercial : Ent. Le Her
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 29 route de Neufond 58270 St Jean-aux-Amognes
Objet : installation, pose et entretien d'équipements thermiques, de pompes à chaleur et de climatisations.
Président : M. Théo LE HER demeurant 29 route de Neufond 58270 St Jean-aux-Amognes
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : à chaque action est attaché le droit de participer aux assemblées générales, et donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent
Agrément des cessions d'actions: Les cessions des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23006968

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE Cédex

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à à LA CHARITE SUR LOIRE, en date du 28 février 2023.
Dénomination : SCI DE MARCY.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, notamment par la mise à bail emphytéotique, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 ANS année(s).
Capital social fixe : 289 002 euros
Montant des apports en numéraire : 84 euros.
Montant des apports en nature : 288 918 euros.
Cession de parts et agrément : Libre entre associé, soumis à agrément pour les autres cas.
Siège social : La Cour du Bois, 58380 Lucenay les Aix.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Gérant : Madame Chantal FONVERNE, demeurant cour du Bois Route de Decize, 58380 Lucenay les Aix
Pour avis.

AL23007004

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à à LA CHARITE SUR LOIRE, en date du 28 février 2023.
Dénomination : SCI DE LA BROSSE.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, notamment par la mise à bail emphytéotique, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 ANS année(s).
Capital social fixe : 296 730 euros
Montant des apports en numéraire : 56 euros.
Montant des apports en nature : 296 674 euros.
Cession de parts et agrément : Libre entre associé, soumis à agrément pour les autres cas.
Siège social : La Cour du Bois, 58380 Lucenay les Aix. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Gérant : Madame Chantal FONVERNE, demeurant cour du Bois Route de Decize, 58380 Lucenay les Aix
Pour avis

AL23007008

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 28 février 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS TEKNODENTAL
SIEGE SOCIAL : 11 rue des Merciers, 58000 NEVERS (Nièvre)
OBJET : Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire ; exploitation de laboratoire de prothèses dentaires, formation professionnelle, location de matériel dentaire ou tout autre matériel.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 20 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Ali SAHINOGLU, demeurant 10 rue du Maréchal Lyautey - App 533 à NEVERS (Nièvre)
DIRECTEUR GENERAL : Suzan SAHINOGLU, demeurant 10 rue du Maréchal Lyautey - App 533 à NEVERS (Nièvre),
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président

AL23007016

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte soit SSP du 27/02/2023, Il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LR&D
Objet :
-Toutes activités d'ingénierie dans les domaines de la métallurgie et des plastiques, -Tous travaux de recherche et de développement, la création de produits, le dépôt de brevets et la cession de licences.
Siège social : : Lieudit Godiot 58270 BEAUMONT SARDOLLES
Capital : 3 000 Euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. NEVERS
Président : Monsieur Louis RAMOND, Né le 22 février 1938 à SAINT-ETIENNE (Loire), De nationalité française, Demeurant Lieudit Godiot 58270 BEAUMONT SARDOLLES,

AL23007020

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 01/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société civile
Capital : 1.000 €
Dénomination : SCI ALC
Siège social : 18 Grande Rue 58800 Corbigny
Durée : 99 ans
Objet social : acquisition, administration, exploitation, location, aménagement, entretien, mise en valeur, amélioration, rénovation, réhabilitation et vente de tous droits et biens immobiliers, dont notamment celui sis au 18 Grande Rue à 58800 Corbigny,
Cession de parts sociales : libre entre associés / soumise pour toute autre personne à agrément préalable de la collectivité des associés après purge du droit de préférence des associés
Gérant : M. Armand Coquart, demeurant 14 rue des Beuchots 58800 Corbigny
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL23007021

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SERMOISE SUR LOIRE en date du 10 février 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MY KOOL POOL.
SIEGE SOCIAL : 2 rue des Trappes, SERMOISE SUR LOIRE. (Nièvre).
OBJET : Achat et vente de containers à destination diverses. (cabanes abris de jardin piscines et bassins) matériels. accessoires et de tous produits dérivés ; Aménagement de. piscine et jardin, terrasse en bois ; entretien et. nettoyage ;
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 5 000 euros.
PRESIDENT : Mickaël DE ANDRADE, demeurant 2 rue Jules. Renard, COULANGES LES NEVERS (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les. cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL23007026

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Les Collègues 1 ; Siège social : 663, rue des Gravières - 58320 POUGUES LES EAUX ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : la société GF 57 (812 836 724 RCS NEVERS) sise à POUGUES LES EAUX (58) - 663, rue des Gravières et M. Philippe MEDARD dt à HELLEMMES-LILLE (59) - 38, rue du Docteur Roux ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23007041

AVIS DE CONSTITUTION

CHATEAU DE VESVRES
SARL AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : CHATEAU DE VESVRES - 58110 ROUY
RCS NEVERS
Suivant acte sous seing privé en date à ROUY (Nièvre) du 20février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CHATEAU DE VESVRES
Forme sociale : société à responsabilité limitée
Capital social : 1 000 euros
Siège social : Château de Vesvres - 58110 ROUY
Objet social : Location de gîtes et de salle de réception
Durée : 99 ans
Gérance : Madame PERRON Marjorie demeurant Château de Vesvres - 58110 ROUY
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
LA GERANCE

AL23007073

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SOCIETE D'EXPLOITATION DES DOMAINES ALEXANDRE MOREAU

Société civile au capital de 76 224,51 euros
Siège social : Rue Etienne Dolet -
89800 CHABLIS
425 720 703 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2023, les associés ont décider que la durée de la Société, initialement fixée à 99 ans à compter du 9 juin 1931 pour expirer le 9 juin 2030, soit prorogée de 36 années, 6 mois et 22 jours à compter du 9 juin 2030 pour expirer le 31 décembre 2066.

AL23006952

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : E.A.R.L. FERME EQUESTRE LES GRILLES
Forme : E.A.R.L.
Siège social : SAINT FARGEAU (89170) Les Grilles Lac du Bourdon
N° d'immatriculation au RCS d'AUXERRE : 529791766
Aux termes des statuts de ladite société ont été nommées en qualité de cogérantes: Mesdemoiselles Stéphanie et Laëtitia NAGELEISEN
Par suite du décès de Melle Stéphanie NAGELEISEN survenu à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (18150) le 26 février 2022 reste en qualité de gérante unique :
Madame Laëtitia Isabelle Anne Marie NAGELEISEN épouse de Mr Joseph Marie Pierre d'ASTORG, demeurant à SAINT FARGEAU 89170 lieudit « Les Grilles »
Sans limitation de durée.
En conséquence à compter du 26 février 2022 ladite société est gérée par Mme Laëtitia NAGELEISEN épouse de Mr Joseph d'ASTORG.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Avis
La gérante

AL23006962

AVIS DE MODIFICATIONS

MARBRERIE DU MAIL D'HENIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : 37 Boulevard du Mail –
89100 SENS
RCS SENS 707 280 350

Par délibération en date du 31 Janvier 2023, l'associé unique a constaté la démission de gérant : Monsieur Jean-Pierre D'HENIN.
Par délibération en date du 1er Février 2023, l'associé unique a décidé :
- de modifier la dénomination sociale comme suit : EURL POMPES FUNEBRES MARBRERIE D'HENIN-GESSERAND
- de nommer en tant que co-gérants : Monsieur Franck GESSERAND et Madame Florence MONNIER demeurant ensemble au 5 rue les Lilas VILLIERS BONNEUX 89260 PERCENEIGE

AL23006971

AVIS

SYS LAB

Au capital de 5.500,00€.
Siège social : 11, rue des Boucheries –
89000 Auxerre
RCS Auxerre 811 916 808

Suivant AGE du 13/02/2023, il a été décidé de transférer à compter de la date de l'AGE, le siège social qui était au 11, rue des Boucheries – 89000 Auxerre à l'adresse de l'établissement secondaire au 20, rue Fécauderie – 89000 Auxerre.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Par décision collective en date du 13/02/2023, a été nommé M. VARD Yann, demeurant 10, rue Liberté – 89000 Auxerre en qualité de Gérant en remplacement de Mme TAHANOUT Magali.
Pour avis, la Gérance.

AL23006983

CAPITAL SOCIAL

SARL AUXERRE SECOURS 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 6 Allée Jacquard
89000 AUXERRE
534 352 927 RCS AUXERRE

Par délibération en date du 26 janvier 2023, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social par voie d'annulation de 300 actions.
Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2023, l'associé unique a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 3 000 €.
Ancienne mention : 6 000 €
Nouvelle mention : 3 000 €
Pour avis, la gérance.

AL23006973

MODIFICATION DE DIRIGEANT

ATS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 RUE DES ROCHES,
89210 VENIZY
889 473 385 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 15 février 2023 : Monsieur Alexandre LHERMITE, demeurant 3 rue du Port Villiers, 71100 CHALON SUR SAONE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Arnaud LHERMITE, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23006976

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 27.1.2023, les associés de la SOCIETE FINANCIERE GOURMAND, SAS au capital de 125.202,5euros, siège social à AUXERRE (89000) 9, place du MI Leclerc, 413 822 057 RCS AUXERRE, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 77 actions. Aux termes d'un procès-verbal établi le 1.3.2023, le Président a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 11.742,5euros. Ancienne mention publiée : Capital social : 125.202,5euros - Nouvelle mention : Capital social : 113.460 euros.

AL23006979

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL CHAMP ROY

Exploitation agricole à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 645 000,00 euros
Siège social : 1 chemin de Vaussauge
89410 BEON
912 195 203 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2022 prenant effet le même jour, l'associé unique a constaté la nomination en qualité de gérant de M. Patrick ROY, demeurant 1 chemin de Vaussauge 89410 Béon pour

ANNONCES LÉGALES

une durée illimitée, en remplacement de Mme Marielle ROY, démissionnaire au 31/12/2022.
Pour avis, La Gérance

AL23007007

MODIFICATION DU CAPITAL

PHARMACIE DE LA POSTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 9 rue de Seignelay
89470 MONETEAU
753 142 892 RCS AUXERRE

Par AGE du 22/11/2022 et du PV de la gérance du 03/01/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 50 000 euros, pour être ramené de 100 000 euros à 50 000 euros par rachat et annulation de 500 parts sociales appartenant à certains associés. Ce qui rend les mentions suivantes nécessaires : Ancienne mention : 100 000 euros ; Nouvelle mention :50 000 euros ;
la collectivité des associés a pris acte de la démission de Corinne RENAUDIN de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL23007010

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AG PRESTATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 797 586 179

Aux termes d'une A.G.E. en date du 21 février 2023, il a été décidé de modifier l'objet social qui sera à compter de cette date l'activité d'agence de travail temporaire, le recrutement de salariés pour le compte de tiers, toutes activités de conseil ou de prestations annexes.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion
Maître Pierre GUILLET
avocat spécialement mandaté

AL23007013

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée Générale du 1/09/2022, de la SAS ENTREPRISE VISSE au capital de 4 000 €,
siège social : 25 rue du Général De Gaulle, 89100 SENS,
RCS SENS 847 884 350.
Conformément à l'article L225-248 du code du commerce et 24 des statuts, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de SENS.
Pour avis

AL23007023

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BELK & NORD SAS

au capital de 1000 €
Siège Social
19 Route de Paris Cravant
89460 DEUX RIVIERES
889518676 RCS de AUXERRE

Par AGE du 23/03/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 238 Route d'Enghien 95100 ARGENTEUIL, à compter du 23/03/2023.
Radiation au RCS de AUXERRE et immatriculation au RCS de PONTOISE

AL23007025

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL REALIZE

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 €
Siège social
11 rue de la Croix d'Arnault
89300 JOIGNY
RCS SENS 508 044 138

Aux termes d'une délibération en date du 28 Novembre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé : - d'ajouter les activités suivantes à l'objet social : la réalisation de prestations de services administratives, informatiques, consulting, marketing, commerciales, techniques, ressources humaines et autres au profit de toutes sociétés - de transférer le siège social au 184 Rue de Sénigallia 89100 SENS.
Pour avis, la gérance.

AL23007031

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

LA GRANGE

Société par actions simplifiée
au capital de 21 000 euros
Siège social : Zone Artisanale des Préaux,
89310 NITRY
439 657 602 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 15 février 2023, il résulte que les mandats de la société HD AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT & CONSEIL SENS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL23007058

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE FUSION

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES
Société anonyme
au capital de 1 544 450 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

1) Suivant acte sous seing privé en date à ST GEORGES SUR BAULCHE du 9 DECEMBRE 2022, la société HOLDING ETC, société à responsabilité limitée au capital de 48 000 euros, dont le siège est Place de l'Europe – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 255 351 RCS AUXERRE,
A fait apport, à titre de fusion, à la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 AOUT 2022, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, lesdits éléments étant évalués à 10 871 183.18 euros.
Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES de l'intégralité du passif de la Société HOLDING ETC, savoir 4 687 419.12 euros.
La valeur de l'actif net apporté s'établit à 6 183 764.06 euros.
Pour rémunérer cet apport, la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES a augmenté son capital de 780 000 euros par l'émission de 31 200 actions nouvelles de 25 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société HOLDING ETC à raison de 13 actions de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES contre 1 part de la société HOLDING ETC.
La prime de fusion s'élève à 5 403 764.06 euros.
L'absorption par voie de fusion de la Société HOLDING ETC par la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES est devenue définitive à la date du 30 JANVIER 2023, ainsi qu'il résulte :
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HOLDING ETC en date du 30 JANVIER 2023,
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES tenue le même jour, aux termes desquels, il a été approuvé le projet de fusion.
2) Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES du 30 JANVIER 2023, les actionnaires ont également procédé :
- à une réduction de capital de 718 775 € par annulation de 28 751 actions, ramenant ledit capital de 2 324 450 euros à 1 605 675 euros,
- à la suppression de l'avantage particulier précédemment octroyé à la Ste HOLDING ETC,
- à la suppression de l'objet social de l'activité de Commissariat aux comptes,
- à la nomination de la Société Cap2C Expertise, dont le siège social est 7 Rue de l'Orgenoy–77130 VILLE SAINT JACQUES, en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire.

AL23007003

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY le 15 février 2023 enregistré au SPF d'Auxerre 1 le 27 février 2023 dossier 2023 00012866 réf 8904P01 2023 N 00208 aux droits de 1410 €, Mme Corinne Gisèle COET, demeurant à AUXERRE (89000), 14 rue Alexandre Marie, née à MIGENNES (89400), le 18 août 1954 a cédé à la société BOUTIQUE COCCO, SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est à AUXERRE (89000), 5 rue Fécauderie, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°948.082.102.
Le fonds de commerce de vente au détail de prêt à porter, vêtements, confection, hommes, femmes et enfants, accessoires s'y rapportant, lingerie, maroquinerie, bijoux fantaisie, sous l'enseigne «COCCO» exploité à AUXERRE (89000) 5 rue Fécauderie. Pour son exploitation, le Cédant est immatriculé au RCS d'Auxerre sous le n° 378.914.634.
Moyennant le prix de 70.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 63.717 € et aux matériels et mobiliers pour 6.283 €.
Entrée en jouissance au 27 janvier 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me BERARDO, Notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion - Me Emilie BERARDO

AL23007053

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 1er mars 2023, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 3 mars 2023, dossier 2023 00014241, référence 8904P01 2023 N 00238, La SARL dénommée «MARTIGNON», ayant son siège à AUXERRE (89000) 2 rue Louis Richard et 20 bd Davout, a cédé à la SARL dénommée «LOIRETEL SERVICES», ayant son siège à ORLEANS (45100) 4 place Jean Monnet,
Le fonds de commerce de télésecrétariat, permanence téléphonique, traitement de textes et travaux informatiques, secrétariat télématique, télécopie, domiciliation commerciale, vente d'appareils, produits et accessoires de téléphonie et de textes et travaux informatiques secrétariat télématique, exploité à AUXERRE (89000) 2 rue Louis Richard et 20 bd Davout, connu sous le nom de TELE-SECRETARIAT, identifié à l'INSEE sous le n° SIRET 53890313900029, pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au RCS AUXERRE sous le n° 538903139,
Moyennant le prix de 550.000,00 €.
Entrée en jouissance au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire susnommé, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL23007063

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 23 février 2023, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 02/03/2023, dossier 2023 00013858, référence 8904P01 2023 A 00411,
La Société LA P'TITE BEURSAUDE, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros dont le siège social est 55 Rue Joubert 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 428 588 057 RCS AUXERRE,
a cédé
à la Société UN AIR DE FAMILLE
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros dont le siège social est 55 Rue Joubert, 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 948 053 731 RCS AUXERRE
un fonds de commerce de restaurant, vente de plats à emporter, connu sous l'enseigne LA P'TITE BEURSAUDE, sis et exploité à AUXERRE (Yonne), 55 Rue Joubert, pour l'exploitation duquel la société LA P'TITE BEURSAUDE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 428 588 057 RCS AUXERRE, SIRET 428 588 057 00011 code NAF 56.10 A moyennant le prix de 60 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 23/02/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à la nouvelle adresse du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au cabinet SJB – société d'avocats – 43, rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL23007065

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 27 février 2023, enregistré à AUXERRE 1, le 3 mars 2023, Dossier 2023 00014236 référence 8904P01 2023 N 00233, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée LES DELICES DU SEREIN, SARL dont le siège est à L ISLE SUR SEREIN (89440) 3 rue du Monument, identifiée au SIREN sous le numéro 818986754 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A :
La Société dénommée SOURD, SAS dont le siège est à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440) 3 rue du Monument, identifiée au SIREN sous le numéro 918.778.044 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis à L'ISLE SUR SEREIN (89440), 3 rue du Monument, connu sous le nom commercial «LES DELICES DU SEREIN».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR), s'appliquant pour 25.250,00 EUR aux éléments incorporels, et pour 90.750,00 EUR au matériel.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007074

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne n°1714 le 13/01/2023 concernant la SARL ASSURANCE FACILE, au capital de 1000€, siège social : 4 impasse St Vincent, 89100 St-Denis-les-Sens. 792 301 863 RCS Sens, il fallait lire l'AGE du 01/02/2023 en lieu et place de l'AG Mixte du 01/06/2022.

AL23006797

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL23005993 publiée dans Terres de Bourgogne du 06/01/2023concernant PSYVIDEO PRESTIGE
Il fallait lire que l'ancien siège social l'ancien siège est : 3 place de la Mairie 89150 Brannay

AL23007051

// ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE MOUTIERS EN PUISAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la cession d'une partie de l'ancien chemin lieu-dit Les Quinaux

Par arrêté n°AR20230205 en date du 24 février 2023 le maire de la commune de MOUTIERS EN PUISAYE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant cession d'une partie de l'ancien chemin rural lieu-dit Les Quinaux
A cet effet, Madame LAFORGE Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de MOUTIERS EN PUISAYE, du lundi 27 mars 2023 à 10h00 au jeudi 13 avril 2023 à 12h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier postal à Madame la commissaire enquêtrice, mairie de Moutiers en Puisaye, 1 Place de la Mairie, 89520 MOUTIERS EN PUISAYE, ou encore par courriel à l'adresse suivante : mairie-moutiers-en-puisaye@wanadoo.fr
La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations en mairie de MOUTIERS EN PUISAYE :
- le lundi 27 mars 2023 de 10h00 à 12h30,
- le jeudi 13 avril 2023 de 10h00 à 12h30
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de MOUTIERS EN PUISAYE délibèrera pour décider de la cession d'une partie de l'ancien chemin, lieu-dit Les Quinaux ou la rejeter.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public pendant un an en mairie de MOUTIERS EN PUISAYE.

AL23007000

// VENTE AUX ENCHÈRES

SCP THUAULT-FERRARIS-CORNU-
Avocats au barreau de AUXERRE-
2 rue la Banque à (89000) AUXERRE-
Tél. 03.86.72.09.80.
SCP COLOMES-MATHIEU-ZANCHI-THIBAULT-
Avocats 38 rue Jaillant-Deschaînets
à TROYES-Tél. 03.25.73.29.46.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE AUXERRE – JUGE DE L'EXECUTION-saisies-immobilières - 1 Place du Palais de Justice à (89010) AUXERRE
Le VENDREDI 28 AVRIL 2023 à 14 H 00 de : Sur la Commune de BROSSES (89660), LA PERRIERE, 2 rue des Bruyères,Un PAVILLON D'HABITATION de plain-pied, inoccupé, élevé sur rez-de-chaussée comprenant au rez-de-chaussée : entrée, 2 chambres, salle de bains, wc ; à l'étage : une pièce à vivre avec cuisine à l'américaine, salle d'eau avec wc ; 2ème étage : une chambre en mezzanine ; garage et hangar séparés,
cadastré Section ZD n°4 « 2 rue des Bruyères » pour 68 ares et 50 centiares.
MISE A PRIX : 99 000 €
Visite : mardi 18 avril 2023 de 11 h 00 à 12 h 00
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de l'Yonne, auquel les amateurs devront remettre un chèque de banque rédigé à l'ordre du Bâtonnier, représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3000 €.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté :au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de AUXERRE ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant.
A AUXERRE, le 1er mars 2023
Signé : Me Fabien CORNU, Avocat poursuivant.

AL23006992

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 27 février 2023** a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution de celle-ci au conjoint survivant - Monsieur Claude Michel **LOREZ**, retraité, et Madame Nadine **LIÉTART**, retraitée, demeurant à Sens (89), 13 rue des Maraîchers.
Monsieur né à Sens (89), le 17 mars 1955.
Madame née à Sens (89), le 12 mars 1956.
Mariés à Sens (89100) le 13 décembre 1975 sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage.
De nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23006961

SUCCESSIONS VACANTES

Suivant testament olographe en date du 12 mai 2007, M. Gabriel René BAILLY, retraité, demeurant à ANNAY LA COTE (89200) 11 rue Saint Marcel, né à AVALLON (89200), le 15 octobre 1943, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 25 janvier 2023 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Sylvie LELIEVRE, Notaires et Conseils », titulaire d'un Office Notarial à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 1er mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le notaire

AL23006986

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL -

DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE du 10/11/2010, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout,suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 1/03/2023, Madame Bernadette Monique BREUILLÉ, veuve de Monsieur Michel André MONDEMÉ, demeurant à AUXERRE (89000), 10 avenue Général Rollet, Appt 131, née à FONTENOY (89520) le 20juin 1934, décédée à AUXERRE (89000), le 22 janvier 2023, a institué un légataire universel.Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23006997

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9 rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Art 1007 du Code civil, Art 1378-1 Code de procédure civile,Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 24 mai 2005, Mme Denise France GOUDROT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Robert Jean ADAM, demeurant à CHAMPS-SUR-YONNE (89)2 Bis place de la Gare, née à CLAMECY (58), le 30 décembre1944, décédée à AUXERRE (89), le 12 mars 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien, notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9 rue de Paris, le 1er avril2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007018

CHANGEMENT DE NOM

Madame DE VINCK Pascale née le 30/09/162 à DAKAR, SÉNÉGAL demeurant 7 avenue Vauban, 89100 SENS agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FALL DE VINCK.

AL23007019

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 24 juillet 2022,
Monsieur Dominique André Victor LAVAL, en son vivant retraité, veuf de Madame Michelle 4Pierrette Christiane CLARET, demeurant à JOIGNY (89300) 19 faubourg de Paris EHPAD. Né à MIGENNES (89400), le 17 janvier 1942. Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE) , le 22 février 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 6mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007064

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL FIL D'OR

SARL au capital de 1 €
8 Place Charles de Gaulle 89700
TONNERRE
RCS 480470574 AUXERRE

SARL FILS D'OR
SARL au capital de 1 euros
Siège social : 8 Place Charles de Gaulle 89700 TONNERRE
RCS 480 470 574 AUXERRE
Le 31/12/2022, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/12/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL23006967

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI LA VILLE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 122030 euros.
Siège social : 3 Rue VIERGE DES AIDES, 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX.
320403140 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 5 octobre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Odile CROISIARD demeurant 4 ter Rue Charles de Gaulle, 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateur

AL23006998

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES CÔTES

SARL en liquidation
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : CHITRY (89530),
76 rue du Ruisseau,
505 250 910 RCS AUXERRE
Liquidateur : Mme Christine CHALMEAU

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23006999

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

HOLDING ETC

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
799 255 351 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 JANVIER 2023, les associés de la société HOLDING ETC ont approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de leur Société par la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, société anonyme au capital de 1 544 450 euros, dont le siège est Place de l'Europe – SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 017 151 200 RCS AUXERRE.
Ce traité de fusion a été établi suivant acte sous seing privé en date à SAINT GEORGES SUR BAULCHE du 9 DECEMBRE 2022.
La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, effectuée au titre de la fusion,
et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la Société HOLDING ETC, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES et les parts échangées à raison de 13 actions de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES pour 1 part de la Société HOLDING ETC.
La fusion et corrélativement la dissolution de la Société HOLDING ETC sont devenues définitives au 30 JANVIER 2023, ainsi qu'il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES en date du 30 JANVIER 2023 qui a approuvé définitivement la fusion et augmenté le capital de ladite Société.

AL23007002

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

54 Avenue Gambetta
89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS DEMEURE FORTERRE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 9 Rue du Château
89560 MERRY SEC
R.C.S : AUXERRE 822 905 469

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 30 Septembre 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL23007022

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

DISSOLUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (89), Place del'Eglise, le 2 mars 2023 a été déposé le PV de l'AGE décidant de la dissolution anticipée àcompter du 2 mars 2023 de la société SCI LES PIERRES BLANCHES D'OUDUN, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 499774867 dont le siège social est à Oudun, JOUX LA VILLE (89) et de la nomination de Mr José REBECHE en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL23007030

DISSOLUTION

AUTOOCCASIONS.FR

SASU au capital de 100 €
Siège social : 13 rue Jules Ferry
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 845 344 126

L'assemblée générale extraordinaire du 15/02/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 16/02/2023. Elle a

ANNONCES LÉGALES

nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur DUFRENEY Dominique, demeurant 350 chemin du pre neuf, 38350 LA MURE D ISERE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.

AL23007061

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

LMCG
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY
798 032 249 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er février 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François-Xavier NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007070

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/02/2023, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée :
VERT L'ENTRETIEN
Siège social : 3 Grand rue - 89250 BEAUMONT
Capital : 500,00 euros
Capital minimum : 500,00 euros
Capital maximum : 5.000,00 euros
Objet : - La réalisation et l'entretien de pelouses sportives décoratives ou d'agrément
- La taille des haies et des plantes ornementales
- L'élagage des arbres- L'activité des paysagistes
Président : M. Sylvian, Jérôme, Florian CHATTON, 3 Grand rue - 89250 BEAUMONT
Admission aux assemblées et droits de vote : Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.
Clause d'agrément : il existe des clause d'agréments de cession aux tiers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL23006936

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 mars 2023, à SENS.
Dénomination : SCI XANADU.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 30 bis de la Grande Jolivotte, 89100 SENS.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront appartés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Montant des apports en numéraire : 5000 euros.
Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés.
Pour être opposable à la Société, elle doit lui être signifiée par lettre recommandée ou être acceptée par elle par courrier remis en main propre.Pour être opposable aux tiers, elle doit en outre avoir été déposée au greffe, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Lorsque deux époux sont simultanément membres de la Société, les cessions faites par l'un d'eux à l'autre doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant, en application des dispositions de l'article 1861 du Code civil.
Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, soit à la majorité représentant les trois quarts au moins du capital social.
Gérant : Madame Samira ZINA, demeurant 11 Rue de la Grande Jolivotte, 89100 SENS
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La gérante

AL23006937

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 01/01/2023, il a été constitué
Dénomination : CAIRN
Forme : SASU
Capital : 800 €
Siege social : 11 Faubourg de Paris 89340 Villeneuve la Guyard.
Durée : 99 ans
Objet social : Apporteur d'affaire
Accompagnement finances et trésorerie, gestion administrative financière et commerciale
Président : M. REVERCHON Philippe demeure 11 Faubourg de Paris 89340 Villeneuve la Guyard Bois.
Mention RCS Sens

AL23006943

Notaire

SELARL BRETON MADOIRE -
Notaire & Conseils
1 l'Etang David
89400 CHICHERY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON Notaire à CHICHERY (Yonne), le13/02/2023 a été constituée une société à responsabilité limitée.
Objet : la création et l'exploitation d'infrastructures destinées à la production d'énergies renouvelables
Dénomination : PLP Energie
Siège social : BUSSY-EN-OTHE (89400), 15 Bis rue Saint Julien
Durée : 99 années
Capital social : 3.000,00 €
Apports en numéraire par M. Laurent PONCET et Mme Pascaline PONCET née VIGNERON 1.500 € chacun
Premiers gérants : M. Laurent PONCET et Mme Pascaline PONCET née VIGNERON demeurant BUSSY-EN-OTHE (89400), 15 Bis rue Saint Julien
La société sera immatriculée au RCS de SENS (Yonne)
Pour avis, le notaire.

AL23006959

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Sylvie LELIEVRE, en date du 27 février 2023, à AVALLON.
Dénomination : SCI DEBRAY.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 18 rue du Saulsois, 89200 ISLAND.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 23400,00 euros
Montant des apports en numéraire : 23400,00 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Mathieu DEBRAY, demeurant 18 rue du Saulsois, 89200 Island
Gérant : Madame Anouck DEBRAY, demeurant 18 rue du Saulsois, 89200 Island
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.
Le Notaire

AL23006970

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 février 2023 il a été constitué un groupement Agricole d'Exploitation en Commun, préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 21 décembre 2022.
Dénomination sociale : GAEC DE FORÊT BRÉAULT.
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile de personnes, régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les articles L.323-1 à L.323-16, R.323-1 à R.323-53 du code rural et de la pêche maritime.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 300 000 €.
Siège social : Forêt Bréault – 89310 NOYERS
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Numéraire : 300 000 €
Gérant : M. Guillaume GOUX demeurant à NOYERS (89310), Forêt Bréault, et M. Benjamin GOUX demeurant à MOULINS-EN-TONNERROIS (89310), 7 rue d'Annay.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque le groupement a deux associés.
Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL23006972

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er mars 2023, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC NG.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société et, généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000 €.
Siège social : 6 rue du Château – 89560 MERRY-SEC.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : 3 000 € en numéraire.
Gérant : M. Gérard NÉE demeurant 6 rue du Château, 89560 MERRY-SEC.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL23006985

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 mars 2023, à JOIGNY.
Dénomination : SERA 89.
Forme : EURL.
Siège social : 59 Route de Montargis, 89300 JOIGNY.
Objet : L'achat, la vente en gros, demi-gros et détail, la location, la réparation de machines, matériels électriques, électromécaniques, mécaniques, hydrauliques, outillages et mobiliers, ainsi que des pièces détachées et accessoires s'y rapportant.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 13000 euros
Gérant : Monsieur Mathieu LASNIER, demeurant 42 Route de Beauidemont, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le gérant

AL23007006

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST GERMAIN DES CHAMPS du 16 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL.
Dénomination sociale : MORVAN ECO INSTALLATIONS.
Siège social : Chemin du Pas du Loup, Le Meix, 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS
Objet social : Toutes opérations et travaux se rapportant à l'électricité générale, à l'étude, la conception, la réalisation de toutes formes d'installations électriques, d'équipements automatisés et d'équipements électroniques, d'installation de systèmes de chauffage et de climatisation, Toutes opérations et travaux se rapportant à toutes formes d'installation et de réparation d'équipements sanitaires et de systèmes de ventilation, Toutes opérations et travaux se rapportant aux énergies renouvelables dont l'installation de panneaux photovoltaïques et panneaux solaires, et l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, Le dépannage, la rénovation et la remise aux normes en électricité générale, chauffage, climatisation, ventilation et sanitaires L'achat, la transformation et la vente de tous types d'équipements industriels ainsi que la vente de produits relatifs aux activités citées ci-dessus, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE.
Capital social : 21 000 euros
Gérance : Mme Caroline CHRISTIN, Monsieur Frédéric HELARD, demeurant tous deux 14 rue de l'horizon 89200 ANNAY LA COTE et Monsieur Jean-Christophe DESERBAIS demeurant 2 bis Chemin du Moulin (Lingoult) 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS.
Pour avis
La Gérance

AL23007038

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/02/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI LES VOVES BC
Forme : SC
Capital social : 31 000 €
Siège social : 12 FAUBOURG DE LA POTERNE, 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Objet social : Acquisition, location, construction et aménagement de tout bien immobilier à usage d'habitation,professionnel,commercial ou industriel et plus généralement,toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet
Gérance : M. Cedric BRUNEAU demeurant 12 FAUBOURG DE LA POTERNE, 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23007039

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

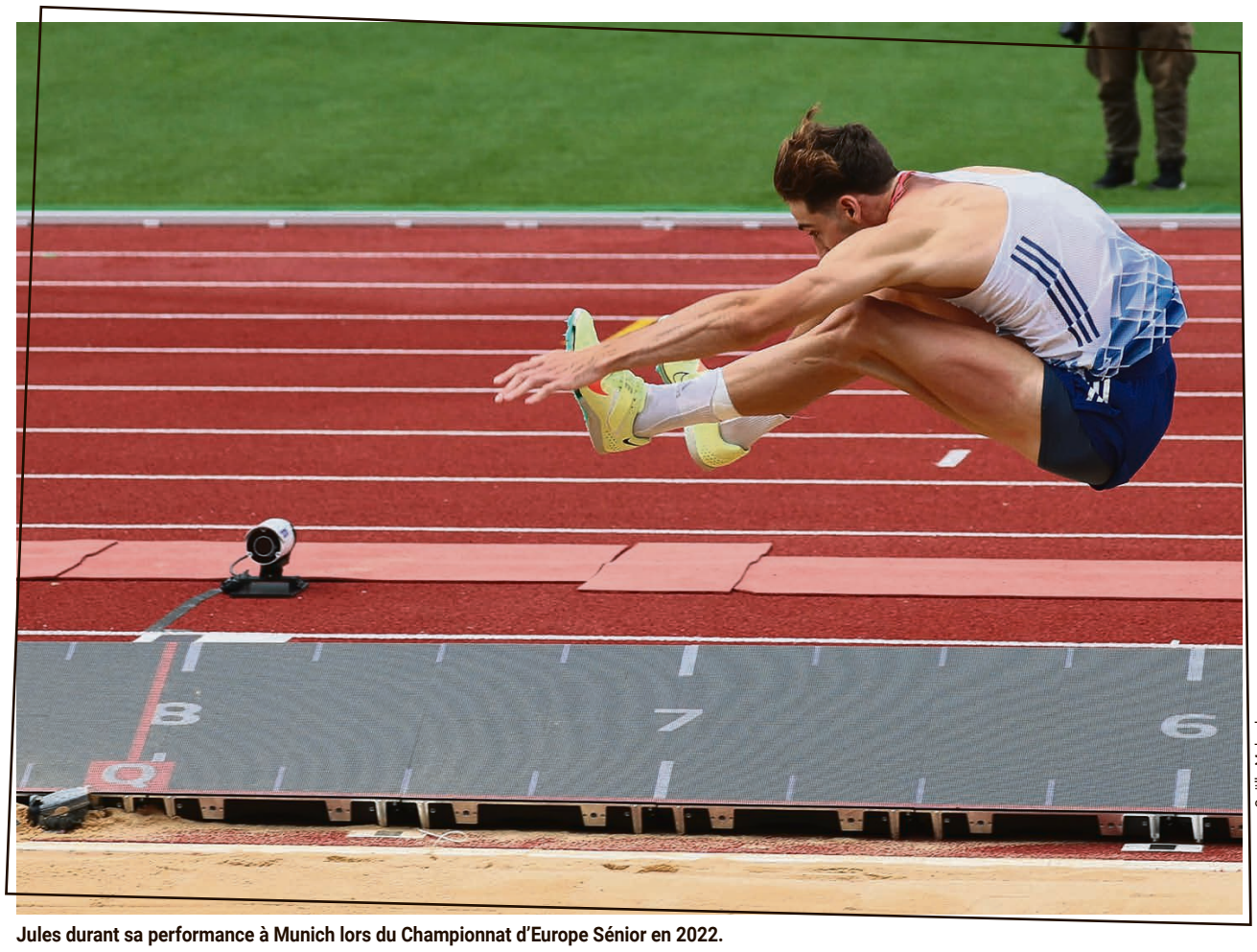
TOTAL

OXYGÈNE

// JEUX OLYMPIQUES

Dans les sillons des plus grands

Jules Pommery, 22 ans, est en lice pour être sélectionné aux Jeux Olympiques 2024, dans la catégorie saut en longueur. Fils d'exploitant nivernais, il voit le sport et l'agriculture comme deux mondes similaires.



Jules durant sa performance à Munich lors du Championnat d'Europe Sénior en 2022.



Gaëlle Mobuchon

Jules Pommery a gagné le Championnat d'Europe Junior en 2019 et le Championnat d'Europe Sénior en 2022. *« Des souvenirs marqués à jamais »* indique-t-il.

« Je fais de l'athlétisme depuis mes 6 ans, et je suis en haut niveau pour le saut en longueur depuis environ 4 ans » détaille Jules Pommery, 22 ans, qui attend avec impatience les sélections pour les Jeux Olympiques 2024. *« Il faut être dans les 32 meilleurs mondiaux, et je suis 18e dans ma catégorie, et 1er Français au niveau national, j'ai donc bon espoir – évidemment sans m'avancer trop car on ne sait pas ce qui peut se passer d'ici là »*. Sage, Jules est nivernais et fils d'agriculteur. Si pour lui les JO sont la consécration internationale d'un travail de longue haleine, il n'en oublie pas ses racines.

Les jumeaux

« Mes parents ont respecté le choix de ma passion qui est le sport et ne m'ont pas mis de pression pour reprendre la ferme familiale ce qui est tout à leur honneur de m'avoir laissé cette liberté. De plus, même si j'appréciais aider mon père pour le pansage des animaux, je ne me voyais pas faire ça au quotidien. Comme pour le sport, on ne s'engage pas dans l'élevage sans une ardeur pour cette profession ». Outre ce point commun, Jules établit d'autres liens entre ces deux mondes : *« dans les deux cas, pour avoir un résultat, il faut s'investir au quotidien. On ne peut pas tricher car sans un engagement intelligent et assidu, il n'y a pas de retombées. De plus, je pense que les deux professions doivent composer avec les imprévus (blessures, climats, annulation d'événement, etc.), ce qui n'est pas toujours simple »*. Plus « citadin », il n'oublie pas pour autant sa Nièvre.

Authentique

« C'est la 16e licence que j'ai au club d'athlétisme de Guérigny, et je suis fier de porter leur maillot dès que je le peux. Même si je vis aujourd'hui à Paris, je rentre dans la Nièvre dès que l'occasion se présente. On y est tranquille et l'on peut être soi-même sans crainte ; ce que je chéris beaucoup. Certes la sincérité des Nivernais peut étonner ou dérouter, mais je pense que c'est ce qui fait la singularité du département. Il faut être heureux d'en être issu et c'est une immense joie que de la représenter – en plus de la France – aux JO, si je suis sélectionné. J'ai d'ailleurs hâte de pouvoir, durant cet événement majeur, rencontrer des sportifs d'autres disciplines afin d'échanger sur nos parcours ». Jules se prépare donc pour les sélections qui auront lieu en juillet 2023 puis en début d'année 2024.

Chloé Monget

// AGRI'RUN

21 Les inscriptions sont ouvertes

L'évènement Agri'Run revient en haute Côte-d'Or. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire, avec des tarifs préférentiels.

Non, l'association Agri'Run n'est pas en retard : les inscriptions pour sa grande journée du 26 août sont déjà ouvertes ! *« Ce jour-là, nous fêterons notre cinquième édition. Nous attendons encore plus de monde et visons cette fois les 1 500 participants ! »*, annonce Florent Moyot, président de l'association. Une course à obstacles sera proposée aux adultes et aux enfants, il y aura aussi un trail semi-nocturne pour les sportifs les plus aguerris ainsi qu'une marche ouverte à tout public. Le lieu de ce nouvel Agri'Run ? La commune de Quemigny-sur-Seine. *« Nous serons dans le vallon de la Seine, dans un paysage magnifique qui s'offrira aux participants et à tous les visiteurs »*, souligne Florent Moyot, qui invite les amateurs de sensations fortes à s'inscrire dès maintenant sur internet (agrirun.fr). Des tarifs préférentiels sont en effet réservés aux premiers inscrits.

Une action solidaire

Ce sera une grande première : la Ligue contre le cancer sera présente sur l'évènement et proposera des animations. L'association Agri'Run remettra un chèque à cette association en fin de journée. Un autre point fort de cette édition sera la tenue du Festiv'Agri, concert organisé par les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux dès la fin de journée. Un grand chapiteau sera monté pour l'occasion. L'ambiance sera assurée par UFO, un orchestre de variété internationale avec une animation moderne. Son répertoire est composé de plus de 400 titres, du rétro à la techno en passant par le pop rock, le hard rock, le funk, le disco, les années quatre-vingt, la dance et surtout les derniers tubes du moment. Tout sera donc réuni pour passer un très bon moment. Les futurs bénévoles (une centaine à chaque édition) seront une nouvelle fois sollicités pour une pleine réussite de l'évènement.

AG

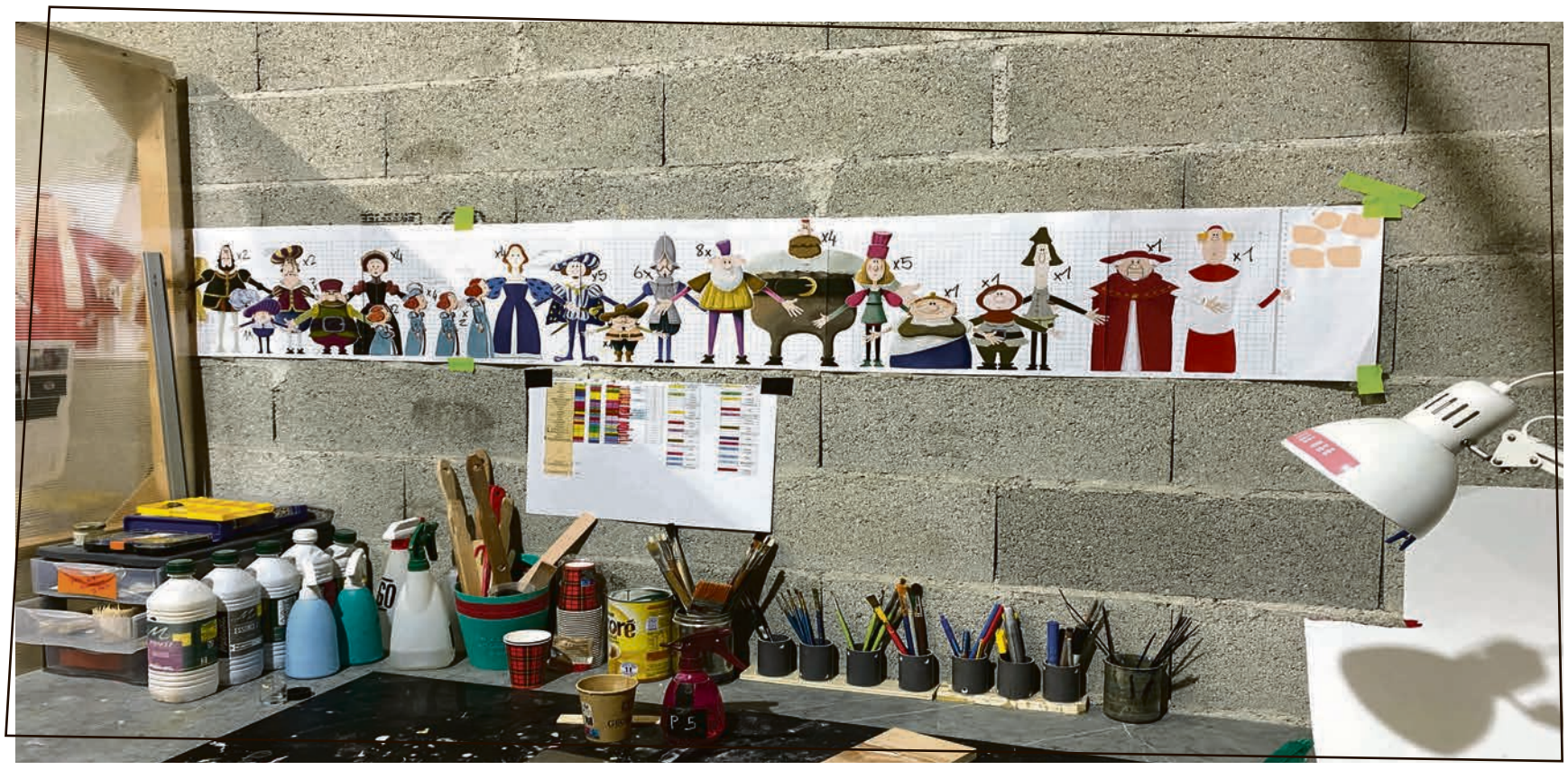


Les nombreux bénévoles de la dernière édition.

//CINÉMA

Léonard de Vinci revient en *stop motion*

Près de Valence, le studio Foliascope vient d'achever le tournage d'un film d'animation consacré à Léonard de Vinci et coproduit avec un ancien de chez Disney et Pixar.



©DR

Le *line-up* est un dessin préparatoire à la fois artistique et technique qui donne des références de couleurs mais aussi d'échelle (taille et amplitude) pour apprécier le rendu de l'ensemble des personnages et voir s'ils font *« une belle famille »*.



©DR

Très précieuses, les marionnettes sont rangées dans leur « maison de poupée ». Bouche et yeux sont ajoutés lors du tournage, selon l'expression recherchée. Pour Léonard, personnage principal du film, dix marionnettes ont été fabriquées.

Après deux ans et demi de travail, Foliascope, studio de production de films d'animation installé depuis 2020 à Saint-Péray (07), a achevé, fin 2022, la réalisation d'un long-métrage sur Léonard de Vinci. Plus précisément sur la fin de sa vie en France sous le règne de François 1er, époque de grandes découvertes et d'incertitudes. *« Il s'agit d'une coproduction franco-américaine,* précise Nicolas Flory, producteur et directeur artistique de Foliascope. *L'idée du film provient de l'Américain Jim Capobianco, un ancien de chez Disney et Pixar qui a déjà signé le film Ratatouille et coécrit Le Roi Lion. »*

La sortie est prévue fin 2023 aux États-Unis sous le titre *« The Inventor »* (l'inventeur). Au casting des voix de la version américaine figurent Stephen Fry (Léonard de Vinci), Daisy Ridley (Marguerite de Navarre) et la française Marion Cotillard (Louise de Savoie). Baptisée « Léo », la version française, elle, est prévue pour début 2024. *« Pour notre studio, c'est un projet incroyable »*, confie Nicolas Flory.

« Une sorte de mini-Hollywood »

L'essentiel du tournage s'est fait en stop motion (« stop-mo » dans le jargon de l'animation). Des marionnettes articulées d'une trentaine de centimètres ont été filmées image par image dans des décors du château d'Amboise et du Clos Lucé fabriqués sur place. Installé dans un ancien garage de 1 200 mètres carrés, *« Foliascope est une sorte de mini-Hollywood,* explique Nicolas Flory. *On a seize plateaux, c'est-à-dire seize espaces où l'on peut mettre un animateur avec un décor, des marionnettes, des lumières, une caméra pour tourner des plans. »*

De grands rideaux noirs entourent chacun des plateaux afin que rien - ni bruit, ni lumière - ne vienne déranger les animateurs qui mettent en mouvement les marionnettes fabriquées sur place en résine, silicone ou mousse de latex. Autour, le studio est une suite de plans de travail sur lesquels fourmillent crayons, ciseaux, tournevis, perceuses, ordinateurs… *« On travaille avec tout un tas d'objets et de matériaux en utilisant aussi bien des technologies de pointe que des choses très simples achetées dans le magasin de bricolage tout proche »*, précise Nicolas Flory.

Une quarantaine de secondes par jour

Dessinateurs, décorateurs, animateurs, intervallistes, coloristes, designers, armaturistes, mouleurs, peintres, menuisiers, couturiers, accessoiristes… Au plus fort de la production, une cinquantaine de personnes de onze nationalités différentes ont travaillé ensemble à Saint-Péray. Des ingénieurs de Dassault ont même contribué à reconstituer des machines inventées par Léonard de Vinci. Grâce à ses différents plateaux et à une excellente coordination, le studio est parvenu à tourner une quarantaine de secondes par jour (le film dure 82 minutes), à raison de 4 secondes par plateau. Un véritable travail de fourmis pour donner à chaque marionnette les expressions recherchées. Les éléments les plus fragiles - comme les bras, les yeux, les mains - ont été répliqués des centaines de fois. Les bouches aussi. Un an de préparation a été nécessaire avant de commencer le tournage, lequel a duré un an, ce qui est assez rapide. *« La moyenne actuelle pour sortir un film est de quatre ans. Avec Léonard, on aura mis seulement deux ans »*, fait remarquer Nicolas Flory. Il faut préciser que le film, conçu comme *« une aventure épique pour toute la famille »*, a bénéficié d'un budget important, environ dix millions d'euros. Le génial artiste et inventeur « Léo » devrait connaître le succès.

Christophe Ledoux



©DR

De l'Amérique à l'Ardèche

Le studio ardéchois Foliascope a été choisi par l'Américain Jim Capobianco pour retracer en stop motion une partie de la vie de Léonard de Vinci. Ce même studio est actuellement à l'affiche avec le film *« Interdit aux chiens et aux Italiens »*, coup de cœur du dernier festival d'Annecy. Ce film retrace l'histoire des Italiens qui ont quitté leur pays pour venir construire routes, ponts et barrages en France et de leur intégration.